

Université de Montréal

Une pastorale d'accueil auprès des  
personnes divorcées réengagées

Par

Jean Gagné

Faculté de théologie

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures  
en vue de l'obtention du grade de  
Maître ès arts (M.A)  
en théologie - études pastorales

Janvier 1990

Jean Gagné, 1990



## *Mise en garde/Advice*

Afin de rendre accessible au plus grand nombre le résultat des travaux de recherche menés par ses étudiants gradués et dans l'esprit des règles qui régissent le dépôt et la diffusion des mémoires et thèses produits dans cette Institution, **l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)** est fière de rendre accessible une version complète et gratuite de cette œuvre.

Motivated by a desire to make the results of its graduate students' research accessible to all, and in accordance with the rules governing the acceptance and diffusion of dissertations and theses in this Institution, the **Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)** is proud to make a complete version of this work available at no cost to the reader.

L'auteur conserve néanmoins la propriété du droit d'auteur qui protège ce mémoire ou cette thèse. Ni le mémoire ou la thèse ni des extraits substantiels de ceux-ci ne peuvent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

The author retains ownership of the copyright of this dissertation or thesis. Neither the dissertation or thesis, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

A Claire et à Louis-Philippe,  
qui m'ont inspiré cette recher-  
che.

## TABLE DES MATIERES

<b>TABLE DES MATIERES .....</b>	<b>I</b>
<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>1</b>
<b>CHAPITRE I : A L'ECOUTE DU VECU .....</b>	<b>6</b>
1. Méthodologie.....	7
2. Regard sur la réalité.....	9
2.1 Le point de vue des divorcés réengagés.....	9
A) L'accueil.....	9
a) De la part des parents et des proches.....	9
b) De la part des prêtres.....	12
c) De la part de la communauté paroissiale...	14
B) Deux points d'achoppement.....	16
a) L'accès aux sacrements.....	16
b) La position officielle de l'Eglise.....	18
c) Les divorcés réengagés et leurs attentes face à l'Eglise.....	20
2.2 Le point de vue des prêtres et de la communauté paroissiale.....	21
A) La position officielle de l'Eglise.....	21
a) La réaction des prêtres.....	21
b) La réaction de la communauté paroissiale..	23
B) L'accès aux sacrements.....	24
a) Le point de vue des prêtres.....	24
b) Le point de vue de la communauté paroissiale.....	26
C) L'engagement pastoral.....	27
a) La réaction de la communauté paroissiale..	28

b) La réaction des prêtres.....	29
<b>3. Les pointes de l'observation.....</b>	<b>30</b>
a) Rôle déterminant des parents.....	30
b) Peur constante d'être jugé.....	31
c) Attitude d'accueil prévalent dans la communauté.....	33
d) Apport décisif des mouvements.....	33
e) Emergence de la conscience.....	34
<b>4. Où se trouve le bon pasteur ?.....</b>	<b>35</b>
<b>CHAPITRE II : LE DIVORCE, UNE REALITE SOCIALE.....</b>	<b>39</b>
<b>1. Les causes du divorce.....</b>	<b>39</b>
1.1 Le divorce, un problème d'ordre sociologique....	40
1.2 Deux causes structurelles du divorce.....	42
a) L'amour romantique comme fondement idéologique du mariage.....	43
b) Le mouvement d'émancipation des femmes.....	44
<b>2. Le drame des divorcés réengagés.....</b>	<b>47</b>
2.1 Divers modèles de familles.....	47
2.2 Le « drame » des familles reconstituées.....	50
a) Les obstacles.....	51
b) Les petites victoires.....	52
2.3 Un besoin de recentrage.....	55
2.4 Un besoin primordial.....	55
<b>3. Une analogie.....</b>	<b>56</b>
3.1 Qui étaient les « lapsi » ?.....	56
3.2 Une analogie éclairante.....	60

a) Le nombre.....	60
b) Le contexte socio-historique.....	61
c) La tension rigidité-miséricorde.....	63
d) Les structures intermédiaires.....	67
e) Conclusion.....	68
<b>4. Question spécifique et hypothèse de sens.....</b>	<b>69</b>
<b>CHAPITRE III : SORTIR ET ALLER AU DEVANT.....</b>	<b>72</b>
<b>1. Le père et ses deux fils.....</b>	<b>74</b>
1.1 Déplacement d'accent.....	74
1.2 Un contexte d'accueil et de rejet.....	75
1.3 La pointe de la parabole.....	77
<b>2. Lecture psychologique.....</b>	<b>79</b>
a) Le fils cadet.....	80
b) Le fils aîné.....	82
c) Le père.....	85
<b>3. Lien avec la pratique.....</b>	<b>87</b>
<b>CHAPITRE IV : UN ECLAIRAGE MAGISTERIEL.....</b>	<b>94</b>
<b>1. La morale et ses trois dimensions.....</b>	<b>94</b>
1.1 La dimension universelle.....	94
1.2 La dimension particulière.....	95
1.3 La dimension singulière.....	97
<b>2. L'enseignement universel : <i>Familiaris Consortio</i>...</b>	<b>98</b>
2.1 Le rôle des pasteurs.....	101
2.2 Le rôle de la communauté chrétienne.....	102

<b>3. L'enseignement particulier : les interventions des évêques canadiens.....</b>	<b>103</b>
3.1 Exigence et miséricorde.....	104
3.2 Le visage authentique de la miséricorde.....	107
<b>4. La dimension singulière et la conscience personnelle.....</b>	<b>109</b>
<b>CHAPITRE V : UNE MENTALITE A CHANGER.....</b>	<b>113</b>
1. Reconnaître une originalité aux personnes divorcées réengagées.....	113
2. Créer un climat de fraternité et d'accueil.....	115
3. Les composantes de l'attitude d'accueil.....	118
a) Eviter de juger.....	119
b) Prendre conscience que l'échec est possible..	120
c) Devenir sacrement.....	121
4. L'éthique avant la symbolique.....	124
a) La dialectique tête-corps.....	125
b) Le rapport d'égalité.....	126
c) Conflit entre la dimension éthique et la dimension symbolique.....	131
<b>CHAPITRE VI : POUR UN MEILLEUR ACCOMPAGNEMENT.....</b>	<b>136</b>
1. Présence à une commission diocésaine.....	136
2. Contribution à une recherche du Conseil presbytéral.....	139
3. Intervention auprès de parents et de proches.....	141

<b>CHAPITRE VII : A FORCE DE PERSUASION.....</b>	<b>148</b>
1. Sur un sentier.....	148
2. L'impact sur l'agent.....	150
3. Quelques souhaits.....	152
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>157</b>
<b>ANNEXE.....</b>	<b>166</b>

# SOMMAIRE

## SOMMAIRE

Le point de départ de ce mémoire est la rencontre d'un couple divorcé et réengagé. J'étais alors en stage pastoral dans une paroisse du Saguenay. Cette rencontre m'a amené à me poser des questions sur la place des personnes divorcées réengagées dans l'Eglise et sur nos capacités d'accueil à leur endroit. Compte tenu de la position officielle de l'Eglise, pouvais-je songer à un agir pastoral qui répondrait à ce que vivent les divorcés réengagés ? A lire les articles et ouvrages sur ce sujet, on a souvent l'impression que rien de vraiment neuf ne peut surgir en ce domaine. Ce mémoire ouvre, à partir de l'expérience même des personnes divorcées réengagées, une petite brèche qui peut être pastoralement féconde.

Dans un premier temps, j'ai voulu me mettre à l'écoute des difficultés que rencontrent les personnes divorcées réengagées et des manques effectifs d'accueil ou de rejet qu'elles rencontrent en Eglise. J'ai donc interviewé non seulement des personnes divorcées réengagées, mais également des paroissiens de la paroisse où j'oeuvrais et des prêtres de ma zone pastorale.

Afin de voir plus clair dans la situation des personnes divorcées réengagées, je ressaisirai les données de mon observation à la lumière de deux études sociologiques sur la situation des divorcés réengagés. Ce sera suivi d'une analogie avec une situation pastorale un peu similaire.

d'une analogie avec une situation pastorale un peu similaire qui s'est présentée autrefois en Eglise. Une question majeure s'en dégagera et le reste du mémoire cherchera à l'éclairer : compte tenu de la position officielle de l'Eglise, comment les parents, les proches et les gens de la communauté chrétienne peuvent-ils développer une attitude d'accueil et de miséricorde à l'égard des personnes divorcées réengagées ?

L'hypothèse de sens que j'ai induite de mon observation est la suivante : c'est avant tout par les parents et les proches des personnes divorcées réengagées que la communauté chrétienne pourra rejoindre ces dernières et leur manifester accueil et soutien. Il en ressort aussi que les parents et les proches aideront vraiment les divorcés réengagés dans la mesure où ils se montreront capables de les rejoindre sur le terrain réel des obstacles qu'ils ont à surmonter et de leurs petites victoires, en privilégiant une attitude de miséricorde plutôt que de rigidité.

Dans les chapitres suivants, j'ai cherché à éclairer cette question et cette hypothèse de sens à la lumière de la parole de Dieu, de l'enseignement magistériel et de la réflexion théologique actuelle.

J'ai testé enfin cette hypothèse sur le terrain de la pratique pastorale. On peut en déduire que les parents et les proches sont les premiers « agents de pastorale » aptes

à aider les divorcés réengagés. Je propose dans les dernières pages une piste d'intervention permettant à ces premiers agents de devenir de meilleurs intervenants auprès des divorcés réengagés.

Telles sont les étapes que nous parcourerons tout au long de ce mémoire. Commençons d'abord par bien saisir les difficultés rencontrées par les personnes divorcées réengagées et l'accueil que leur manifestent les paroissiens et les prêtres.

# OBSERVATION

## CHAPITRE 1

### A L'ECOUTE DU VECU

En pastorale on parle très souvent des difficultés et des souffrances que rencontrent les divorcés réengagés. On pense spontanément : l'épreuve de la séparation est pénible, ils sont rejetés de leur famille, de l'Eglise, etc. Mais que savons-nous au juste de ces difficultés et de ces souffrances vécues au jour le jour ?

Du même souffle, on souligne avec insistance la nécessité de l'accueil à manifester envers les divorcés réengagés. On dit : il faut se montrer miséricordieux envers eux ; il faut leur dire une parole d'espérance ; il faut leur faire une place. Mais que met-on sous ces mots d'accueil et de miséricorde ? Comment concrètement leur faire une place ? Qui leur dira la parole d'espérance ?

Tel est le questionnement qui était le mien en commençant ce mémoire. Je ne voulais pas y répondre de manière abstraite. J'ai voulu aller vérifier sur le terrain ce qui se passe réellement. Ce qui m'intéressait surtout c'était de voir comment établir un lien entre les difficultés des divorcés réengagés, d'une part, et l'accueil et la place à leur faire en Eglise, d'autre part. J'ai donc choisi d'aller écouter sur le terrain non seulement des divorcés réen-

gagés, mais aussi des prêtres et des paroissiens et des paroissiennes.

### 1. Méthodologie

Dans un premier temps, j'ai réuni huit personnes divorcées réengagées autour d'une table ronde. Celle-ci s'est réunie à deux reprises, ce qui a permis d'échanger à fond sur l'expérience de chacun des participants. Délibérément, pour éviter d'en prendre trop large, j'avais choisi de concentrer l'échange autour de six questions particulières :

- Qui s'est fait proche d'eux au moment de leur séparation, de leur divorce, de leur réengagement ?
- Quelle est leur pratique concrète concernant l'accès aux sacrements ?
- Sont-ils engagés dans un mouvement ou un service ecclésial ?
- Ont-ils le sentiment d'être « source de scandale » ?
- Quelle est leur réaction vis-à-vis de la position officielle de l'Eglise concernant les divorcés réengagés ?
- Quelles sont leurs attentes face à l'Eglise ?

(Le questionnaire qui a été utilisé est cité en annexe 1.)

Dans un deuxième temps, j'ai rencontré huit prêtres, tous responsables de communauté paroissiale. Cette rencon-

tre s'est faite de manière individuelle. Le questionnaire était adapté à leur rôle de leaders dans la communauté et cherchait à connaître leur point de vue sur les questions déjà traitées dans la table ronde avec les divorcés réengagés. (Le questionnaire utilisé est cité en annexe 2.)

Enfin dans un troisième temps, je me suis tourné vers une communauté paroissiale précise, celle où j'ai fait mon stage pastoral. Le questionnaire employé différait des deux premiers. Comme il s'adressait à des paroissiens et paroissiennes très diversifiés et membres de mouvements et services paroissiales - en tout, 105 réponses ont été recueillies - j'avais choisi de présenter quatre situations ou cas types auxquels ils devaient réagir. Il s'agissait de situations impliquant des divorcés réengagés et obligeant à des prises de positions d'accueil ou de rejet. (Le questionnaire utilisé est cité en annexe 3.)

Toutes les personnes rencontrées appartenaient à la zone pastorale de Jonquière. C'est une zone qui compte dix-neuf paroisses, dont quinze sont urbaines et quatre rurales. La zone est séparée en quatre secteurs pastoraux. Les participants à la table ronde et les prêtres interviewés provenaient en nombre égal de chacun de ces secteurs. Notons que les divorcés réengagés qui ont participé à la table ronde ont, pour la plupart, vécu un cheminement soit dans le mouvement Reflets et Lumière, soit dans l'expérience Etre un couple.

## 2. Regard sur la réalité

Voyons maintenant quel éclairage nous apportent les réponses obtenues sur chacune des questions mentionnées.

### 2.1 Le point de vue des divorcés réengagés

#### A) L'accueil

L'épreuve de la séparation et du divorce constitue une expérience difficile et perturbante à la fois pour la personne qui la vit et pour ses proches. Chacun sait comment à ces moments-là, on recherche le soutien et la compréhension de ceux qui nous entourent. L'accueil prend ainsi avant tout le visage de personnes concrètes qui écoutent et accompagnent.

##### a) De la part des parents et des proches

La première question posée aux divorcés réengagés était la suivante : quelles ont été les personnes qui ont été près de vous lors de votre divorce ? Et cette autre question : quelle a été la réaction de ceux et celles qui gravitent autour de vous - parents, frères, soeurs, amis, collègues de travail ?

Il ressort en tout premier lieu que les divorcés réengagés ont recours avant tout à leur père et mère. Cette

présence des parents est déterminante tout au long de l'expérience, depuis la rupture jusqu'au réengagement. Citons à ce sujet quelques témoignages éloquents.

"Au temps de la rupture, mon père était déjà décédé. Ma vieille maman qui n'y était pour rien, comprendra vite ma situation désespérée." (Homme de 64 ans)

"Quand j'ai eu à dire à quelqu'un que je voulais refaire ma vie avec une autre personne, c'est mon père que je suis allé voir. J'ai beaucoup aimé ce qu'il m'a dit. A ce moment là, ça m'a encouragé, parce qu'un moment donné je me sentais un p'tit peu rejeté de tout le monde. Et savoir que mon père respectait encore une fois ma décision, ça m'a fait du bien. ... Ça m'a mis en confiance. Et c'est à partir de cela que je suis reparti." (Homme de 34 ans)

"Moi, j'en suis rendu à ma troisième union. ... Avant de me réengager, je suis allé voir ma vieille mère et je lui ai demandé ce qu'elle en pensait. Je me suis senti profondément écouté. Lorsque j'ai eu terminé, elle m'a dit : ... 'Il faut que tu prennes vraiment la décision toi-même.'" (Homme de 45 ans)

"Le jour où j'ai présenté mon nouvel ami à mon père, j'ai eu l'impression qu'il pensait que c'était à cause de lui que mon mariage était brisé. Il a peut-être été une couple de mois sans lui parler et il ne lui faisait pas de politesse. Je voyais qu'il y avait un froid. Quand il a su ce qui s'était vraiment passé et qu'il n'avait aucun lien avec mon divorce, à ce moment-là, il l'a accueilli haut-la-main et il a été très bien accepté." (Femme de 32 ans)

On le voit donc, les parents, père et mère, sont les tout premiers à pouvoir manifester accueil et compréhension. A bien des égards, leur rôle est irremplaçable.

Qu'en est-il des autres proches, frères, soeurs, amis collègues de travail ? Leurs témoignages sont moins éloquents que celui des parents. Certains divorcés réengagés soulignent le rôle important de leurs proches à l'occasion de leur séparation.

"Lorsque j'ai annoncé à ma famille que je voulais me réengager, les réactions ont été moitié-moitié. Certains de mes frères et soeurs disaient que je faisais bien, d'autres par contre me disaient d'attendre, que j'allais trop vite." (Homme de 43 ans)

"Au moment de ma séparation, je suis allée demeurer chez mon frère. Sa femme et lui, ainsi que ma mère, ont été des sauveurs pour moi.

J'ai eu aussi l'aide de certaines amies. Une chance que je les ai eues. J'ai réalisé après coup combien elles étaient précieuses pour moi." (Femme de 59 ans)

"Deux couples d'excellents amis m'ont accueilli dès la rupture et ils ne m'ont jamais fait défaut par la suite. Ils ont grandement contribué à mon salut." (Homme de 64 ans)

Les frères, les soeurs, les amis peuvent donc contribuer grandement au « salut » des divorcés réengagés. Par leurs conseils, par leur hospitalité, par leur compréhension

sion, ils aident les divorcés réengagés à travers ce temps de bouleversement et d'épreuve.

b) De la part des prêtres

Qu'en est-il des prêtres ? Les gens ont-ils recours à eux au moment de la séparation et du divorce ? Certains, par ailleurs bons pratiquants et engagés dans un service ou un mouvement, n'en souffleront pas un mot aux prêtres. D'autres sentiront le besoin de rencontrer un prêtre. L'accueil que ce dernier manifeste à cette occasion pourra avoir un effet salutaire. L'attitude d'accueil importe au plus haut point, beaucoup plus que les paroles.

"Le curé de ma paroisse dégageait quelque chose qui m'attirait. ... Pourtant, je ne suis jamais allé lui parler. Et juste la manière que l'on se sert la main après la messe, ou encore juste la façon que l'on se communique des choses, cela me met à l'aise." (Homme de 34 ans)

Il arrive que le prêtre se montre accueillant dans la rencontre privée et adopte par la suite, en public, un discours autre. Citons l'expérience de cette femme.

"J'ai rencontré le curé de ma paroisse et je lui ai fait mention de ce que je vivais. Il m'a écouté attentivement et je me suis senti comprise et respectée.

Le dimanche suivant, lors de son homélie, je ne l'ai pas reconnu. Il ne parlait pas des divorcés de la même manière que l'on en avait discuté ensemble auparavant. Je voulais me cacher en dessous du banc. Je

me sentais mal. Je ne suis plus retournée dans ma paroisse." (Femme de 38 ans)

Certains participants à la table ronde ont manifesté qu'ils s'étaient déjà fait une idée quant à leur situation et n'entendaient pas établir de contact avec le prêtre.

"Moi, ça fait quatre ans que je suis remarié. Je n'ai pas fait de pas pour aller voir mon curé et lui conter mon histoire." (Homme de 43 ans)

Notons ce point : dans le concret, les prêtres ont un rôle de soutien mais il est moins évident que celui des parents et des proches. Ce n'est donc pas sur eux qu'il faudra compter exclusivement pour dire une parole d'espérance et manifester l'accueil. D'autant plus que plusieurs divorcés réengagés les écartent un peu du paysage, parce qu'ils savent que les prêtres sont des hommes de l'institution, qu'ils ont une position à défendre, et qu'ainsi ils risquent de leur montrer plus de barrières que de voies d'avenir. Citons ici les propos d'une personne divorcée réengagée qui intuitionne les difficultés d'accueil qu'éprouvent les prêtres face aux divorcés réengagés.

"Certains [prêtres] se trouvent particulièrement démunis devant les divorcés. Faute de pouvoir les accueillir convenablement eux-mêmes, ils devraient les orienter du moins vers un confrère plus adroit, ou à un service d'accueil qui saura bien les recevoir et prendre soin d'eux."

c) De la part de la communauté paroissiale

Les divorcés réengagés rencontrent la communauté chrétienne à certains moments précis : lors des célébrations eucharistiques dominicales, lorsqu'ils manifestent le désir de s'engager dans des mouvements ou des services paroissiaux, ou lorsqu'ils ont à fréquenter les catéchèses initiatiques en vue de préparer leurs enfants aux sacrements. Quel visage la communauté leur présente-t-elle à ces occasions ?

Dans la table ronde, les gens qui ont été accueillis ont raconté leur récits. Certains d'entre eux disent avoir reçu un bel accueil et se sont vu confier des responsabilités.

"Lorsqu'il a été temps d'élire des membres pour le CPP, j'étais en liste. Ils ont présenté ma situation aux paroissiens qui étaient présents. J'ai été élu. Vous dire jusqu'à quel point ça m'a rempli de bonheur, ça ne se dit pas." (Homme de 45 ans)

"Depuis deux ou trois ans, je fais partie du CPP. Et cette année, avec mon épouse, je suis catéchète en vue de préparer les jeunes à leur confirmation." (Homme de 64 ans)

D'autres ont senti une communauté soupçonneuse, peu accueillante. Quelques-uns avouent s'être sentis jugés, non accueillis.

"L'an passé, mon garçon a fait sa confirmation. Je me suis présenté à une rencontre réunissant parents et enfants. On nous donna des explications sur la célébration et sur le choix des parrains et marraines. La personne qui intervenait était un laïc. Elle nous dit : 'Faites attention dans le choix du parrain ou de la marraine que vous allez prendre pour votre enfant. Peut-être y a-t-il un de vos frères ou une de vos soeurs qui est divorcé. Ce n'est peut être pas grave pour vous, mais peut être que votre enfant ne le voit pas de cette façon là.' ...

Quand j'entends des choses semblables, j'aurais envie de prendre mon bord, de continuer tout seul." (Femme de 32 ans)

Au total, l'impression d'ensemble qui se dégage des propos des participants de la table ronde demeurent plutôt positive par rapport à la capacité d'accueil de la communauté. Peut-on attribuer cette impression au fait que les répondants étaient des gens plus formés, ayant fait un cheminement personnel et spirituel ? N'oublions pas en effet que la plupart des participants aux tables rondes étaient reliés au mouvement Reflets et Lumière. Quoiqu'il en soit, il semble qu'il y ait une attitude d'accueil large que véhicule la société ambiante. Notons aussi que les gens ont défini leur attitude parce que rares sont ceux qui ne comprennent pas, dans leur famille, des cas de divorces et de ré-engagements.

## B) Deux points d'achoppement

On vient de voir le rôle que peuvent jouer les diverses personnes - père, mère, proches, prêtres, gens de la communauté - dans l'accueil des divorcés réengagés. Tout ne dépend pas cependant de leur capacité d'ouverture et de compréhension. Il existe des points d'achoppement objectifs qui causent l'écueil de l'accueil. Il y en a deux notamment : l'accès aux sacrements et la position officielle de l'Eglise.

### a) L'accès aux sacrements

On sait tous que l'accès aux sacrements du pardon et de l'eucharistie pose problème pour les divorcés réengagés. A l'occasion de la table ronde, j'ai demandé aux participants s'ils allaient à la messe et, si oui, s'ils y communiaient. Tous m'ont donné une réponse affirmative. Ayant eu écho que, pour contourner certains jugements, des divorcés réengagés adoptaient une « pratique clandestine » en ce qui a trait à la célébration eucharistique dominicale, je leur ai posé aussi cette question : la paroisse où vous allez à la messe est-elle autre que celle dans laquelle vous résidiez ?

Sur les huit personnes participant à la table ronde, deux ont affirmé avoir adopté une telle pratique. Les au-

tres se sont dites à l'aise de pratiquer et de communier dans leur propre paroisse.

"Quand je peux éviter d'aller dans ma paroisse, je le fais avec plaisir. C'est peut-être de la lâcheté de ma part, mais je ne me sens pas encore à l'aise chez moi. J'ai peur de ce que les gens vont penser de moi." (Femme de 38 ans)

"Moi, c'est définitivement dans ma paroisse que je me sens le plus à l'aise. Si je vais ailleurs, c'est parce que c'est un adon. Dans ma communauté, je me sens accepté. Et je me sens également accepté par le curé." (Homme de 43 ans)

Ces gens sont-ils au courant du fait qu'ils peuvent être, comme le laisse entendre la position officielle de l'Eglise, « source de scandale » ? Je leur ai demandé : votre décision d'aller communier peut-elle étonner ou scandaliser des gens ? La moitié des personnes autour de la table disaient savoir être source de scandale. Deux d'entre elles d'ailleurs ont fait mention que c'était en raison de cela qu'elles pratiquaient en-dehors de la paroisse où elles demeuraient. Les autres n'avaient jamais pensé qu'elles pouvaient être source de scandale ; par contre, elles déclaraient avoir peur des jugements.

"Oui, c'est pour ça que mon mari et moi n'allons pas dans notre paroisse, afin de ne pas scandaliser les autres. ... Pour nos enfants, il n'y a pas de problème. Ils nous connaissent et savent que nous sommes croyants." (Femme de 38 ans)

"Pour ma mère, que j'aille communier, ça la dépasse. Pour elle, je suis en état de péché. Cependant, elle ne me le dira pas, parce qu'elle m'aime beaucoup." (Homme de 43 ans)

"Je n'ai jamais pensé que ça pouvait déranger." (Femme de 32 ans)

Il ressort de la table ronde que les personnes entendues ont défini une attitude par rapport à l'accès aux sacrements. Elles ont fait leur choix et ont opté d'y aller en pleine connaissance et suivant leur conscience. Il demeure cependant qu'il reste une part de malaise. Certains divorcés réengagés auront une hésitation par rapport à leur pratique d'accès aux sacrements, hésitation ou peur de faire scandale.

b) La position officielle de l'Eglise

Au premier abord, la plupart des divorcés réengagés, sont heurtés par la position officielle de l'Eglise. Celle-ci suscite chez eux de vifs émois. Certains protestent en disant qu'ils n'arrivent pas à voir comment cette position peut s'enraciner dans l'évangile.

"Je trouve que l'Eglise renferme véritablement les personnes divorcées réengagées dans leur péché. ... Cette attitude de l'Eglise me fait penser étrangement à une attitude qui est contraire à ce que l'évangile propose." (Homme de 44 ans)

D'autres manifestent de la colère parce qu'ils se sentent méprisés et rejetés. D'autres encore en sont profondément indignés. Par contre, un certain nombre accorde peu d'importance à cette position et s'y montre indifférent.

"La position de l'Eglise, je ne m'en préoccupe pas. ... J'ai pour mon dire que si on est capable de pardonner à des tueurs, pourquoi ne le serait-on pas pour nous. J'ai fait une erreur de parcours, c'est vrai. Et je ne crois pas que le Seigneur me rejette pour ça. C'est pour cette raison que je ne me soucie pas de cette position." (Femme de 32 ans)

Ceux à qui la position officielle de l'Eglise a été bien présentée arrivent à mieux se situer face à eux-mêmes et face à l'Eglise. C'est généralement le fruit soit d'une rencontre positive avec des prêtres, soit d'une expérience dans un mouvement.

"Ma compagne et moi avons vécu une expérience qui s'appelle « Etre un couple ». A l'intérieur de cette expérience, on a rencontré et discuté avec un couple. A ce moment là, je commençais à vouloir réintégrer la religion et retourner à la messe. Ce couple m'a donc aidé à faire un pas en avant." (Homme de 34 ans)

"Moi, je pense que c'est à partir du Cursillo que mes positions se sont raffermies face à la position de l'Eglise. Au cours de la fin de semaine, j'ai rencontré un prêtre. Je vivais cette fin de semaine pour y vérifier si j'étais correct ou pas. ... A partir des discussions qu'on a eues ensemble, j'ai pu commencer à cheminer.

Lorsque j'ai vécu la fin de semaine de Reflets et Lumière, la question s'est encore posée. Je me suis fait éclairer encore.

Maintenant je puis me situer plus facilement." (Homme de 44 ans)

La position officielle de l'Eglise est perçue comme une position qui vient d'en haut, qui est jugée d'avance et qui « demande à être respectée ». Les gens ont besoin de se faire éclairer face à cette position. Et la plupart en éprouvent le désir. Ils veulent se situer. Et c'est lors d'expériences vécues dans des fins de semaines, comme par exemple Reflets et Lumière, qu'il est possible de « dédramatiser » les choses en créant un « espace parole » avec les gens. Il s'y crée un esprit d'ouverture et, à ce moment là, la position de l'Eglise peut être exposée non seulement sous son angle négatif - non-accès aux sacrements - mais aussi sous son jour positif d'accompagnement et de soutien.

C) Les divorcés réengagés et leurs attentes face à l'Eglise

A la fin de la table ronde rassemblant des personnes divorcées réengagées, j'ai demandé aux participants d'exprimer leurs attentes face à l'Eglise en leur posant cette question : qu'est-ce que l'Eglise - parents, proches, prêtres, communautés paroissiales - pourrait faire pour assurer la réussite de votre union actuelle ?

Les réponses se résument à trois points : 1) l'acceptation par l'Eglise de leur nouvel état de vie ; 2) la reconnaissance de leur nouvelle réalité ; 3) l'aide attendu

pour mieux vivre leur nouveau projet. Citons deux témoignages qui reprennent la pensée des intervenants.

"J'aimerais que l'Eglise nous accepte. Qu'elle enlève les préjugés et fasse tomber les barrières." (Homme de 43 ans)

"J'aimerais que l'Eglise reconnaissse notre situation nouvelle et qu'elle nous aide à mieux vivre cette nouvelle situation afin qu'elle soit féconde." (Homme de 45 ans)

## 2.2 Le point de vue des prêtres et de la communauté paroissiale

Concernant les deux points d'achoppement dont il vient d'être question ci-haut, quel est le sentiment des prêtres et des membres des communautés paroissiales ? Leur point de vue sera cerné à partir des interviewes réalisées auprès des prêtres et des situations ou cas-types auxquels les gens de la communauté paroissiale ont répondu. (Voir les situations ou cas-types cités en annexe 2.)

### A) La position officielle de l'Eglise

#### a) La réaction des prêtres

Des huit prêtres interrogés, plus de la moitié se sont déclarés mal à l'aise et « coincés » face à la position officielle de l'Eglise, alors que les autres se disaient à

l'aise d'en parler. Citons les propos des uns et des autres.

"Je me sens continuellement coincé entre la position officielle qu'on est obligé de défendre, et la misère que vivent ces gens là." (Prêtre de 66 ans)

"On fait face à des situations inconfortables. ... Je ne peux pas dire que je suis fier de cette position-là, mais par solidarité, je la donne." (Prêtre de 48 ans)

"Je me sens vraiment mal à l'aise vis-à-vis de tout ça. Je me sens mal à l'aise parce que c'est toujours des positions catégoriques et assez drastiques." (Prêtre de 56 ans)

"En lien avec ce que l'Eglise nous propose, je suis à l'aise. Je vois cette position comme étant un idéal à vendre." (Prêtre de 59 ans)

Malgré leur malaise, ces prêtres disent essayer tant bien que mal de faire part de cette position aux couples qui se présentent. Il ressort clairement qu'ils prennent d'abord le temps d'écouter les gens, de voir avec eux où ils en sont, et de faire appel à leur conscience.

"Je les retourne à ce moment-là à leur conscience. Je leur demande ce qu'ils vivent et ce qu'ils veulent vivre. Et je leur dis après coup que c'est à eux de prendre position." (Prêtre de 60 ans)

"Moi, j'essaie d'abord de découvrir où ils en sont. Parce que tous les couples ne sont pas à situer sur le même pied. ... Je prends d'abord le temps d'écouter le couple et de voir jusqu'à quel point ils ont le souci d'une recherche et le souci de vivre l'évangile. C'est après coup que je leur présente la position de l'Eglise." (Prêtre de 55 ans)

b) La réaction de la communauté paroissiale

Au sein de la communauté paroissiale, la position officielle que tient l'Eglise à l'endroit des divorcés réengagés est plus ou moins accueillie. Un grand nombre de personnes crieront leur mécontentement, d'autres s'opposeront complètement à cette position, d'autres enfin s'y rallieront.

J'ai voulu vérifier, à l'aide d'une situation-type, combien de personnes connaissaient vraiment la position de l'Eglise. En fait, soixante-seize pour cent des gens interrogés connaissent une partie de la position de l'Eglise, à savoir que les divorcés réengagés ne peuvent avoir accès à la communion.

Comment interpréter les réponses apportées par le vingt-quatre pour cent qui reste ? On ne pourrait induire que ces personnes ignorent totalement la position de l'Eglise. Mais leur première réaction est soit de renvoyer les gens à leur conscience personnelle, soit de les inviter à

aller rencontrer un prêtre qui serait en mesure de les éclairer.

"Je serais d'accord que ce couple rencontre un prêtre ... Je trouve aussi que c'est au couple de voir comment il se sent face à ce qu'il veut vivre."

La réaction des gens de la communauté paroissiale indique donc un malaise largement répandu concernant la position de l'Eglise. Mais il n'y a pas que du malaise. Il y a un élément neuf qui apparaît : notamment que la conscience personnelle devient d'emblée le lieu de décision de l'attitude à adopter, avec la possibilité d'un éclairage par le prêtre.

#### B) L'accès aux sacrements

##### a) Le point de vue des prêtres

Les prêtres sont tous conscients que de nombreuses personnes divorcées réengagées s'approchent de la communion lors des célébrations eucharistiques. Que pensent-ils de cette pratique et de la « clandestinité » dont elle s'enveloppe souvent ?

Sur les huit prêtres interviewés, trois disent des divorcés réengagés que ce sont des gens qui veulent vivre leur foi, des gens « en recherche » et qui, pour ce faire, prennent les moyens adéquats.

"S'ils se sentent à l'aise ailleurs, moi je ne les empêcherai pas. Je ne les empêcherai pas parce que je me dis que ces gens là, s'ils ont encore le courage d'aller à l'Eglise, même s'ils vont ailleurs, c'est que ce sont des gens qui sont en recherche, ils essaient de trouver des solutions à leur problème." (Prêtre de 67 ans)

Un prêtre craint que certaines personnes divorcées ré-engagées profitent de cette « pratique clandestine » pour éviter de faire la lumière nécessaire sur leur vie et de se remettre en question.

"Je trouve que dans la mesure où ils font de la lumière dans leur vie, ça peut être valable. Mais si c'est pour éviter les remises en questions, si c'est pour éviter l'éclairage qu'on peut leur donner, certes ça regarde leur conscience, mais ..." (Prêtre de 54 ans)

Finalement, un prêtre s'objecte à la pratique clandestine parce qu'elle va à l'encontre du témoignage de leur foi.

"Ma première réaction serait de dire que ce sont des gens courageux. Ils veulent vivre leur foi.

Ma deuxième réaction, c'est que je ne suis pas content de les voir aller ailleurs. Lorsque j'en rencontre quelques-uns, je les invite à venir à l'église paroissiale. Cependant, je leur demande de ne pas communier. Ainsi, leur dis-je, ils donnent un beau témoignage de foi. ... Je les interpelle donc afin qu'ils puissent donner un témoignage sincère." (Prêtre de 66 ans)

Il ressort des interviews que, malgré une clandestinité qui n'est pas souhaitée à bien des égards, les prêtres se disent heureux de constater que les personnes divorcées réengagées prennent les moyens adéquats pour vivre leur foi.

b) Le point de vue de la communauté paroissiale

Tout comme les prêtres, les gens sont conscients que des personnes divorcées réengagées vont communier lors des célébrations dominicales. Quel jugement portent-ils sur cette pratique ? J'ai cherché à le savoir à partir de la situation-type suivante : "Vous vous retrouvez à la messe du samedi soir ou du dimanche. Vous remarquez la présence d'une personne que vous connaissez assez bien. Vous savez qu'elle est divorcée remariée civilement. Au moment de la communion, cette personne s'avance pour aller communier. Quelle est votre réaction ? "

Des cent cinq personnes interrogées, quarante pour cent estiment que les divorcés réengagés ont le droit d'aller communier, que « c'est leur problème ». Trente-sept pour cent se disent heureux de constater qu'on leur permette de communier. (Ignorent-ils la position de l'Eglise ou se réjouissent-ils qu'elle ne soit pas suivie ? Le questionnaire ne permet pas de répondre.) Vingt pour cent reprennent l'enseignement officiel de l'Eglise et jugent

qu'il est incorrect que les divorcés réengagés aillent communier.

On constate donc que soixante dix-sept pour cent des gens interrogés n'ont rien contre le fait que les divorcés réengagés s'approchent de la table eucharistique pour y recevoir la communion. C'est pour eux une question de conscience individuelle. Une personne disait à ce propos :

"Bien que l'Eglise, selon sa position, ne permet pas aux divorcés réengagés de communier, je crois que la personne qui va communier, agit selon sa conscience. Et je trouve qu'elle fait bien. Je n'ai donc pas à la juger, puisque seul Dieu connaît le fond de son cœur."

Une pensée est donc en train de se faire à la base. Les gens font une large place à la conscience personnelle des divorcés réengagés. Beaucoup ne se sentent pas aptes à porter des jugements. Est-ce indifférence de leur part ? Ou de la laxité ? Sans exclure totalement l'une ou l'autre, il faut au moins constater comme élément positif l'émergence de la conscience.

### C) L'engagement pastoral

On rencontre de plus en plus des personnes divorcées réengagées qui sont engagées dans les mouvements et les services paroissiaux. C'est pour elles une manière de dire leur foi et de participer à la vie de l'Eglise.

### a) La réaction de la communauté paroissiale

Dans les divers mouvements et services paroissiaux, les gens de la communauté sont appelés à côtoyer les personnes divorcées réengagées. Et bien souvent, c'est à eux que revient la responsabilité de recruter de nouveaux membres. J'ai donc voulu, par une situation-type, vérifier quelle serait leur réaction dans l'éventualité qu'une personne s'identifiant comme divorcée et réengagée se présenterait à eux pour faire partie de leur mouvement ou service.

Sur les cent cinq réponses obtenues, quatre-vingt quinze pour cent des gens interrogés se sont dits en faveur d'accueillir les personnes divorcées réengagées dans leur mouvement ou service. Pour ces gens engagés dans les mouvements ou services paroissiaux, ce qui importe, c'est que la personne qui veut s'engager ait la foi et le goût de rendre service à la communauté. Le fait qu'elle soit divorcée réengagée semble ne pas devoir être pris en compte.

"Le statut social n'a rien à voir avec le besoin des gens de vouloir donner."

"Ces personnes vont nous apporter beaucoup. Elles vont nous enrichir."

Cette situation-type nous révèle donc l'ouverture des gens à l'égard des divorcés réengagés. Elle est d'autant plus révélatrice que peu de temps après avoir recueilli les

réponses des gens, une personne me fit part de ceci : un jeune couple, divorcé réengagé, a approché le service de pastorale du baptême et leur a manifesté le désir de s'engager dans ce service. C'est avec joie que les gens de ce service paroissial ont accueilli la demande.

b) La réaction des prêtres

Je n'ai pas jugé bon de demander aux prêtres ce qu'eux-mêmes pensaient de cet engagement de la part des divorcés réengagés. Par contre je leur ai demandé quels étaient les commentaires qu'ils recevaient de la part des gens de la communauté. Ils ont souligné n'avoir entendu aucun commentaire négatif.

"Je connais des personnes divorcées réengagées qui sont engagées et connues dans leur milieu. Je n'ai jamais eu d'échos négatif de la part des gens qui travaillent avec eux et qui les connaissent. Ils ne regardent pas ce qu'ils vivent en dehors de leur engagement pastoral, mais ce qu'ils y accomplissent." (Prêtre de 54 ans)

Il arrive cependant que surviennent à l'occasion, des questions en lien avec l'insertion des divorcés réengagés au sein de mouvement ou service quelconque.

"Lorsque vint le temps de réorganiser le CPP, certaines personnes se questionnaient sur la possibilité d'aller chercher une femme qui était divorcée et réengagée. Les membres voyaient en elle une personne qui pouvait apporter beaucoup à l'équipe. Ils m'ont demandé mon avis. Quand je leur ai

donné ma vision des choses, ils m'ont fait savoir qu'ils l'approcheraient et l'inviteraient à faire partie du CPP." (Prêtre de 56 ans)

On constate donc que les commentaires des prêtres sont entendus et que ces derniers jouent un rôle important dans les « informations » à donner aux personnes qui soulèvent des questions à l'égard des divorcés réengagés et de leur place dans la communauté.

### 3. Les pointes de l'observation

De l'observation de ces trois groupes de personnes - les divorcées réengagées, les prêtres et les paroissiens - que faut-il retenir ? Quelles sont les pointes qui émergent ? J'en dégagerai cinq.

#### a) Rôle déterminant des parents

L'observation a montré combien est important l'accueil que les divorcés réengagés reçoivent de leurs parents, de leur famille et de leurs proches. Cet accueil se traduit de façon concrète par la possibilité d'être « reçu à la maison » et d'être écouté puis, par une aide matérielle ou morale. L'accueil reçu de la part des parents et des proches constitue pour la plupart des divorcés réengagés un point de départ ou d'appui capital, une base de confiance primordiale. Concrètement, cela signifie que les premiers « agents de pastorale » auprès des divorcés réengagés sont

leurs parents et leurs proches. Il n'est pas sûr qu'on ait été suffisamment attentif à leur rôle.

Chez les prêtres, on note que ces derniers apportent aussi un soutien, mais leur rôle est moins marqué que celui des parents et des proches. Cela peut s'expliquer aisément par la proximité qui existe entre les divorcés réengagés et leurs familiers.

Les divorcés réengagés ne se tournent pas spontanément vers le prêtre. La plupart même l'esquive totalement. Ceux qui reçoivent un accueil compréhensif de la part d'un prêtre apprécient hautement ce soutien. Mais d'emblée, le témoignage des divorcés réengagés permet de dire que le rôle des parents et des proches est plus immédiat et plus déterminant. Cela dit, il est évident que les prêtres peuvent apporter un soutien.

#### b) Peur constante d'être jugé

En côtoyant des personnes divorcées réengagées, j'ai constaté que plusieurs d'entre elles souffraient de se savoir jugées. J'ai noté que cette peur s'intensifie à deux moments précis : au temps de la célébration eucharistique lorsque ces personnes s'approchent pour recevoir la communion ; aussi lorsqu'elles pensent s'engager dans un service ou un mouvement paroissial.

C'est notamment à cause de cette peur d'être jugés que certains divorcés réengagés opteront pour la « clandestinité », c'est-à-dire qu'ils vont célébrer l'eucharistie dans une paroisse où leur situation de vie n'est pas connue. Ils se perdent alors dans l'anonymat de la foule. Par contre, d'autres divorcés réengagés, s'abstiennent de communier dans leur paroisse et vont ailleurs lorsqu'ils sentent le besoin de communier.

C'est encore la peur d'être jugés qui fera hésiter certains à s'engager dans la paroisse.

"J'aurais eu la possibilité de lire lors des célébrations dominicales. Mais la peur d'être jugé m'a amené à demeurer à l'écart. J'ai comme un blocage." (Homme de 43 ans)

Cette peur d'être jugées sur le plan ecclésial oriente certaines personnes divorcées réengagées à prendre plutôt un engagement sur le plan social.

Une autre peur survient, moins évidente cependant, mais toutefois présente dans le cœur de quelques personnes divorcées réengagées : c'est lorsqu'elles rencontrent des prêtres dont l'attitude et les propos sont négatifs. En raison de mauvaises expériences antérieures, par exemple des discours entendus ici et là de la part des prêtres ou dans des homélies, le rapport aux prêtres est souvent problématique.

c) Attitude d'accueil prévalant dans la communauté

On s'inquiète souvent de la capacité d'accueil des communautés. A la suite de l'observation faite, je reste étonné de l'accueil et de l'ouverture d'esprit que semblent manifester les gens engagés dans les mouvements et services paroissiaux.

Spontanément, les gens ne veulent pas s'arrêter au statut social des divorcés réengagés, mais insistent sur le fait que ces personnes sont des croyantes, qu'elles ont la foi et qu'elles cherchent à l'approfondir. Un certain nombre de personnes engagées vont plus loin : elles se disent prêtes non seulement à accueillir les divorcés réengagés mais aussi à « recevoir » d'eux, c'est-à-dire à apprendre d'eux et s'ouvrir à un autre aspect de la vie.

d) Apport décisif des mouvements

Le témoignage des personnes divorcées réengagées à l'occasion de la table-ronde montre que l'expérience vécue dans différents mouvements - tels que Reflets et Lumière, DIRE, Unica, Etre un couple - se révèle particulièrement éclairante et bénéfique. Ces mouvements permettent aux personnes divorcées réengagées de ressaisir leur situation, de dédramatiser les sentiments éprouvés de rejet ou d'isolement, de revoir positivement leur expérience de séparation et de réengagement.

A l'intérieur de ces expériences, certains réussissent à se réconcilier avec eux-mêmes, avec leurs enfants s'ils en ont, avec leur famille, avec leurs amis, avec leur ex-conjoint, avec l'Eglise, avec les prêtres. Il leur devient possible de mieux se situer en rapport avec la position officielle de l'Eglise. Bref, ils apprennent à refaire confiance en eux-mêmes et dans les autres, à reprendre leur place et dans la société et dans le réseau ecclésial.

e) Emergence de la conscience

Les propos des divorcés réengagés, la réaction des proches, des gens de la communauté et des prêtres montrent un malaise généralisé concernant la position officielle de l'Eglise. Cela soulève bien des questions. Cet enseignement passe-t-il vraiment la rampe ? Est-il vraiment bien présenté ? Il semble qu'il n'y ait pas de moments et de lieux propices où présenter l'enseignement de l'Eglise. On raccourcit souvent la position officielle en la télescopant. Et parfois, elle est présentée de manière très dure et très abrupte.

Le malaise ressenti face à la position officielle de l'Eglise amène les gens à faire appel davantage à la conscience personnelle. Ce point est important. Par delà les vicissitudes que connaît la position officielle ecclésiale - refus, ignorance, opposition, déformation - un fait neuf apparaît : le recours à la conscience personnelle. Du ma-

laise entourant l'enseignement officiel découle donc un effet qui peut se révéler très positif. Mon observation m'amène à prendre conscience que les gens se refusent à placer les divorcés réengagés « dans un même moule », ou à les « enfermer dans leur péché ». D'où une réaction qui peut être positive : les renvoyer à eux-mêmes et à leur conscience. Certes, il existe un risque que ce renvoi à la conscience soit une sorte d'esquive, ou une concession de plus à un environnement très individualiste et dépourvu de référence. Quoiqu'il en soit, la conscience demeure un recours moral indispensable.

#### 4) Où se trouve le bon pasteur ?

En terminant ce chapitre de l'observation, il me paraît utile de citer ce témoignage vibrant d'une personne divorcée réengagée de la zone pastorale où j'ai travaillé. Ses paroles émouvantes expriment bien le drame des divorcés réengagés et le « cri » qu'ils adressent à l'Eglise.

Je ne suis pas médecin, moins encore cardiologue, ni un quelconque adjoint de la santé. Quand même, je me préoccupe du cœur, depuis que mon épouse a décidé de me donner le sien, il y a onze ans, pour ranimer le mien qui n'en pouvait plus. ...

A compter de ma rupture, après mon départ, j'avais l'impression d'avoir vaincu un cancer, ou crevé un abcès qui me rongeait le cœur. - Je suis enfin libéré du boulet que je traîne depuis 23 ans, la porte de mon cachot est ouverte enfin, j'ai fait mes vingt, pour une faute que je crois n'avoir pas commise... J'ai cinquante ans maintenant ... j'ai décidé de vivre et je

veux réapprendre à sourire, me voici « en vacances pour la vie ». J'ai la profonde conviction que Dieu m'aime et que moi aussi, je l'aime, malgré « mon dossier », malgré les jugements sévères que j'entends ou que je sens autour de moi ... J'avais rêvé d'une idéale vie de couple, et j'en rêve encore ... mon besoin d'aimer répond à une mission, certainement ; le témoignage des Saintes Ecritures, à chaque page des Evangiles, ne peut être une histoire inventée, un pieux mensonge pour gens incrédules et bonasses.

Mon ex-épouse, bien qu'elle se dise toujours, même encore aujourd'hui, je pense, mon épouse, s'est trouvée d'abord soulagée elle aussi, et ne protestera qu'au temps de mon remariage. Mes enfants prennent mal le tournant, comme ils réagissaient fort mal à notre mauvaise entente ; ils se rétabliront ensuite, et deviendront avec le temps de bons amis de ma nouvelle épouse ; leur témoignage unanime, après vérification de notre relation : "C'est bien mieux comme ça !" Ma vieille maman qui n'y était pour rien, comprendra vite ma situation désespérée. J'ai pourtant trouvé cruel un tribunal ecclésiastique l'interrogeant pour lui faire dire que son fils était sain d'esprit au temps de son mariage.

Avant la rupture, « La Rencontre » n'aura rien pu faire pour le couple en difficulté ; « Renouement conjugal » fera mieux pour le nouveau couple ; mieux encore, notre groupe d'accueil et rencontres, « Reflets et Lumière », tout autant, deux couples d'excellents amis m'accueilleront dès la rupture et ne me feront jamais défaut ensuite. Ils auront grandement contribué à mon salut.

...

Je crois tous les divorcés comme moi ... Je me promène avec un cœur en écharpe, mendiant d'amour, parmi la foule des bons vivants qui vont chacun pour soi, chacun « se mêlant de ses affaires », et dont le temps c'est de l'argent ...

Il n'existe aucune structure d'accueil pour les mal-aimés (sauf pour les femmes battues), pour les grands blessés du cœur.

Je me retire d'une communauté qui me condamne et ne me retient pas, et personne ne vient à ma recherche ... On me refuse la vie sacramentelle, certains me chuchotent de pratiquer ailleurs, ou en cachette, d'autres affirment que c'est inutile ! Quoi alors ? Confusion totale ... perte de la foi, ou union plus intime avec Lui, comme en milieu hostile ... en camp de concentration ! Accepterai-je les amours faciles, ou de pacotille ? le « fast-food » du cœur ? le bonheur facile et à bon marché ? la chair pas chère ? à mon avenir, vais-je préférer le moment présent ?

En ce domaine, la médecine préventive n'est guère connue, et les soins d'urgence tout à fait insuffisants. Manque de services adéquats ... manque de psychologues et de bons pasteurs ... A quand donc la clinique matrimoniale ou conjugale, au service du couple et de la famille ? La courriériste du cœur a réponse à tout ; pourtant, beaucoup de prêtres ne savent pas, ne peuvent pas, ou ne veulent pas ... où trouverai-je le bon pasteur ?

La prédication des médias s'adresse à moi personnellement, sans me dire marginal ou exceptionnel. Elle invite tout le monde, elle m'invite à consommer maintenant, quitte à payer plus tard, à satisfaire tous mes désirs. « Tout le monde le fait, fais-le donc ! » Recettes factices, éphémères bonheurs ...

Au contraire, la prédication et les homélies qu'on a à l'église, quand j'ose encore y entrer, sont faites pour tout le monde, mais le bon monde, dont je ne suis plus. On m'a convaincu que je suis un pécheur, dont le péché serait impardonnable : « Domine, non sum dignus ». Qui donc me dira, à moi, la bonne nouvelle ? Qui me fera entendre l'Evangile de la miséricorde ? "Aujourd'hui même, tu seras avec moi, en paradis ..." "

# PROBLEMATIQUE

## CHAPITRE II

### LE DIVORCE, UNE REALITE SOCIALE

Pour voir plus clair dans la situation des divorcés réengagés, cherchons à ressaisir les données de notre observation à partir de trois lignes de réflexion. La première concerne les causes du divorce. La seconde portera sur le « drame » que vivent les personnes divorcées réengagées. Enfin, la troisième évoquera une situation analogue qui s'est présentée dans l'histoire de l'Eglise.

#### 1. Les causes du divorce

Lorsqu'on est placé devant une séparation, un divorce, on évoque spontanément diverses causes qui ont pu conduire à la désunion : mauvais choix de partenaire, immaturité psychologique et affective, manque de communication, incompatibilité de caractères, infidélité, etc.

D'emblée, l'explication se situe dans l'ordre psychologique. Les parents, les proches et même les agents pastoraux, dès qu'ils cherchent à comprendre ce qui s'est passé, vont puiser dans la science psychologique. Celle-ci apporte certainement un éclairage utile qui permet de mieux accompagner les personnes. Mais elle fournit des explications qui sont trop exclusivement liées aux personnes elles-mêmes. Le divorce tient à des causes plus larges.

### 1.1 Le divorce, un problème d'ordre sociologique

Dans un article récent (1), Benoît Bégin propose une nouvelle dimension à l'approche pastorale des divorcés ré-engagés : la dimension sociologique. L'auteur estime que cette approche peut faire progresser notre compréhension du phénomène du divorce.

Bégin explique que l'idéologie individualiste de notre société tend à nous faire croire que lorsqu'un individu vit des problèmes, il faudrait en chercher l'explication sur le plan uniquement personnel. Or, cette façon de faire isole la personne de son contexte et fait oublier les influences sociales.

"En théorie, personne ne rejette le caractère social des êtres humains, ni l'influence marquante que la société peut avoir sur eux. Dans la pratique, cependant, on sort l'individu de son contexte, on néglige la portée des influences sociales et l'importance des explications sociologiques sur le comportement humain : on « oublie » de le situer dans le contexte global de toute une société." (2)

S'appuyant sur la pensée du sociologue américain C. Wright Mills, Bégin nous invite à distinguer deux choses : les épreuves et les enjeux. Par « épreuves », il faut

---

1) BEGIN, Benoît, "La dimension sociologique dans la pastorale du divorce" in Sciences pastorales, Université Saint-Paul, no 7, 1988, p. 31-56.

2) Ibid, p. 34.

entendre les difficultés, problèmes et échecs vécus sur le plan individuel et personnel. En ce sens, le divorce est véritablement une épreuve. Par « enjeux », il faut entendre tout ce qui se rapporte à "un champ plus large, à la société elle-même, à ses structures, à son fonctionnement" (3). En ce sens, le divorce ne se comprend pas isolément, il faut le relier aux structures de notre société.

Bégin illustre cette théorie par l'exemple du chômage. La personne en chômage traverse manifestement une épreuve personnelle. Le fait qu'elle est sans travail peut s'expliquer par des facteurs individuels, par exemple : manque de formation, paresse, inconstance, etc. Mais lorsque le nombre de chômeurs devient élevé, il n'est plus possible d'expliquer cette situation uniquement par des motifs d'ordre personnel, en terme « d'épreuves », il faut en parler en terme « d'enjeux », et mettre en cause les structures de la société.

"Quand une personne est en chômage (...) elle traverse là une épreuve personnelle. S'il y a des emplois disponibles, on expliquera sa situation par son caractère ou sa formation. Cependant, quand un fort pourcentage de la main-d'œuvre d'un pays est en chômage, les explications individuelles ne suffisent plus : on a affaire à un enjeu. L'énoncé correct du problème réclame, au même titre que ses solutions possibles, qu'on réfère préalablement aux groupes, aux organisations, à la structure de la socié-

---

3) Ibid, p. 35.

té. Ce qui devient alors une question sociale." (4)

Bégin applique ces notions d'épreuves et d'enjeux au cas du divorce. Devant le nombre imposant de divorces que connaît notre société occidentale - plus du tiers des mariages et même la moitié dans certains pays européens et en Amérique du Nord - il serait illusoire de croire que les causes de ces échecs sont purement personnelles.

"Il y a lieu de chercher, au-delà du problème personnel de chaque couple, une explication impliquant la signification sociale du mariage et de la famille, ainsi que les changements dans les relations entre hommes et femmes." (5)

Ce qui se vit comme problèmes à l'intérieur du mariage et de la famille découle d'une crise qui dépasse la personne et qui affecte la société tout entière. Il y a donc lieu de croire que les conflits et les crises matrimoniales et familiales sont intrinsèquement liés à ce qui se vit dans l'ensemble de la société.

#### 1.2 Deux causes structurelles du divorce

Bégin souligne deux causes sociales majeures : l'amour romantique, comme fondement idéologique du mariage, et le mouvement de l'émancipation des femmes.

---

4) Idem.

5) Ibid, p. 36.

a) L'amour romantique comme fondement idéologique du mariage

Durant des siècles, le mariage s'est avéré être une affaire qui regardait bien plus les familles que les conjoints eux-mêmes. Les préoccupations économiques et politiques y jouaient en effet un rôle de premier plan : il fallait notamment assurer une descendance à la famille et garantir la garde du patrimoine.

Avec l'ère industrielle, cette vision du mariage a été modifiée. On est passé du mariage « affaire de famille » au mariage « affaire d'amour ». L'amour interpersonnel entre l'homme et la femme devient prioritaire. C'est ce que Bégin appelle « l'amour romantique ». Cette évolution coïncide avec la révolution sexuelle et culturelle du 20e siècle. Bégin souligne que ce thème de l'amour romantique n'aurait pu survivre sans les "thèmes fondamentaux de la culture occidentale et sans le support de l'organisation sociale et économique qui lui a permis de se développer" (6). Pensons aux thèmes de la liberté individuelle, du droit à la réussite et à l'échec, du libéralisme économique, etc.

Sans renier que l'un des buts premier du mariage est la procréation, l'Eglise elle-même, avec Vatican II, confirme cette nouvelle conception du mariage fondée sur l'amour. "Le sacrement du mariage devient aussi le sacrement

---

6) Ibid, p. 41.

de l'amour" (7). L'encyclique *Humanae Vitae*, publiée en 1968, avant de prononcer le rejet de la contraception, souligne l'importance de l'amour dans le couple et en développe les composantes.

Cette conception nouvelle du mariage sert parfois, comme le mentionne Bégin, "de justification logique à la revendication du divorce lorsque l'amour n'est plus - et n'a peut-être jamais été - de la partie" (8).

Tout cela, de dire Bégin, nous amène à constater que la crise qui sévit dans l'institution du mariage dépasse largement la perspective de la psychologie individuelle. Cette crise qui engendre le divorce se rattache à un problème de civilisation qui a notamment transformé le sens du mariage et de l'amour. C'est là une première cause structurelle expliquant les divorces nombreux. Bégin en ajoute une deuxième.

#### b) Le mouvement d'émancipation des femmes

Avec le mouvement de libération de la femme qu'a connu notre société, la structure familiale a été bouleversée. Ayant pris conscience que le mariage traditionnel les avait empêchées de développer leur potentiel humain, les femmes n'acceptent plus de vivre dans l'ombre de leur mari et de

---

7) Ibid., p. 42.

8) Idem.

dépendre d'eux sur le plan économique, politique et social. Bégin rapporte que si les femmes ne peuvent développer leur potentiel humain et vivre équitablement à l'intérieur même du cadre matrimonial, avec le consentement et la collaboration du conjoint, beaucoup sont prêtes à poursuivre à l'extérieur de ce cadre. Il en va pour elles d'une question de stricte justice sociale.

La société actuelle met tout en oeuvre aux plans économique et social pour favoriser la femme. Et l'idéologie féministe fait prendre conscience aux femmes des droits qui leur revient. Malgré tous les progrès accomplis, il reste encore beaucoup d'étapes à franchir vers une pleine intégration des femmes à la vie en société. Cette évolution, c'est bien évident, déborde le cadre du couple et de la famille. On ne peut donc isoler les conflits découlant de la redéfinition des rôles à l'intérieur du mariage sans faire appel aux forces sociales, à ce courant de fond de notre société.

Bégin conclut qu'un problème d'une telle envergure ne peut se comprendre à partir de la seule perspective de la psychologie individuelle. La sociologie nous offre une clé de compréhension plus globale et plus riche.

Dans les interviews réalisées lors de l'observation, cette réalité sociale est demeurée quasi absente. Elle semble ne pas être prise en compte. Certes, je n'ai pas demandé

dé aux gens d'expliquer les causes de leur séparation. Hormis le cas où une personne a parlé des nécessités économiques - "on travaille le jour et le soir pour se payer du luxe, si bien qu'à la fin on devient étranger ..." - les propos se sont maintenus le plus souvent dans l'ordre personnel et psychologique (sexualité, affectivité, communication).

La sociologie nous presse donc de revoir nos schémas d'interprétation des séparations et nos modes d'intervention auprès des divorcés. C'est une clé que nous sommes peu habitués à utiliser.

"Qu'on le veuille ou non, le divorce est une réalité bien installée chez nous, même chez les croyants et chez les chrétiens biens pratiquants. On ne peut plus faire semblant de l'attribuer au faible niveau de conscience morale de notre génération, non plus qu'à l'immaturité psychologique des personnes en cause. C'est une réalité sociale qui dépasse la dimension personnelle et c'est à ce niveau-là qu'il faut intervenir." (9)

## 2. Le drame des divorcés réengagés

Faisons un pas de plus pour comprendre la situation des divorcés réengagés. J'emprunterai à nouveau la voie de la sociologie. Mais cette fois, pour cerner ce qui se passe réellement dans l'expérience de la séparation et du divorce-réengagement. Je prendrai comme guide le livre intitulé Les nouvelles familles dans lequel Pierre Gauthier et Diane Germain attirent notre attention sur deux points notamment qu'on a tendance à oublier. Le premier, c'est qu'il y a désormais plusieurs types de familles. Le second, c'est que le drame des divorcés réengagés cache de nombreux combats mais aussi de réelles victoires.

### 2.1 Divers modèles de familles

Probablement dû à notre culture sociale et religieuse, nous avons le plus souvent une seule vision de la famille que l'on appelle communément « la famille traditionnelle ». Selon Pierre Gauthier, "il apparaît clairement que l'institution familiale des années quatre-vingts revêt une grande diversité de formes : elle peut être traditionnelle, monoparentale ou reconstituée" (10).

L'auteur définit ainsi les types de structures familiales :

---

10) GAUTHIER, Pierre Les nouvelles familles Montréal, Ed. Saint-Martin, 1986, p. 14.

Il y a la famille d'origine. Elle est "formée par un couple initial avec les enfants qu'il a engendrés ou adoptés."

Il y a la famille monoparentale matricentrique. Elle est "constituée d'une femme célibataire, veuve, séparée ou divorcée ayant la garde d'au moins un enfant qui lui est relié biologiquement ou par adoption."

Il y a la famille monoparentale patricentrique. Elle comprend "un homme célibataire, veuf, séparé ou divorcé ayant la garde d'au moins un enfant qui lui est relié biologiquement ou par adoption."

Enfin, il y a la famille reconstituée. Elle comprend "un parent ayant la garde d'un ou plusieurs enfants issus d'une union précédente et son nouveau conjoint, qui assume ou non la garde d'enfants antérieurement engendrés ou adoptés." (11)

La famille « traditionnelle » ou « d'origine », de dire Pierre Gauthier, "est et demeurera probablement le modèle le plus répandu"12. Cependant, elle n'est plus la seule. Elle cohabite avec d'autres types de familles. Notons que les familles monoparentales et reconstituées ont déjà une importance numérique notable et que leur nombre est en pleine croissance.

---

11) Ibid, p. 18.

12) Idem.

Selon Gauthier, il semble plausible que parmi les familles fondées dans les années quatre-vingts, une sur trois connaîtra la séparation ou le divorce. Situation qui donnera naissance à d'autres types de cellules familiales. Le nombre de celles-ci deviendra aussi important que les familles de types « traditionnelles ».

"Notre société évolue donc vers un modèle familial pluraliste."<sup>13</sup> Et notre décor social est déjà empreint de ces nouveaux modèles. Ces nouvelles formes de vie familiale ne peuvent cependant se vivre sans de profondes mutations dans la vie des personnes, tant chez les adultes que les enfants. Chacun de ces types de famille connaît ses difficultés, ses obstacles, ses victoires, ses limites, ses possibilités.

Au plan pastoral, on pense au singulier : la famille traditionnelle. On n'est pas habitué à penser au pluriel. Notre conception de la famille traditionnelle nous porte à croire que c'est le seul modèle qui soit valable. Actuellement on se rend compte que ce modèle de famille n'est plus le seul. Saurons-nous, sur le plan pastoral, faire le deuil de l'idéal de la famille traditionnelle ? Dans son livre, Pierre Gauthier en prend acte. Sommes-nous prêt à en faire autant ?

---

13) *Ibid*, p. 130.

Dans l'observation, on sent que les parents et les proches qui s'avèrent être les plus aidant, ont accepté de faire le deuil de cet idéal. Ils ont accepté, bon gré malgré, le type d'une nouvelle famille. L'écartellement retrouvé chez les prêtres peut se retrouver dans ce refus du deuil de l'idéal de la famille traditionnelle. Leur sera-t-il possible, à eux aussi, d'en faire le deuil ?

## 2.2 Le « drame » des familles reconstituées

Nous savons tous qu'il n'est pas facile pour un couple de traverser la crise d'une séparation, d'un divorce et d'une nouvelle union. Les personnes qui vivent cette crise ont besoin d'être écoutées et respectées dans ce qu'elles connaissent de difficultés et dans les avancées qu'elles peuvent faire. On sait qu'elles se retournent alors, assez spontanément, vers les parents et les proches. Mais comment les aider vraiment ? Comment les accompagner dans ce qu'elles vivent réellement au fil du quotidien ?

Dans le livre déjà cité, Les nouvelles familles, Diane Germain jette un regard très attentif sur le drame que vivent les personnes dans une nouvelle famille reconstituée. Elle peut nous aider à saisir le vif des obstacles qu'elles ont à surmonter et des petites victoires qu'elles enregistrent. Voyons quels sont ces obstacles et ces victoires.

a) Les obstacles

**Le défi de réussir une nouvelle union.** Il n'est pas facile pour l'un et l'autre des deux conjoints de se réinvestir dans une seconde union. L'échec de la première est encore présent. Et se réengager dans une nouvelle union, c'est comme le dit Diane Germain, "ouvrir une blessure et plonger à plein dans l'amertume, le désespoir ..."14. C'est accepter de multiples confrontations : entre conjoints, entre conjoint et enfant (s). Ces confrontations se feront autour des valeurs éducatives à donner aux enfants, autour de l'autorité à exercer, etc. Chacun arrive avec ses habitudes de vie et ses goûts différents. Chacun est appelé à faire de multiples et incessants ajustements.

**Le défi de devenir parent substitut.** Il n'est pas facile non plus pour le parent substitut de prendre en charge la vie d'une nouvelle famille. Il lui faut « risquer sa peau » s'il veut se faire aimer par les enfants de son conjoint. Pour l'enfant lui-même, le fait de se voir engagé dans la reconstruction d'une nouvelle famille s'avère également un défi de taille. D'autant plus que pour lui, le parent substitut va lui voler une place qui lui était sacrée auprès de son père ou de sa mère. Le parent substitut doit aussi relever le défi de la patience, de l'oubli de soi et du respect envers l'enfant. Comme le mentionne Diane Germain, "l'unité de la famille reconstituée dépend en par-

---

14) Ibid, p. 91.

tie de la capacité du parent substitut à sabrer dans son instinct de possessivité" (15).

**Le défi du rapport avec l'ex-conjoint.** D'autres facteurs externes peuvent venir entraver la bonne marche de cette nouvelle famille reconstituée. Diane Germain stipule que l'union antérieure du conjoint peut être une source de comparaison malsaine si celle-ci "correspond souvent à un empiètement du passé sur la relation actuelle"16. L'ex-conjoint peut donc s'avérer source de conflit pour l'un et l'autre conjoint. Sans compter que les amis et la famille puissent s'informer de lui, ou encore évoquer des souvenirs et même parfois le comparer. Il peut arriver aussi que la rencontre entre ex-époux puisse trahir une intimité que le temps et la séparation n'a pas encore dérobée.

b) Ses petites victoires

L'expérience des familles reconstituées ne se limite pas à des obstacles où à des défis à surmonter. Elle comporte aussi, comme le note Diane Germain, des petites victoires qu'il faut savoir reconnaître.

**Un nouveau regard sur l'expérience passée.** Diane Germain mentionne que l'union antérieure peut devenir la source d'une comparaison qui s'avère saine si le conjoint "sait

---

15) Ibid, p. 94.

16) Ibid, p. 95.

tirer profit de son expérience passée en termes de connaissance de ses limites personnelles et des pièges inhérents à la vie de couple" (17). Ce peut donc être là une première « petite victoire » quand le ou les deux conjoints en arrive à s'engager au fil des jours de manière réaliste.

**Des complicités nouvelles.** A l'intérieur de la vie même de la famille reconstituée, on en arrive finalement à faire certaines concessions ou arrangements qui font vivre. Tout est à négocier depuis les mets qu'on préfère aux repas jusqu'au style de loisirs et de vacances. Comme les comparaisons sont souvent fréquentes avec les façons de faire de l'ex-conjoint ou de la première famille, il importe de développer un ensemble de complicités nouvelles avec les enfants du nouveau conjoint et la nouvelle belle-famille.

Il y a un temps d'adaptation nécessaire. C'est au fil du quotidien que s'établit la confiance mutuelle et que la nouvelle union va se consolider. Parents et enfants apprennent à s'apprivoiser, à se découvrir, à s'aimer, à se respecter. Et un temps vient où lorsqu'un membre de la nouvelle famille s'absente, l'ennui se fait sentir. La complicité s'installe progressivement. Quand ces complicités apparaissent, elles deviennent le signe d'une reconnaissance effective, le signe d'une petite victoire.

---

17) Idem.

**Des projets unificateurs : une maison, une naissance, etc.** Avec le temps, les membres de la nouvelle famille pourront souhaiter solidifier leur union par un projet unificateur comme l'achat d'une maison, l'attente d'un enfant, la volonté de se marier. "Dans ce genre d'expériences qui entraîne un investissement à long terme, chaque membre de la famille est, au dire de Diane Germain, amené à prendre un risque, voire même à effectuer un acte de foi" (18). Ce genre d'expérience sera l'occasion de reposer la nouvelle famille sur des bases nouvelles et signifiera, par la même occasion, un nouvel enracinement. Dans l'engagement du couple, c'est toute la famille qui s'engage à mener à bien cette nouvelle entreprise. Et son voeu le plus profond, c'est d'être aidée et soutenue dans ses projets.

**Le souci de la communication.** Pour que la nouvelle famille puisse vivre en harmonie, une saine communication est évidemment requise. Dans la famille « reconstituée » comme dans la famille « traditionnelle », le mode de communication n'est pas toujours à son meilleur. C'est là un point qui reste toujours à parfaire. La partie n'est pas encore gagnée pour ce nouveau type de famille, mais son défi "consiste à sortir des sentiers battus et lorsque les pionniers auront maîtrisé la forêt, combien de trésors de spontanéité pourront-ils découvrir" (19) ! C'est là un autre champ de possible victoire.

---

18) Ibid, p. 111.

19) Ibid, p. 112.

### 2.3 Un besoin de recentrage

Telles sont les embûches et les victoires que les familles reconstituées rencontrent. L'Eglise en tient-elle compte ? Sa pastorale est-elle assez attentive au vécu de ces nouvelles familles ? N'est-elle pas trop centrée sur la question religieuse donnant accès aux sacrements ? La question se pose également aux prêtres, agents pastoraux, parents, frères, soeurs et amis-es. Ne faut-il pas penser à recentrer le regard sur ce que vivent réellement les familles reconstituées ?

### 2.4 Un besoin primordial

Devant les insécurités qu'ont à rencontrer les familles reconstituées, ces dernières ont besoin de se dire, de partager ce qu'elles vivent, leurs obstacles et leurs petites victoires. Elles se tournent alors vers les parents, les frères et soeurs et vers les amis-es. Elles espèrent ainsi trouver une oreille qui saura les écouter et si besoin est, de les orienter.

### 3. Une analogie

Pour mieux cerner la problématique de la question des divorcés réengagés, il est éclairant d'évoquer une situation dans l'histoire de l'Eglise qui présente plusieurs similitudes avec le défi que nous avons à affronter aujourd'hui. Il s'agit du problème des « lapsi » qui agita l'Eglise vers l'an 250.

#### 3.1 Qui étaient les « lapsi »?

Le problème surgit dans l'ensemble de l'empire romain. L'empereur Philippe l'Arabe, que l'on considérait favorable aux chrétiens, fut tué en octobre 249 à Vérone, ville d'Italie, sous les coups de Dèce. Devenu empereur, ce dernier, dévoué à l'Etat et fidèle aux traditions romaines, ordonna à tous les habitants de faire un sacrifice aux idoles. Son objectif était d'affermir l'unité de l'Empire et de s'attirer la faveur des dieux.

Cette mesure toucha autant les chrétiens que les non-chrétiens. On appela « lapsi » les chrétiens qui obéirent à l'ordre et qui, par crainte des tortures, firent profession de paganisme. Des familles entières de même que des prêtres apostasièrent. Certains avaient sacrifié ouvertement aux idoles : on les appela les « sacrificati ». D'autres, sans

renier leur foi, obtinrent par faveur ou avec de l'argent des billets attestant faussement qu'ils avaient sacrifié : on les appela les « libellatici ».

Cyprien, alors évêque de Carthage, et de qui nous possédons le plus de renseignements concernant ce problème, se savait menacé de mort et de persécution. Il fut donc contraint de fuir sa ville. Cyprien étant considéré comme le « pape » des évêques d'Afrique (notons qu'à cette époque le terme n'était pas encore réservé à l'évêque de Rome) et comptant environ cent cinquante évêques qui relevaient de lui, sa mort aurait désorganisé l'Eglise. Il se cacha donc pendant quinze mois, près de Carthage. De sa cachette, il pilota son Eglise à distance. Et il revint à Carthage après la mort de Dèce qui survint en 251.

Les « lapsi » étaient nombreux. Pour contrer l'ordre de l'empereur, ils avaient, pour sauver leur vie, recouru à un expédient. Une fois la menace passée, ils sollicitèrent leur réintégration dans l'Eglise. On ne sait pas si, à Carthage, la discipline concernant ceux qui avaient apostasié leur foi avait été fermement définie. Cependant on reconnaissait que "rien ne pouvait se faire à l'insu de l'évêque et sans dure pénitence" (20).

---

20) MANDOUZE, André et al., "Cyprien de Carthage" Histoire des saints et de la sainteté chrétienne, Tome II, La semence des martyrs, (33-313), Paris, Hachette, 1987,

A la recherche d'une solution

Dès son retour d'exil, Cyprien tint un concile régional avec ses collègues d'Afrique. Ce concile allait déterminer la conduite à adopter à l'égard des « lapsi ». On décida de pardonner aux « libellatici », moyennant un repentir sincère. Quant aux « sacrificati », on les invita à faire pénitence toute leur vie, et ce n'est qu'à l'article de la mort qu'ils pourraient être réconciliés.

Cyprien, dans une lettre qu'il adressait à Antonianus, son collègue dans l'épiscopat, lui fait ainsi part de la décision adoptée par le concile :

"... après avoir examiné les cas séparément, nous avons résolu à l'égard des "libellatices", de les admettre provisoirement (...) ; à l'égard de ceux qui ont sacrifié, de venir à leur secours au moment de la mort, parce qu'il n'y a plus de confession aux enfers et que nul ne peut être contraint à la pénitence, si le fruit de la pénitence [lui] est enlevé." (21)

Notons que dans cette lettre Cyprien parle d'une « admission provisoire » : il veut exprimer que cette « admis-

---

p.124.

21) MACICA, M.R., "Un modèle provisoire pour délier les divorcés remariés : l'admission provisoire des lapsi par Cyprien de Carthage" in Le Supplément, no 165, Juin 1988, p. 96.

sion » concerne l'ici-bas, et que Dieu n'est pas lié par cette décision. Celle-ci ne prétend pas juger définitivement les personnes en cause : elle laisse place au jugement de Dieu.

"Ce n'est pas que nous préjugions de ce que jugera le Seigneur. S'il trouve complète et juste la pénitence du pécheur, alors il ratifiera ce que nous avons décidé ici-bas. Si, au contraire, quelqu'un nous a trompés en simulant la pénitence, Dieu, dont on ne se moque point et qui voit le cœur de l'homme, jugera lui-même de ce que nous n'avons pas bien pénétré, et le Seigneur corrigera la sentence de ses serviteurs." (22)

On voit donc que Cyprien se voulait conciliant envers ceux qui se repentaient et qui imploraient la miséricorde. Il estimait qu'il était de son devoir de remettre tous les péchés à tous ceux qui en demandaient sincèrement pardon et qui acceptaient de faire pénitence. Car, selon lui, en ne remettant pas les péchés aux « lapsi » et en ne leur donnant pas le droit de recevoir la communion, l'Eglise risquait de laisser entendre "que Dieu lui-même refuse de les réconcilier" (23).

"... en ne recevant pas à la communion ceux qui sont tombés, l'Eglise paraît té-

---

22) Ibid, p. 98.

23) Ibid, p. 119.

moigner contre eux que Dieu lui-même refuse de les réconcilier." (24)

Bref on pourrait résumer la position de Cyprien par ceci :

"Ceux qui, de tout coeur, se repentent et implorent doivent être admis à titre provisoire (...) dans l'Eglise, et, en son sein, être réservés au Seigneur, qui doit venir vers son Eglise et jugera de toute façon, ceux qu'il trouvera en faire partie." (25)

### 3.2 Une analogie éclairante

Faisons maintenant le lien avec notre pratique. Et voyons comment l'analogie avec la situation des « lapsi » peut éclairer la question des divorcés réengagés.

#### a) Le nombre

La question des « lapsi » s'est posée parce qu'un grand nombre se trouvait dans cette situation. Et aujourd'hui, le nombre des personnes divorcées réengagées est aussi très impressionnant.

---

24) Idem.

25) Idem.

Lorsque le nombre des divorces était peu considérable, la position de l'Eglise à l'égard des divorcés réengagés, pouvait être ferme sans être problématique. Mais aujourd'hui, alors que presque la moitié des couples se séparent, il est inévitable que la position de l'Eglise soit mise en cause. On l'a vu dans le premier chapitre, la réaction des divorcés réengagés et celle des autres personnes poussent à interroger la position officielle et à l'interpréter de diverses manières. Le nombre n'a-t-il pas pour effet de transformer la question ?

b) Le contexte socio-historique

Les chrétiens de l'an 250 se sont vus obligés d'apostasier leur foi afin de rendre un culte aux dieux païens. Ceux et celles qui ne voulaient pas s'y conformer, auraient eu à subir la torture et le martyre. C'est donc par peur que beaucoup de chrétiens ont eu recours à l'apostasie. Le contexte social du temps a donc joué beaucoup sur les décisions personnelles et, comme on le verra, on en a tenu compte sur le plan pastoral.

Le contexte auquel font face les couples aujourd'hui et les facteurs qui les mènent au divorce sont, bien sûr, différents du cas des « lapsi ». Mais nous l'avons dit, les fragilités conjugales s'expliquent en partie par des cou-

stants sociaux et culturels massifs. On a fait état de deux facteurs principaux : l'amour romantique et l'image qu'on en véhicule dans les médias, l'émancipation de la femme et la redéfinition des rôles dans le couple. Il y en a bien d'autres. Le décalage entre l'image idéale des âges de la vie que propose une certaine psychologie populaire et la réalité vécue. Décalage aussi entre les générations : les jeunes qui ont été témoins de la déstabilisation des foyers hésitent à croire à un amour durable. Rappelons également les lois qui permettent un meilleur accès au divorce et tout ce qui est véhiculé dans la société concernant une moralité plus permissive.

Tout cela fait que les gens se trouvent comme pris dans la tempête, emportés dans un tourbillon. Ne faut-il pas, comme au temps des « lapsi », prendre en compte ce contexte culturel ? Evoquant ce tourbillon, Jean-Paul II disait aux jeunes réunis au stade Olympique :

"... trop d'entre vous souffrent devant l'éclatement des familles, les séparations et les divorces. Vous êtes blessés au point de douter parfois de la possibilité d'un amour fidèle et durable.

Nous n'avons pas à juger ceux qui ont été ébranlés par le bouleversement des moeurs et de la société." (26)

---

26) Paroles d'un pèlerin Tous les discours du Pape Jean-Paul II au Canada, Ed. Anne Sigier, 1984, p. 93.

Notons l'expression du pape : "Nous n'avons pas à juger ceux qui ont été ébranlés par le bouleversement des moeurs et de la société." Devant la fragilité conjugale, sommes-nous assez attentifs à l'effet des bouleversements sociaux lorsque se produit la séparation d'un couple ? Notre pratique pastorale tient-elle compte des facteurs externes qui favorisent le divorce ?

c) La tension rigidité-miséricorde

Au temps de Cyprien, on connut un terrible écartèlement. Il y avait d'un côté les tenants de la miséricorde et, de l'autre, les tenants de la rigidité. De plus, la situation des apostats posait en elle-même des problèmes théologiques graves : ces gens avaient tourné le dos au crédo de leur baptême. Geste radical, incontournable ! C'est pourquoi certaines Eglises ne leur accordèrent aucune rémission ; elles abandonnaient les lapsi au jugement divin. Mais d'autres Eglises, comme celle de Carthage, se demandaient s'il fallait s'en tenir uniquement à une pareille rigueur. Il était difficile d'esquisser une position moins rigide. D'abord pour des raisons d'ordre moral : allait-on réconcilier les apostats sans leur imposer une forme ou l'autre de pénitence ? C'était courir le risque de les encourager, par une indulgence trop facile, à persévéérer dans certaines pratiques païennes. Et aussi pour des raisons

d'ordre juridictionnel : allait-on laisser les confesseurs s'accaparer des droits revenant aux évêques ? C'était courir le risque d'émousser l'autorité épiscopale et de laisser place aux prétentions personnelles. Les enjeux du dilemme que devait affronter l'Eglise de Carthage étaient donc théologiquement et pastoralement très sérieux.

Cette tension à laquelle faisait face l'Eglise de 250, est la même que rencontre notre Eglise aujourd'hui. D'un côté, on retrouve la position officielle de l'Eglise à l'égard des divorcés-réengagés :

1."leur nouvelle condition de vie qui est en contradiction objective avec la communion d'amour entre le Christ et l'Eglise"

2."si l'on admettait ces personnes à l'Eucharistie, les fidèles seraient induits en erreur et comprendraient mal la doctrine de l'Eglise concernant l'indissolubilité du mariage." (27)

D'un autre côté, on fait appel à la miséricorde et à la compréhension à l'endroit des divorcés réengagés. Les pasteurs et les fidèles se retrouvent donc écartelés entre le sérieux de l'enseignement ecclésial et l'appel à la mi-

---

27) Jean-Paul II, Les tâches de famille chrétienne dans le monde d'aujourd'hui. Exhortation apostolique « Familiaris Consortio », Montréal, Editions Paulines, 1982, article no. 84.

séricorde. Comment résoudre ce dilemme ? C'est là que l'analogie avec les « lapsi » peut nous indiquer une voie.

L'attitude qui a prédominé chez Cyprien et les évêques d'Afrique fut d'opter pour la miséricorde en faveur des « lapsi ». Pour l'évêque de Carthage, il était essentiel que l'Eglise revête le manteau de la miséricorde en épousant l'attitude du bon Pasteur.

La position de Cyprien et du concile régional, en faveur de la miséricorde, fit surgir des oppositions. Et les arguments allant contre cette attitude, vinrent de Novatien et de ses partisans. Dans une lettre adressée à Antonianus, Cyprien répond aux attaques. On a résumé la position de Cyprien en cinq points.

"1. On lui reproche d'avoir changé à la légère de ligne de conduite, ou, en d'autres termes, de prôner ce qu'il a antérieurement proscrit. [A cela il répond qu'il ne s'est] pas fait une opinion sans avoir longuement pesé le pour et le contre.

2. On lui reproche d'avoir agi de sa propre initiative. Il répond, en insistant de nouveau sur la pondération de sa décision, que non seulement ce n'est pas le cas, mais qu'il a porté l'affaire devant un synode d'évêques.

3. On lui reproche d'avoir fait fi de l'exigence de vérité et des commandements du Christ, au lieu de rester ferme et de ne pas se laisser flétrir. A cette attitude implacable, il oppose le devoir pastoral de salut et de miséricorde.

4. On lui reproche d'être cause de laxisme dans l'Eglise. A quoi il répond qu'après avoir invoqué longuement le témoignage des Ecritures, dans l'un et l'autre sens, [le concile a] adopté une juste mesure, avec saine modération.

5. [Finalement,] on l'accuse de niveler le mérite des fidèles, en donnant aux pécheurs la même récompense qu'aux martyrs. [A cela il a répondu que c'était une chose quel d'être dans l'attente de la sentence du Seigneur au jour du jugement, et une autre d'être immédiatement couronné par le Seigneur." (28)

Il est intéressant de constater que les arguments que l'on oppose à Cyprien ressemblent en tous points aux objections que l'on fait à ceux qui préconisent une attitude de compréhension et d'accueil à l'égard des personnes divorcées réengagées. Ces arguments, je les ai entendus, lors des interviewes, de la bouche de pasteurs et de paroisiens : "On ne peut pas changer la loi de l'Eglise, chacun ne peut agir de sa propre initiative, on ne doit pas brader les exigences du Christ, ils introduisent le laxisme dans l'Eglise, ils mettent sur le même pied les couples fidèles et les couples infidèles." J'ai entendu également les arguments que Cyprien utilisait pour répondre à ses objecteurs : "l'accès aux sacrements est d'abord une question de conscience personnelle, Dieu seul est juge, l'attitude de Jésus est celle de la miséricorde, l'Eglise doit donc en être le signe."

---

28) MACICA, M.R. op. cit., pp. 98-101.

Mais j'ai aussi observé que beaucoup de gens à la base sont en train d'opter concrètement pour la miséricorde. Comme en marge ou en dépit de la position officielle de l'Eglise qui demeure, somme toute, assez rigide. Certes, il y a encore de l'écartèlement comme on l'a noté, mais sur le terrain, l'attitude de miséricorde paraît devenir prédominante. Cette pratique à la base a de quoi nous interroger.

d) Les structures intermédiaires

Comme il a déjà été mentionné, l'évêque Cyprien n'a pas été seul à opter pour la miséricorde envers les « lapsi ». Il a fait appel à un concile régional, réunissant les évêques d'Afrique. C'est donc collégialement qu'il a été décidé de l'attitude à adopter. Par la suite, on a fait part à Rome de la décision du concile, puisque cette Eglise connaissait elle aussi les mêmes difficultés.

Aujourd'hui, la question des divorcés réengagés paraît très centralisée à Rome. En raison des politiques et des discours qui émanent de Rome concernant les personnes divorcées réengagées, les évêques et certains prêtres semblent hésitants et comme paralysés : il y a un malaise comme nous le notions dans les pointes de l'observation. Comment être à la fois solidaire de la souffrance des person-

nes et solidaire d'une position officielle qui est perçue comme très rigide ? J'ai noté chez les prêtres un désir profond de trouver une solution à l'endroit des personnes divorcées réengagées. Mais, disent-ils, la position officielle et la théologie ne les aident pas beaucoup. Quant à l'évêque, les prêtres savent pertinemment que lui aussi n'a pas vraiment de marge de manœuvre. Il manque des lieux intermédiaires de réflexion et de décision. Comme au temps de Cyprien, peut-on souhaiter que chaque Eglise locale puisse réfléchir ouvertement sur la question ? Les Eglises locales ne pourraient-elles pas contribuer à trouver une solution apte à faire avancer la question ?

#### e) Conclusion

Le problème des « lapsi » et la solution qu'on lui a apportée laisse entrevoir qu'il y a des issues possibles au problème des divorcés réengagés. On dit trop souvent que c'est une question « bloquée ». Certes, le contexte social et ecclésial d'aujourd'hui n'est pas celui du troisième siècle, mais l'analogie montre à tout le moins qu'il est possible de trouver une solution à un problème difficile quand on y met la vigueur de Cyprien et la volonté d'accorder préséance à l'évangile du bon Pasteur.

#### 4. Question spécifique et hypothèse de sens

Au terme de ce chapitre où j'ai tenté de résituer la question des divorcés réengagés à partir des causes sociales des séparations, du drame humain qui se vit lors d'un divorce, et d'une analogie historique, il convient maintenant de poser la question qui sera approfondie par la suite.

C'est la question suivante : Compte tenu de la position officielle de l'Eglise, comment les parents, les proches et les gens de la communauté chrétienne peuvent-ils développer une attitude d'accueil et de miséricorde à l'égard des personnes divorcées réengagées ?

Je puise dans l'observation et la réflexion qui précédent, les éléments d'hypothèses suivant :

-C'est avant tout par les parents et les proches que la communauté chrétienne pourra rejoindre les personnes divorcées réengagées.

-Ces derniers aideront vraiment les personnes divorcées réengagées dans la mesure où ils se montreront capables de comprendre le « drame » qu'elles vivent dans ses causes multiples, capable aussi de les rejoindre sur le terrain réel, c'est-à-dire dans les obstacles qu'ils rencontrent et

dans les victoires qu'ils peuvent réaliser. Dans la tension entre la rigidité et la miséricorde, ils peuvent opter avant tout pour la seconde attitude.

C'est avec cette question spécifique que nous allons maintenant interroger la tradition chrétienne et valider notre hypothèse de sens.

# INTERPRETATION

## CHAPITRE III

### SORTIR ET ALLER AU DEVANT

Au stade de l'observation, lors d'une table ronde, une personne fit allusion au récit du fils prodigue. Elle disait :

"L'image de l'enfant prodigue est extra-ordinaire. Il sort de la « soue à cochon » ... Et malgré ce qu'il a fait, son père l'aime. Il lui prépare une fête, un banquet. Ce qui rend son frère jaloux."

(Homme de 45 ans)

Dans le livre de Michel Legrain, Les divorcés remariés (1), j'ai relevé un témoignage éloquent d'une personne divorcée qui évoquait aussi son expérience en lien avec la parabole du fils prodigue.

"J'ai trente-trois ans, je suis divorcée et je revis maritalement. J'ai trois enfants. De façon assez contradictoire, j'ai l'impression que ma foi s'est approfondie avec mes échecs familiaux. J'ai toujours pratiqué, même quand mon couple a rendu l'âme. Je priais pour qu'un miracle s'accomplisse.

Parfois je bute sur cette situation qui me paraît un péché insurmontable puisque l'Eglise me rejette. Je pense souvent à l'enfant prodigue mais, si je demande pardon, au lieu de tuer le veau gras, l'Eglise me jette des pierres. J'attends de l'Eglise tendresse et encouragements et je ressens parfois du désespoir devant son attitude. Est-ce juste ? Pourrai-je, un jour, retrou-

---

1) LEGRAIN, Michel, Les divorcés remariés, Paris, Centurion, 1987

ver la joie sans limite que j'ai connue jadis en vivant ma foi ?" (2)

Etonnant témoignage ! A travers l'expérience de son divorce et de sa nouvelle union, cette femme a le sentiment que sa foi s'est approfondie et, en même temps, face à l'Eglise, elle se sent comme l'enfant prodigue plutôt mal accueillie. "Au lieu de tuer le veau gras, l'Eglise me jette des pierres."

Ces deux témoignages m'ont mis sur la piste d'une page biblique à relire, celle de la parabole du père qui avait deux fils (Lc 15, 11-32). Mais j'hésitai d'abord à y revenir, car c'est une page tellement connue, trop connue peut-être, utilisée et interprétée dans toutes les directions. Cependant, à l'essai, elle me paraît vraiment apte à éclairer la situation des personnes divorcées réengagées et la question qui est nôtre ici : comment les proches, les amis, les gens de la communauté peuvent-ils développer leur capacité d'accueil et de soutien à l'endroit des divorcés réengagés ?

## 1. Le père et ses deux fils

### 1.1 Déplacement d'accent

Cette parabole a suscité une exégèse abondante (3). Je ferai ici une relecture en centrant l'attention moins sur le fils prodigue que sur les « gens de la maison », c'est-à-dire le père qui accueille et le fils aîné qui n'accueille pas. Notons ce déplacement d'accent. Habituellement, tous les feux sont braqués sur le fils prodigue, son aventure, son repentir, son retour à la maison. Cela se comprend lorsque la parabole est utilisée dans une célébration du pardon ou dans le contexte pénitentiel du Carême. C'est pourquoi d'ailleurs on appelle couramment cette parabole « la parabole de l'enfant prodigue ». Mais cette appellation risque de laisser dans l'ombre le père ... prodigue dans son accueil et aussi l'autre fils, l'aîné, celui qui

---

3) BOVON, François. L'oeuvre de Luc, Cerf, Paris, 1987; DUMAIS, Marcel, "Approche historico-critique d'un texte : la parabole du père et de ses deux fils (Luc 15, 11-32)" in Science et Esprit, vol 33, mai-septembre, fascicule 2, Ed. Bellarmin, Montréal ; DALOZ, Lucien, Dieu a visité son peuple : une lecture spirituelle de Luc, Desclée de Brouwer, 1985 ; DUPONT, Jacques, "Le fils prodigue" in Assemblées du Seigneur, no 17, Cerf, 1972 ; DUPONT, Jacques, "Réjouissez-vous avec moi !" in Assemblées du Seigneur, no 55, Cerf, 1974 ; GRELOT, P., "Le père et ses deux fils : Luc XV 11-32. Essai d'analyse structurale" 1 ère partie, in Revue Biblique, Paris 84 (1977) ; GRELOT, P., "Le père et ses deux fils : Luc XV, 11-32. De l'analyse structurale à l'herméneutique", 2e partie, in Revue Biblique, Paris, 84 (1977) ; Groupes d'entrevernes, Signes et paraboles, Sémiotique et texte évangélique, Paris, Ed. du Seuil, 1972 ; RAMAROSOM, L, "Le coeur du Troisième Evangile : Luc 15" in Biblica, 60 (1979) ; ROBILLARD, J-A., "La parabole du fils aîné" in La Vie Spirituelle, Ed. du Cerf, Mai 1962, no 483; STOGER, A., L'évangile selon saint Luc, vol. 2, Desclée, Paris, 1968.

est resté à la maison et qui fait sentir lourdement sa présence dans la dernière moitié de la parabole. C'est pourquoi il serait plus exact de parler de « la parabole des deux fils ». Il serait également plus juste d'y voir une parabole sur l'accueil tout autant qu'une parabole sur le pardon.

### 1.2 Un contexte d'accueil et de rejet

Cette parabole est la dernière d'une série de trois qui viennent clore le chapitre 15 de Luc : la parabole de la brebis retrouvée (versets 3-7), la parabole de la pièce retrouvée (versets 8-10), et la parabole du fils retrouvé (versets 11-32). Toutes trois marquent la réaction de Jésus face aux Pharisiens et aux scribes qui se scandalisent de le voir faire bon accueil aux publicains et aux pécheurs (versets 1-2).

L'intention de Jésus dans cette parabole est d'adresser "un enseignement aux Pharisiens et aux scribes (représentés par le fils aîné de la parabole) pour justifier son propre comportement (représenté par celui du père)" (4).

Cette parabole « du père et de ses deux fils » se situe également dans un plus large contexte d'accueil et de

---

4) DUMAIS, M. "Approche historico-critique d'un texte : la parabole du père et de ses deux fils (Luc 15, 11-32) in Science et Esprit vol. 33, mai-septembre 1981, fascicule 2, Ed Bellarmin, Montréal, p. 204.

rejet. Cette parabole s'insère en effet dans la section comprise entre le chapitre 15, 1 et le chapitre 19, 10, section appelée par des exégètes « l'évangile des exclus ». Les versets 1 et 2 du chapitre 15 ouvrent ainsi cette section :

"Les collecteurs d'impôts et les pécheurs s'approchaient tous de lui pour l'écouter. Et les Pharisiens et les scribes murmuraient : ils disaient : 'Cet homme-là fait bon accueil aux pécheurs et mange avec eux !'" (Lc 15, 1-2)

Viennent ensuite, outre les trois paraboles des retrouvailles (la brebis retrouvée, la pièce retrouvée, le fils prodigue), la parabole du riche et de Lazare (16, 19-31). L'évangile des exclus se termine par le récit du repas chez Zachée (19, 1-10) dont on connaît la finale : "Le Fils de l'homme est venu chercher et sauver ce qui était perdu."

Il faut aller plus loin. Pourquoi Luc, écrivant entre les années 70 et 80, a-t-il repris cette parabole que Jésus a vraisemblablement adressée à ses interlocuteurs ? Quelle est la situation qu'il visait ? Il semble que la communauté ecclésiale de Luc aurait éprouvé des difficultés d'accueil envers les pécheurs. Certains exégètes renvoient entre autres à ce passage de Luc : "Et soyez comme des gens qui attendent leur maître à son retour des noces, afin de lui ouvrir dès qu'il arrivera et frappera" (12, 36). Il semble aussi que la communauté aurait éprouvé de la difficulté à prendre le repas avec eux. Qu'on pense au récit de Pierre à

Jérusalem dans Actes 11,3 : "Tu es entré, disait-il, chez des incirconcis notoires et tu as mangé avec eux !" L'exé-  
gète Marcel Dumais écrit :

"Par delà les hypothèses, une chose apparaît claire (...) : la parabole dénonce au temps de Luc comme au temps de Jésus, l'ostracisme décidé par certains, qui se considèrent comme « justes » devant Dieu, à l'égard d'autres, qu'ils étiquettent du nom de « pécheurs »." (5)

### 1.3 La pointe de la parabole

Resituée dans ces divers contextes, la parabole des deux fils apparaît avant tout comme une invitation adressée par Jésus aux « fils aînés » que sont les Pharisiens et les scribes, afin que non seulement ils se montrent compréhensifs à l'endroit des gens réputés « pécheurs » mais surtout qu'ils saisissent que la tendresse et le salut de Dieu sont offerts à tous, aux personnes blessées comme aussi à eux, « les gens supposément fidèles ». Luc relance cette invitation aux membres des premières communautés.

Le théologien américain John Shea (6) estime que la « pointe » de la parabole consiste précisément dans l'attitude du père envers le fils aîné récalcitrant. D'habitude, on place la pointe ailleurs : dans la conversion du fils

---

5) DUMAIS, Marcel, op. cit., p. 210.

6) SHEA, John, "Telling Jesus' stories", in Credence cassette, 1981, Kansas City.

cadet, ou dans la miséricorde du père à son endroit. Or, selon Shea, il semble que la pointe ne soit pas là. Précisément parce que la parabole est adressée aux Pharisiens et aux scribes. Ces derniers, explique Shea, étaient habitués à ce genre de récits où le dernier, le plus petit, le plus faible, reçoit toutes les faveurs. Pensons à l'histoire d'Esaü et Jacob : l'aîné Esaü est dépouillé de ses droits et c'est Jacob le cadet qui hérite de tout (Gn 27-28). Pensons à l'histoire de Joseph et de ses frères : c'est le « petit dernier » qui voit les gerbes de ses frères se prosterner devant la sienne (Gn 37, 7). Pensons à l'histoire de David : c'est encore sur le plus jeune et non sur ses frères aînés que s'arrête le choix de Samuel (1 S 16). Dans l'Ancien Testament, c'est souvent le « petit dernier » qui est préféré, qui est avantagé.

Voici que Jésus reprend le même filon. A l'entendre commencer l'histoire du père qui avait deux fils, les Pharisiens ont dû se dire : "Voilà encore une autre histoire où le dernier aura tout, et les aînés seront oubliés !" Si bien que ces Pharisiens n'ont pas dû se montrer très sensibles à la conversion du fils cadet, ni même à l'accueil généreux de son père. Toujours la même histoire ! La nouveauté ici, c'est que Jésus ne termine pas le récit avec le retour du prodigue et le pardon du père. La nouveauté, c'est que dans la parabole le père sort pour aller conquérir le fils aîné. Ce n'est plus la conclusion habituelle. La nouveauté, c'est que le père s'intéresse aussi au fils demeuré

à la maison, au fils soi-disant fidèle. Là serait la pointe du récit : le salut concerne aussi le fils aîné. Jésus veut non seulement le salut des pécheurs, il veut aussi le salut des fils aînés. De ces derniers on s'occupe enfin ! Et le salut passe aussi par les fils aînés. La joie du père est impossible tant que le fils aîné ne participe pas lui aussi à la fête. Il n'y a pas de fête possible sans la participation du fils de la maison. Pas de fête possible sans que les deux fils soient retrouvés !

On perçoit spontanément l'intérêt de cette interprétation pour notre propos. Dans l'approche de la question de l'accueil des divorcés-réengagés, il serait bien insuffisant de s'occuper seulement de ces derniers, il est tout aussi important de prendre en compte « les gens de la maison », les gens de la communauté, les proches. Peut-être sont-ils les personnages clés, comme à la « pointe » de l'effort pastoral à accomplir. Pas d'accueil possible sans que les deux groupes évoluent et se rendent aptes à la fête. C'est à partir de cet angle de vue que je veux maintenant relire la parabole du père et de ses deux fils.

## 2. Lecture psychologique

Il existe deux excellentes lectures « psychologiques » de cette page d'évangile faites l'une par Jean Le Du (7) et

---

7) LE DU, Jean. Le fils prodigue ou les chances de la transgression, Coll. Série évangile, no 1, Paris, 1974.

l'autre, par Françoise Dolto et G. Séverin (8). Je m'inspire ici de ces trois auteurs pour recomposer les traits essentiels et l'évolution des personnages de la parabole.

a) Le fils cadet

Il caresse le désir d'être libre. Peut-être se sent-il étouffé à la maison ? Peut-être ne se sent-il pas libre d'agir ? Son désir d'émancipation l'incite à devenir autonome et à vivre selon ses propres projets et initiatives. Ce qui l'amène à demander à son père la part d'héritage qui lui revient.

Il se laisse guider par son seul désir. Le sens de la réalité lui échappe. Il gaspille tout son avoir et la prise de conscience qu'il fait, par la suite, de son indigence et de son insouciance ne lui enlève pas son désir d'autonomie. Cependant, il commence à se reprocher ses déboires. Il constate la mauvaise gérance de son désir de liberté. Au fond, il n'a pas dépassé la réaction négative, il s'est opposé à son père, il a tourné le dos à sa famille.

"Cette prise de sa liberté, respectée et acceptée par le père, aurait pu lui permettre d'être responsable de sa vie sans rester une copie de son aîné, ni copie conforme de son père. Mais dans son cœur, cette prise de liberté était réactionnelle et négative. En quittant l'enfance, c'est tout

---

8) DOLTO, F., ET SEVERIN, G., L'Evangile au risque de la psychanalyse, tome II, Paris, Ed. du Seuil, 1977.

de sa vie familiale et des exemples reçus qu'il rejette." (9)

La faim, le désir de se procurer du pain le décide à regagner la maison paternelle, sachant que malgré son départ et ses aventures, son père demeure son père. De retour à la maison, alors qu'il se retrouve devant son père, il est dépassé, renversé par l'accueil que celui-ci lui réserve. Il ne s'attendait certainement pas à ce genre de réception. Ce qui l'amène à découvrir - avant son frère aîné - que son père est "autre chose qu'un possesseur de biens, qu'un distributeur de nourriture" (10). L'incroyable accolade de son père devient pour lui "révélation de ce qu'est un père, de la joie et de la chaleur d'un cœur de père" (11).

La parabole se termine ici pour le fils cadet. Elle ne dit rien de ce qui s'est passé par la suite. Mais on peut imaginer les difficultés qui suivirent le retour. L'inquiétude du fils cadet devant la boudoirie de son frère aîné ... Les relations tendues entre les deux frères ... La difficulté de renouer le dialogue, de se faire à nouveau confiance ... La difficulté de se re-trouver entre eux, par delà les aventures, les échecs, les colères, les jugements sommaires ...

---

9) DOLTO, F. ET SEVERIN, G., L'Evangile au risque de la psychanalyse, tome II, Paris, Ed. du Seuil, 1977, p. 65

10) Ibid., p. 71.

11) Idem.

ton commandement" (v. 29). Il se perçoit comme juste et autrement méritant que son frère.

"La réplique de l'aîné énonce en clair une conscience pour qui la loi est son désir. Toute sa vie, il a vécu en suivant constamment le père sans jamais désobéir à ses ordres (v. 29). En vivant ainsi selon une conscience dont la loi était le désir, l'aîné en a tiré profit. Sa fidélité à la loi lui a permis de se percevoir comme juste, même quand sa fidélité n'était pas reconnue par son père. "Jamais, à moi, tu n'as donné un chevreau pour fêter avec mes amis" (v. 29)." (14)

Son père est devenu indigne de l'image qu'il s'en faisait. Son frère, il l'a placé dans la catégorie des pécheurs et il ne voit plus en lui qu'un vaurien. Il se ferme à tout ce qu'il peut y avoir de « neuf » dans la vie de son jeune frère.

Sa réaction est l'expression de la jalousie qui le tourmente. Son frère est devenu pour lui un rival. Et il ne peut admettre que son père puisse aimer encore celui qui a dilapidé ses biens et qu'il soit pour lui autant un fils que lui-même peut l'être. "Mais quand ton fils que voici est arrivé, lui qui a mangé ton avoir avec des filles, tu as tué le veau gras pour lui" (v. 30). Toutes les valeurs qu'il affiche jalousement se trouvent renversées.

---

14) RAYMOND, Gilles, La réconciliation et la maturation des consciences, (notes de cours) p. 7.

"La situation devant laquelle il se voit mis constitue en effet un renversement de l'Ordre familial, moral et social, dont il a le culte. L'échange d'amour survenu entre le père-donateur et le fils-donataire [le fils cadet] est étranger à sa psychologie : autre est sa conception des choses, autre est son désir. De là cette situation d'« opposant » qu'il affiche avec violence : il refuse d'entrer." (15)

Devant son père, il est confronté à lui-même. La fausse liberté que son jeune frère a empruntée et qui lui a permis de rompre avec l'ordre des choses sur tous les plans, s'oppose à cette image de la liberté que lui-même a entretenue volontairement ou inconsciemment. L'attitude de son père le remet donc en question.

"A sa conception de l'Ordre, de l'Autorité, de l'échange des biens sur le plan de l'avoir (...) [l'attitude de son père lui] propose de substituer une autre compréhension de la relation entre père et fils : la communion au plan de l'être ("tu es toujours avec moi"), qui entraîne la communauté au plan de l'avoir ("... et tout ce qui est à moi est à toi")."(16)

La liberté qui est la sienne est celle d'un serviteur vivant sous l'autorité de la Loi. Il ne vit en rien dans la liberté de l'amour. Et par son père, il est invité à entrer à son tour dans l'amour. Il a une décision à prendre.

---

15) GRELOT, P., op. cit., p. 346.

16) Idem.

Là aussi s'arrête la parabole pour le fils aîné. On ne sait pas s'il est entré ou non dans la maison pour la fête. Mais on peut imaginer le combat qu'il a dû mener. Dépasser son indifférence, sa jalousie, sa haine ... Dépasser ses jugements sévères à l'égard de son frère ... Percevoir les effets tragiques de son refus d'accueillir ... Accepter de changer ses valeurs ... Se retrouver non plus étranger mais fraternel avec celui qui a connu l'aventure et l'échec ... Découvrir en lui-même ses propres manques ...

c) Le père

Le père, on lui accorde habituellement toutes les qualités. Mais en fait, comment concevait-il et remplissait-il son rôle de père ? A en juger par le comportement du fils cadet, on peut penser que ce père n'a pas très bien réussi : le résultat est déplorable. Il fait vie commune avec ses fils dans la maison et il leur impose sa loi. Son désir est satisfait. L'amour qu'il témoigne envers son aîné est certainement plus possessif que pour son cadet. Peut-être aimait-il moins son cadet ? Ce qui a amené ce dernier à quitter la maison. Quoiqu'il en soit, le désir qu'il portait a été brisé par le départ de son jeune fils.

Laissant partir son fils, il fait preuve de respect de sa liberté. Il lui donne la part d'héritage qui lui revient. Il ne discute pas avec lui, n'essaie pas de le raisonner, ni de le retenir.

A son retour, il n'a qu'une attitude : lui révéler sa tendresse, son amour et son aptitude à pardonner. Pas question de l'accuser, de revenir sur le passé, de laisser se prolonger les aveux ... Il coupe court à l'auto-accusation de son fils. Le vêtement dont il demande qu'on le revête, l'anneau qu'il lui passe au doigt, les chaussures qu'il lui fait apporter de même que le repas de fête qu'il lui commande sont le signe de la pleine reconnaissance de son fils. Il le rétablit totalement dans sa dignité de fils.

Notons ici l'évolution psychologique du père. Devant son fils, il se retrouve devant quelqu'un d'autre. Son fils qui auparavant était dépendant et « fusionné » à lui, est maintenant devenu indépendant. Il s'est dissocié de son père. Dans son accueil, le père le re-choisit comme fils, c'est-à-dire qu'il le reconnaît comme étant différent de lui. Alors qu'il croyait son fils perdu, le voilà qu'il le retrouve. Ce qui cause chez lui une grande joie. Il devient père.

Comme il l'a fait pour le cadet, le père sort pour aller vers son fils aîné. Lorsque ce dernier lui fait remarquer qu'il est avec lui depuis tant d'années et qu'il n'a jamais eu de chevreau pour festoyer avec ses amis (v. 29), le père découvre ce qu'il n'avait jamais perçu.

"Le père pouvait croire que c'était par désir et pour son plaisir, par choix délibéré que son fils aîné était resté sur les ter-

res familiales, avec lui, et qu'il vivait comme il le faisait." (17)

Or, il découvre que son fils aîné est plein de ressentiment et d'aigreur. Il lui rappelle : "Toi, tu es toujours avec moi, et tout ce qui est à moi est à toi" (v. 31). Parole ambiguë qui peut révéler une grande générosité ou une terrible confusion : la confusion des biens et la confusion des personnes. Le père a donc pu contribuer à faire naître le ressentiment chez son fils. Il ne lui a pas donné d'espace suffisant pour qu'il puisse s'affirmer, se découvrir fils.

La parabole nous révèle donc le long chemin que les deux fils doivent faire pour se retrouver comme fils, et le père pour se retrouver comme père. La fête n'est alors possible que si les trois évoluent : le fils aîné, le fils prodigue, le père.

### 3. Lien avec la pratique

Quel éclairage cette parabole du père et de ses deux fils jette-t-elle sur l'accueil que les parents et amis-es réservent aux personnes divorcées-réengagées ? Laissons-nous guider par les trois personnages de la parabole et voyons l'évolution à laquelle ils nous invitent.

---

17) DOLTO, F., et SEVERIN, G., op. cit., p. 73.

On sait que les personnes divorcées réengagées s'identifient assez volontiers au fils prodigue. Le noyau familial dans lequel elles avaient mis tant d'espoir a éclaté. Leur réseau familial et social se disloquent. Souvent les personnes divorcées reengagées se sentent isolées. Puis plus tard, après que le gros de l'épreuve est passé, elles cherchent à renouer avec leur réseau familial et social, à retisser des liens.

Pour que ce retour soit possible, les divorcés doivent refaire l'itinéraire du fils prodigue. Au fil des jours, ils ont à dépasser la perception négative qu'ils ont d'eux-mêmes. Ils ont aussi à dépasser la culpabilité qui les tient souvent prisonniers de leur passé. Ils ont à se remettre debout en laissant en arrière les « photos-souvenirs » d'une expérience qui les a rongés. Par delà les crises qui sont survenues et les silences qui se sont installés, ils ont à rétablir les relations avec leurs proches. Ils leur faut s'affirmer comme étant des personnes divorcées et réengagées dans une seconde union. Finalement, ils ont à « refaire leur vie », à se retrouver comme époux ou épouse, père ou mère, à se resituer comme membre de leur famille d'origine.

Un certain nombre veut aussi se re-situer en Eglise. Après l'éloignement ou l'isolement, ils veulent renouer avec le réseau ecclésial comme ils cherchent à renouer avec leur famille. Ce « retour » implique un véritable chemine-

ment. Ils ont à dépasser certaines attitudes et à adopter d'autres comportements tels : prendre conscience qu'ils appartiennent à l'Eglise et qu'ils font eux-mêmes Eglise ; à être courageux et à s'affirmer comme divorcés réengagés au sein de l'Eglise ; avoir le désir d'oeuvrer au sein du réseau ecclésial.

C'est l'itinéraire que suivent déjà plusieurs personnes divorcées réengagées. À travers des rencontres interpersonnelles ou l'expérience vécue dans des petits groupes, ces personnes sont souvent amenées à se dire les obstacles à franchir et les petites victoires enregistrées, faisant ainsi des prises de conscience. Lors d'un partage, une personne divorcée et réengagée ayant gardé pendant quelques années rancune à l'Eglise nous confia ceci :

"Lorsque j'ai vécu la fin de semaine Reflets et Lumière, j'y allais pour régler mes comptes avec l'Eglise. Au long de la fin de semaine, je me suis regardé, et j'ai pris conscience que je faisais partie de cette Eglise et que je devais y prendre ma place." (Homme de 44 ans)

La personne du fils aîné fait penser spontanément à ceux et celles qui sont « demeurés à la maison » : les parents, les frères et les soeurs, les amis-es, les personnes qui vont régulièrement à l'église. Eux aussi, à l'instar de l'aîné, ont à évoluer et à changer leur regard.

Comme le fils aîné, les proches ont à dépasser les jugements sévères et sommaires à l'égard de ceux et celles qui ont connu l'expérience du divorce. Ils ont également à dépasser l'esprit de comparaison qui leur fait dire : "Je suis juste et correct, et eux ne le sont pas." Car, osons le dire, certaines personnes éprouvent un malaise, voire de l'aigreur, à la pensée que l'Eglise pourrait être conciliante à l'égard des personnes divorcées réengagées. Notons aussi qu'ils ont à dépasser un esprit très légaliste, lequel les amène à calculer la fidélité au nombre d'années qu'un couple passe ensemble. Il est essentiel que ces proches perçoivent l'importance de leur rôle auprès des divorcés réengagés. Car s'ils se montrent indifférents à leur endroit, pire s'ils les boudent, ils provoqueront chez ces derniers une impression de mépris, voire des effets tragiques.

Enfin, il y a le personnage du père en lequel chacun est invité à se retrouver, qu'il soit père, mère, frère, soeur, ami-e. Tous ces proches sont invités à accueillir les personnes divorcées réengagées en essayant de voir au-delà de ce qui s'est passé : qui pardonne ne fait pas peser sur l'autre les fautes antérieures. L'accueil inconditionnel suppose aussi qu'on ne cherche pas à imputer les responsabilités, ni à rechercher qui, dans le couple, est coupable. Il est demandé aux parents des divorcés réengagés - père, mère, frère, soeur - ainsi qu'à leurs amis-es, de se retrouver devant quelqu'un devenu autre. Devant quel-

qu'un qui a connu l'amour, puis l'échec, et qui a le désir de se sortir de l'épreuve qui l'accable. Car, notons-le, à travers le drame de la séparation et du divorce, la personne est devenue « autre ». Il faut donc l'accepter dans sa différence. Qu'il s'agisse du père, de la mère, du frère, de la soeur, de l'ami-e, celui ou celle qui accueille la personne divorcée réengagée dans sa condition de « personne autre » grandira aussi dans sa propre condition.

Dans les témoignages recueillis au temps de l'observation, plusieurs personnes divorcées réengagées ont dit l'importance qu'a prise à leurs yeux l'accueil de leur père ou de leur mère. Citons-en un.

"Lorsque j'ai eu à dire à quelqu'un que je voulais refaire ma vie, c'est mon père que je suis allé voir. J'ai beaucoup aimé ce qu'il m'a dit. A ce moment là, ça m'a encouragé, parce que je me sentais un p'tit peu rejeté de tout le monde. Et savoir que mon père respectait encore une fois ma décision, ça m'a fait du bien. ... Ca m'a mis en confiance. Et c'est à partir de cela que je suis reparti." (Homme de 34 ans)

Ce témoignage dit en mots d'aujourd'hui ce qui peut se vivre en terme d'accueil. Le père de cette personne s'est laissé guider avant tout par une attitude d'accueil !

Certains parents parviendront à manifester ce genre d'accueil après de longues hésitations. Derrière les témoignages qu'on vient de lire, on peut imaginer ce que ces parents ont dû traverser pour parvenir à passer au dessus

de leur peine, de leur blessure, de leur gène, parfois de leur honte à dire qu'un de leurs fils ou qu'une de leurs filles est divorcé. Petits et grands combats, petites et grandes victoires qui préparent à l'accueil.

D'autres parents n'arrivent pas à dépasser ce qui les bloque. Ils demeurent comme enlisés dans leur façon de voir les choses, prisonniers de leurs convictions religieuses. Notons ici que lorsqu'on s'enferme dans une conviction, il n'y a guère de possibilité de saisir autre chose. Et lorsqu'ils se retrouvent devant un de leurs enfants qui a vécu le divorce et qui s'est réengagé, leurs valeurs morales et religieuses sont renversées. Le témoignage qui suit exprime cette réaction.

"J'ai un fils qui est divorcé. Il vit avec une autre femme. L'autre jour il m'a téléphoné pour m'annoncer qu'il venait nous rendre visite à Pâques. Il m'a demandé si je voulais que son amie vienne avec lui. Je lui ai répondu que non. J'ai de la misère à accepter sa situation. (Femme de 50 ans)

Pour les enfants et pour le nouveau conjoint, cette réaction de la part des parents ou des beaux-parents, n'est certes pas sans les déranger. Ils sont mal à l'aise. Ils n'osent se tailler une place au sein de la belle-famille. Ils ont peur de déranger. C'est pour eux un obstacle à un plus grand bonheur. Citons à cet effet, le témoignage d'une personne vivant ce genre de situation.

"Je ne vais que très rarement chez les parents de mon amie. Je ne me sens pas accepté par eux. Car ils n'apprécient pas beaucoup qu'elle et moi vivions ensemble. Ils auraient préféré que leur fille trouve quelqu'un d'autre et qu'elle puisse se marier à l'église." (Homme de 45 ans)

Pour les parents, ce manque d'accueil et cette incompréhension restent évidemment un cri, une souffrance. Mais s'ils n'essaient pas d'accueillir leurs enfants dans cette réalité, qui va sortir pour aller au-devant d'eux ? Ceux et celles qui sont de la maison vont-ils attendre les bras croisés et bouder ceux et celles qui cherchent à revenir ? Les proches, - père, mère, frère, soeur, ami-e, - ont eux aussi à se convertir. Et comme le dit Michel Legrain,

"Il demeure capital d'aider « ceux qui sont en règle » à échapper à la mentalité du fils ainé de la parabole de l'enfant prodigue, et à ne pas regarder de travers « ceux qui se remettent en route »." (18)

Comment apporter cette aide ? Voyons ce que dit l'enseignement magistériel.

---

18) LEGRAIN, Michel. op. cit., pp. 141-142.

## CHAPITRE IV

### UN ECLAIRAGE MAGISTERIEL

#### 1. La morale et ses trois dimensions

L'enseignement de l'Eglise sur la question des divorcés se résume pour la plupart des gens à deux choses : le divorce est interdit et les personnes divorcées réengagées n'ont plus droit d'accéder à l'eucharistie. En fait, cet enseignement est loin de se limiter à ces deux points. Et il comporte de plus des nuances et des accents qui sont de première importance et qui restent trop souvent ignorés. Il importe donc ici de faire le point concernant le contenu global de cet enseignement.

Pour y parvenir, il est indispensable de tenir compte de ce que Xavier Thévenot appelle « les trois dimensions de la morale ». Sans cette triple distinction, l'enseignement moral de l'Eglise sur les divorcés réengagés - comme du reste sur tous les sujets de la morale - risque d'être toujours mal compris. Commençons donc par bien distinguer ces trois dimensions ou niveaux de la morale.

#### 1.1 La dimension universelle

C'est la dimension qui concerne les préceptes ou les idéaux fondamentaux. Entendons les énoncés qui portent a-

vant tout sur les idéaux, les grandes valeurs. Citons-en exemple ce précepte fort connu : « Aime ton prochain comme toi-même. » Il s'agit de préceptes universels qui valent dans toutes les sociétés, si différentes qu'elles soient par leur culture, leur langue, leur époque. Ce sont forcément des préceptes généraux. Ils ne disent rien sur la façon concrète de réaliser tel ou tel idéal. Il ne suffit pas de les évoquer pour qu'ils s'incarnent. A la limite, ces préceptes sont vides et sans contenu. Ils appellent des précisions et des indications plus nettes.

Pour notre sujet, la dimension universelle s'affirme dans des énoncés sur l'indissolubilité du mariage et la fidélité pour la vie : « Ne séparons pas ce que Dieu a uni. » « L'amour c'est fait pour durer. » A ce niveau, la morale vaut pour tous les pays ; elle est éternelle. Elle ne change pas. Notons que le Pape, dans l'exercice de son Magistère, se situe la plupart du temps à ce niveau universel et il importe de comprendre ses propos à cette lumière.

## 1.2 La dimension particulière

C'est la dimension qui va donner chair aux préceptes évoqués dans la dimension universelle. Elle propose des « normes concrètes » adaptées à un temps, une culture, un pays.

Ces normes s'élaborent au fur et à mesure d'une expérience vécue dans telle conjoncture socio-culturelle précise. Et elles sont le fruit d'expérimentation trouvant leur source dans les convictions évoquées dans la dimension universelle. Notons qu'elles ne sont formulées qu'après avoir été « perçues comme conformes aux valeurs visées ».

Sous cet angle, la morale, souligne Thévenot, n'est ni éternelle, ni universelle. Plus elle est confrontée à tout ce qui touche le particulier, plus elle est "soumise au choc du temps et des cultures" (1). Elle doit rechercher ce qui s'avère souhaitable pour telle situation donnée. Elle connaît donc des aléas et les normes qu'elle élabore doivent faire leurs preuves et montrer leur efficacité.

Ainsi, pour notre sujet, les interventions des évêques canadiens et québécois essaient de monnayer et d'ajuster, pour notre temps et notre pays, l'enseignement universel de l'Eglise. C'est dans ces interventions qu'il convient d'aller chercher les pistes pastorales qui répondent à la réalité telle qu'elle se vit en notre pays.

---

1) THEVENOT, Xavier Repères éthiques pour un monde nouveau, 2 e édition, Ed. Salvator, 1983, p. 12.

### 1.3 La dimension singulière

C'est la dimension qui concerne l'unicité et la singularité de toute personne, de tout acte. "La morale recherche alors ce qui s'avère effectivement possible dans telle situation concrète donnée" (2).

Gérance de conflits, compromission, telle est le spécifique de cette dimension singulière. Elle doit intégrer le facteur temps. Elle doit faire corps avec lui et tenir compte des erreurs et des transgressions qui peuvent surgir et qui sont souvent inévitables. Comme le mentionne Thévenot, "les errances font partie de la construction de la personne, même si elles présentent en même temps des côtés aliénants" (3).

Pour notre sujet, cette dimension singulière renvoie à l'histoire de chaque couple, à l'itinéraire de chacun des conjoints, à leurs erreurs, à leurs échecs, à leurs petites et grandes victoires.

Telles sont les trois dimensions du discours moral. Gardons-les bien en vue pour comprendre l'enseignement de l'Eglise concernant les personnes divorcées réengagées et pour définir nos attitudes à leur endroit. Il serait in-

---

2) Ibid, p. 16.

3) Idem.

correct de retenir une seule dimension en ignorant les autres.

## 2. L'enseignement universel : *Familiaris Consortio*

Le concile Vatican II a présenté une vision renouvelée du mariage. Ainsi peut-on lire : Le mariage est "communauté profonde de vie et d'amour ... établie sur l'alliance des conjoints, c'est-à-dire sur leur consentement personnel irrévocable" (4). C'est une institution humaine, "que la loi divine confirme" et qui en plus de conduire chacun des conjoints à l'épanouissement, conduira également à la procréation. Cette communauté de vie est aussi appelée, à la suite du Christ et pour signifier l'amour de Dieu, à la fidélité et à l'indissolubilité.

Dans l'exhortation apostolique qui a fait suite à ce Synode (5), Jean-Paul II présente une position qui rappelle cette vision. En lien avec notre sujet, il rappelle notamment trois points.

Premier point : l'Eglise affirme l'indissolubilité du mariage « symbole réel de l'union du Christ avec l'Eglise » et elle rejette le divorce. Elle n'envisage la sépara-

---

4) CONCILE OECUMENIQUE VATICAN II, "Gaudium et spes" Constitutions, Décrets, Déclarations, Paris, Centurion, 1967, no. 48.

5) JEAN-PAUL II, Les tâches de la famille d'aujourd'hui, Exhortation apostolique « *Familiaris Consortio* », Montréal, Editions Paulines, 1982, 180 pages.

tion « que comme un remède extrême ». Dans l'exhortation apostolique, nous lisons ceci :

"Le mariage entre deux baptisés est le symbole réel de l'union du Christ avec l'Eglise, union qui n'est pas temporaire ou « à l'essai », mais éternellement fidèle ; entre deux baptisés, il ne peut donc exister qu'un mariage indissoluble." (6)

"Il est évident que l'on ne peut envisager la séparation que comme un remède extrême après que l'on ait vainement tenté tout ce qui était raisonnablement possible pour l'éviter." (7)

Deuxième point : l'Eglise rappelle aux divorcés réengagés qu'ils ne sont pas admis aux sacrements, étant donné leur état de vie. Cependant, ils demeurent membres de l'Eglise, parce que membres du corps du Christ.

"L'Eglise, cependant, réaffirme sa discipline, fondée sur l'Ecriture Sainte, selon laquelle elle ne peut admettre à la communion eucharistique les divorcés remariés. Ils se sont rendus eux-mêmes incapables d'y être admis car leur état et leur condition de vie est en contradiction objective avec la communion d'amour entre le Christ et l'Eglise, telle qu'elle s'exprime et est rendue présente dans l'Eucharistie. Il y a par ailleurs un autre motif pastoral particulier : si l'on admettait ces personnes à l'Eucharistie, les fidèles seraient induits en erreur et comprendraient mal la doctrine de l'Eglise concernant l'indissolubilité du mariage." (8)

---

6) Ibid, no 80.

7) Ibid, no 83.

8) Ibid, no. 84.

"Avec une grande charité, tous feront en sorte qu'ils (les divorcés réengagés) ne se sentent pas séparés de l'Eglise, car ils peuvent et même ils doivent, comme baptisés, participer à sa vie." (9)

Les personnes divorcées réengagées sont donc invitées à poursuivre l'approfondissement de leur foi et à en faire bénéficier les autres.

Troisième point : l'Eglise exhorte toute personne - pasteurs et membres des communautés chrétiennes - à se faire accueillante à l'endroit des divorcés réengagés. Comme ces derniers sont toujours membres de la grande famille ecclésiale, Jean-Paul II insiste pour que les autres chrétiens ne les marginalisent pas.

"Avec le Synode, j'exhorte chaleureusement les pasteurs et la communauté des fidèles dans son ensemble à aider les divorcés remariés. Avec une grande charité, tous feront en sorte qu'ils ne se sentent pas séparés de l'Eglise." (10)

Voilà trois points majeurs que je note dans l'exhortation. Les deux premiers points sont bien connus et souvent soulignés. Je ne veux donc pas m'y attarder. C'est le troisième point qui va retenir mon attention, car il souligne un aspect majeur qui demeure trop souvent dans l'ombre.

---

9) Idem.

10) Idem.

L'exhortation apostolique ouvre d'ailleurs sur ce sujet des pistes qu'il faut développer.

### 2.1 Le rôle des pasteurs

Au numéro 84 de l'exhortation apostolique, le Pape exhorte les pasteurs et les communautés chrétiennes à se faire proches des personnes divorcées réengagées.

"Avec le Synode, j'exhorté chaleureusement les pasteurs et la communauté des fidèles dans son ensemble à aider les divorcés remariés." (11)

Concrètement, pointant dans la dimension singulière, Jean-Paul II invite les pasteurs à bien discerner chacune des situations vécues par les divorcés réengagés.

"Il y a en effet une différence entre ceux qui se sont efforcés avec sincérité de sauver un premier mariage et ont été injustement abandonnés, et ceux qui par une faute grave ont détruit un mariage canoniquement valide. Il y a enfin le cas de ceux qui ont contracté une seconde union, et qui ont parfois, en conscience, la certitude subjective que le mariage précédent, irrémédiablement détruit, n'avait jamais été valide." (12)

Les pasteurs sont donc incités à se montrer bienveillants à l'égard des individus qui ont la conviction que

---

11) Idem.

12) Idem.

leur premier mariage n'est pas valide. Jean-Paul II ouvre donc ici une porte à des pratiques pastorales diversifiées et attentives à l'histoire singulière de chaque couple.

## 2.2 Le rôle de la communauté chrétienne

L'exhortation apostolique introduit un aspect neuf en ce qui concerne la participation de la communauté chrétienne. Le Pape exhorte tous les baptisés à ne pas exclure les divorcés réengagés et à les « maintenir dans la foi et l'espérance ».

"Avec une grande charité, tous feront en sorte qu'ils ne sentent pas séparés de l'Eglise, car ils peuvent et même ils doivent, comme baptisés, participer à sa vie. On les invitera à écouter la Parole de Dieu, à assister au Sacrifice de la messe, à persévérer dans la prière, à apporter leur contribution aux œuvres de charité et aux initiatives de la communauté en faveur de la justice, à éléver leurs enfants dans la foi chrétienne, à cultiver l'esprit de la pénitence et à en accomplir les actes, afin d'implorer jour après jour, la grâce de Dieu. Que l'Eglise prie pour eux, qu'elle les encourage et se montre à leur égard une mère miséricordieuse, et qu'ainsi elle les maintienne dans la foi et l'espérance !" (13)

Dans cette exhortation, Jean-Paul II évoque tous les champs dans lesquels les personnes divorcées réengagées peuvent s'engager. Sont nommés : les œuvres de justices et de charité, l'éducation de la foi des enfants, l'ensei-

gnement catéchétique, l'écoute et l'étude de la Parole de Dieu, la prière collective.

L'exhortation apostolique « *Familiaris Consortio* » donne ici un enseignement au niveau universel. Ce rôle de la communauté doit aussi s'inventer et se traduire aux autres niveaux de la conduite morale : le niveau particulier et le niveau singulier. Il y a donc place à une sorte de « créativité morale » en ce domaine de l'accueil à manifester aux divorcés réengagés.

### 3. L'enseignement particulier : Les interventions des évêques canadiens

Au Canada et au Québec, les évêques ont fait des déclarations concernant le mariage, le divorce, et le problème des divorcés réengagés (14). Dans ces déclarations, les évêques défendent la position traditionnelle sur le mariage et en rappelle le bien-fondé. Ils traitent également de la position de l'Eglise universelle concernant le divorce, en

---

14) Parmi ces documents on peut noter : "A propos d'une loi sur le divorce" : lettre de Mgr Sherlock au ministre canadien de la justice" in Documentation catholique, 6 mai 1984, no 1873, p. 493-494 ; "Renforcer le mariage ? Faciliter le divorce ?" Mémoire de la CECC par Mgr James MacDonald, présenté au Comité de la Justice et des questions juridiques des Communes, in Eglise Canadienne vol. 18, no 21, 22 août 1988, p. 643-645 ; Mgr Robert Lebel, "La vie sacramentelle et les divorcés-remariés" in Communauté chrétienne, vol. 23, no 138, nov-déc. 1984, p. 520-527 ; LEBEL, Mgr Robert. "Pour une Eglise de la miséricorde" in Eglise Canadienne, vol. XIV, no 1, 4 septembre 1980, p. 9-15 ; BLANCHET, Mgr Bertrand, "Une pastorale de la miséricorde pour les blessés de notre Eglise" in Eglise Canadienne, vol 17, no 8, 15 décembre 1983, p. 241-242.

rappelant que la décision de divorcer ne doit venir qu'en dernier recours. Cependant, avec la montée en flèche des divorces et des remariages, les évêques sentent le besoin de préciser le type de pastorale qu'il convient de mettre au point.

Relevons ici les propos de deux évêques du Québec : Mgr Robert Lebel, évêque de Valleyfield et Mgr Bertrand Blanchet, évêque de Gaspé, concernant l'accueil à manifester envers les personnes divorcées réengagées.

### 3.1 Exigence et miséricorde

Lors d'une réflexion qu'il présentait à des supérieurs majeurs de religieux, dans le cadre d'une session organisée par la Conférence religieuse canadienne (15), Mgr Lebel leur fit part de ceci :

"A tort ou à raison, parmi ceux qui pourraient faire appel à la miséricorde de l'Eglise, il y en a qui se sentent incompris ou jugés et qui s'estiment rejetés et exclus." (16)

En fait, poursuit-il, l'Eglise n'est pas toujours perçue comme étant l'Eglise de la miséricorde. Il est vrai, note Mgr Lebel, que les pasteurs et les membres de la com-

---

15) LEBEL, Mgr Robert. "Pour une Eglise de la miséricorde" in Eglise Canadienne, 4 septembre 1980.

16) Ibid, p. 10.

munauté chrétienne ont besoin de se convertir à la miséricorde. Cependant, ajoute-t-il, il faut faire attention de ne pas juger l'Eglise trop injustement et trop sévèrement. L'Eglise "doit prêcher et exercer la miséricorde, mais elle doit aussi proposer les exigences de l'Evangile" (17).

La façon d'exprimer les exigences de Dieu et de l'Eglise dépend beaucoup de la perception que les gens se font de Dieu et de l'Eglise. "Le premier appui de nos attitudes pastorales, de dire Mgr Lebel, c'est l'idée que nous avons de Dieu" (18). Et ces perceptions peuvent se traduire par l'image d'un Dieu législateur, d'un Dieu justicier, d'un Dieu papa-gâteau, ou d'un Dieu bonasse.

Or, souligne Mgr Lebel, le Dieu qui se manifeste à travers la Bible est un Dieu qui a ses exigences, mais qui est aussi miséricordieux. Jésus Christ lui-même est venu révéler un Père de miséricorde, tel que perçu dans la parabole du père et de ses deux fils. Un Père de miséricorde, certes, mais qui a ses exigences. Pour ses enfants, il veut ce qu'il y a de meilleur. Il les veut à son image et à sa ressemblance comme il est écrit dans Matthieu 5, 48 : "Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait."

"Notre Dieu est exigeant. Il nous appelle à vivre quelque chose de grand ; mais parce qu'il est exigeant et qu'il connaît

---

17) Idem.

18) Idem.

notre faiblesse, il est aussi miséricordieux. Exigence et miséricorde : il ne faudrait jamais séparer ce diptyque qui nous traduit l'image de Dieu notre Père. L'exigence sans la miséricorde nous donne l'image d'un législateur dur et engendre nos attitudes intransigeantes. La miséricorde sans l'exigence nous présente de Dieu l'image d'un papa-gâteau qui n'élève pas ses enfants et engendre chez nous le laxisme où tout devient légal." (19)

Exigence et miséricorde ne peuvent se comprendre que si l'on saisit bien la Loi nouvelle annoncée par Jésus. Cette Loi est une loi d'appel qui prend la personne là où elle se trouve et la projette sans cesse en avant. C'est en ces termes qu'il faut saisir l'exigence et la miséricorde en présence de l'échec.

"En présence de l'échec, elle [la loi] ne régit pas par la sanction mais par le pardon et la miséricorde. Mais le pardon et la miséricorde sont en même temps un appel à se relever et à se remettre en route." (20)

Accueillir les personnes divorcées et réengagées, "est un geste humain qui traduit l'accueil du Père miséricordieux. (...) Ce geste se développe dans toute une série d'attitudes et de relations" (21) avec chaque personne. C'est donc dans la mesure où les pasteurs et les communautés chrétiennes se feront accueillants et miséricordieux à

---

19) LEBEL, Mgr Robert. "Pour une Eglise de la miséricorde" in Eglise canadienne, 4 septembre 1980, p. 11.

20) Ibid, p. 11.

21) Ibid, p. 13.

l'égard des divorcés réengagés, que ces derniers apprendront d'eux et en eux "que l'Eglise ne les rejette pas et ne les abandonne pas" (22).

### 3.2 Le visage authentique de la miséricorde

Au cours du Synode des évêques tenu en octobre 1983, Mgr Blanchet, parlant au nom des évêques canadiens, s'est fait le porte-parole des blessés de notre Eglise. Dans son intervention, il invitait les communautés chrétiennes à se faire accueillantes à l'endroit des personnes vivant des situations difficiles, en leur permettant de croître et en dévolopppant à leur endroit une pastorale de la miséricorde.

Il déclarait :

"Comment « dévoiler à nouveau le visage authentique de la miséricorde » envers tous les blessés de la route de Jérusalem à Jéricho qui passent au coeur de notre Eglise ? Comment être bon samaritain des divorcés remariés, (...) de tous ceux et celles qui s'estiment plus ou moins rejetés par l'Eglise traditionnelle ? (23)

Il est évident qu'il faut trouver des moyens pour être « le bon Samaritain » à l'égard des divorcés réengagés. Ici et là ces personnes demandent s'il y a une place pour elles au sein de l'Eglise. De leur côté, « les pratiquants-es »

---

22) Ibid, p. 15.

23) BLANCHET, Mgr Bertrand, "Une pastorale de la miséricorde pour les blessés de notre Eglise" in Eglise canadienne, vol. 17, no 8, 15 décembre 1983, p. 241.

se demandent quelle place leur faire. D'où la question posée par Mgr Blanchet : "Quelles sont les possibilités de miséricorde, de croissance dans l'amour de Dieu et du prochain que leur offrent nos communautés chrétiennes ?" (24)

A partir de nombreuses expériences qui se vivent ici et là, Mgr Blanchet dit constater une réalité : "Nos communautés chrétiennes peuvent accorder une aide spirituelle précieuse à ces personnes [les divorcés réengagés] en situation difficile" (25). Ces expériences auxquels fait référence Mgr Blanchet se définissent ainsi : il peut y avoir dans nos communautés des groupes, que l'on peut appeler « Bible-Espérance » et au sein desquels se rencontrent divorcés réengagés et « fidèles », partageant autour de la Parole de Dieu. On peut y vivre également une démarche de réconciliation ou des « cures de pardon » réunissant là aussi des personnes divorcées réengagées et des « fidèles ». On peut encore, à l'image de ce qui peut se faire dans des « Puits de Jacob », accueillir ensemble la Parole de Dieu et la méditer devant le Saint-Sacrement exposé. Dans le chapitre sur l'observation, j'ai relevé des initiatives semblables au Saguenay-Lac-St-Jean dans des groupes comme Reflets et Lumière et Unica.

Le visage de la miséricorde doit être dévoilé. Il incombe aux pasteurs et aux membres des communautés chrétiennes

---

24) Ibidem.

25) Ibidem

nes d'en être l'expression. Pour ce faire, il importe d'avoir foi dans le baptême que chaque personne a reçu, de discerner l'action de Dieu dans les personnes, à travers les événements et de croire à la croissance qui peut s'apercevoir. Il faut aussi avoir foi à la Parole de Dieu, qui est chemin et qui permet de croître ; il est possible de relire avec les personnes divorcées réengagées des passages bibliques qui sauront éclairer leurs diverses situations de vie. On ne peut progresser sans l'aide d'une communauté. D'où la nécessité d'avoir foi aussi en la communauté et de croire qu'elle peut être lieu de croissance et d'épanouissement. Enfin, il faut aussi croire en la cellule familiale, petite Eglise domestique, au sein de laquelle se fait la première éducation chrétienne et où peuvent se vivre des expériences marquantes de pardon et de réconciliation.

Bref, pasteurs et communautés chrétiennes sont invités à redécouvrir différentes formes d'accueil et d'attitudes miséricordieuses à l'égard des divorcés réengagés.

#### 4. La dimension singulière et la conscience personnelle

L'Eglise, dans son enseignement traditionnel, a toujours démontré qu'il appartenait à chaque personne de se réaliser à travers des décisions libres, en posant au coeur des événements un jugement moral.

Il va s'en dire qu'il est nécessaire d'éclairer la conscience par des valeurs et des principes. Le chrétien catholique s'éclairera de ce qui indiqué par la foi, l'expérience communautaire et individuelle, de même que l'enseignement du magistère. Après quoi, il faut prendre en compte l'historicité de la personne et ce qui la caractérise, les circonstances concrètes qui vont l'influencer dans son jugement moral ou éthique et finalement, l'intention profonde qu'elle porte et qui déterminera son agir.

Il importe d'indiquer aux personnes divorcées réengagées cette voie d'analyse et d'interprétation de leur situation en s'appuyant sur leur conscience morale. Il s'agit pour elles de chercher à éclairer leur conscience et de tenir compte de tous les paramètres qui entourent leur mariage et leur divorce.

Faisant référence à l'exhortation apostolique « *Familiaris Consortio* », on se rappellera l'invitation lancée aux pasteurs en matière de discernement. Et dans un commentaire faisant référence à une proposition du Synode des évêques sur la famille, le Cardinal Joseph Ratzinger affirme :

"Il [le Synode] fait entrer dans une catégorie spéciale ceux qui sont arrivés à la conviction fondée en conscience que leur premier mariage est nul, même lorsque fait défaut la preuve juridique : dans de tels cas, conformément à un jugement fondé en conscience, et pourvu que le scandale soit

évité, l'admission à la communion peut être autorisée." (26)

Cela dit, beaucoup de personnes divorcées et réengagées ne savent pas se référer à leur conscience et ne cherchent pas toujours à se faire éclairer. C'est souvent dans des rencontres collectives spécialement prévues pour elles où encore lorsqu'elles rencontrent individuellement des prêtres, qu'il importe de miser sur leur conscience. Citons à propos un témoignage.

"Je me posais beaucoup de question quant à fréquenter les sacrements. Un jour, j'ai rencontré un prêtre. Celui-ci a pris le temps de m'écouter et il m'a conseillé. Un moment donné, il m'a renvoyé à ma conscience. Et il m'a dit que c'est là que je trouverais la réponse." (Femme de 59 ans)

Suite à ce témoignage, nous sommes en mesure de constater le besoin d'éclairage des personnes divorcées réengagées, comme aussi pour la plupart des autres baptisés. Malheureusement, l'enseignement de l'Eglise à ses divers niveaux (universel, particulier, singulier) demeure trop souvent la chasse-gardée des pasteurs, comme s'ils étaient les seuls à pouvoir les comprendre. Ces dimensions intéressent évidemment d'autres destinataires : les parents, les frères et les soeurs, les amis-es. N'oublions pas que ces derniers sont parfois les mieux placés pour intervenir auprès

---

26) RATZINGER, Joseph. "Lettre du Cardinal Ratzinger sur les 43 propositions du Synode" in Documentation catholique, vol. 78, 1981, p. 389.

des personnes divorcées réengagées, puisqu'ils les côtoient quotidiennement. Notons à témoins cet autre témoignage :

"Lorsque j'ai décidé d'avertir les gens que je voulais refaire ma vie avec une autre personne, je me sentais un peu seul. La première personne que je suis allé voir, c'est mon père. Je savais peut-être d'avance ce qu'il allait me dire. Mais on est toujours un peu craintif. Mon père a une très grande importance dans ma vie. Je suis donc allé lui dire que j'étais décidé à refaire ma vie. Et ce qu'il m'a dit, c'est ce que je m'attendais à ce qu'il dise. Il m'a fait confiance et m'a respecté." (Homme de 34 ans)

## CHAPITRE V

### UNE MENTALITE A CHANGER

Dans les écrits de théologie pastorale, on trouve un intérêt marqué pour la situation des personnes divorcées réengagées. En lien avec mon sujet, je veux ici faire appel aux trois ouvrages suivants : Entendre l'Eglise de Robert du Poset, Les divorcés remariés de Michel Legrain et L'église et l'échec de l'amour humain de Pierre de Locht. Du Poset a oeuvré en pastorale du mariage au centre Jean Bart de Paris de 1978 à 1983. Legrain est prêtre de la congrégation des Pères du Saint-Esprit et il enseigne à l'Institut Catholique de Paris. De Locht, pour sa part, est maître de conférences à l'Institut des sciences familiales et sexologiques de l'Université de Louvain.

#### 1. Reconnaitre une originalité aux personnes divorcées réengagées

L'accueil des personnes divorcées réengagées est parfois promu à partir de motifs suspects : acceptation facile de toutes les situations de vie, indifférence aux enjeux humains et moraux du divorce, complaisance superficielle. Du Poset souligne que l'accueil des divorcés réengagés ne doit pas se confondre avec le nivellation des situations mais conduire à la reconnaissance positive de leur différence. Comme il le mentionne, "on ne gagne rien à l'uniformisme et au confusionisme. (...) Pourquoi chercher obstinément

ment à faire comme si tout était semblable entre les divorcés remariés et les mariés non divorcés ?" (1) On ne peut en effet mettre en place des « solutions de nivellation » ou « d'indistinction », lesquelles amèneraient les gens à ne pas se sentir différents, faussant du même coup les relations. Ainsi, il est évident que le second mariage contracté par deux personnes divorcées ne peut avoir le même sens que le premier. Cette simple constatation doit conduire à reconnaître que, dans l'Eglise, les personnes divorcées réengagées se situent différemment des personnes mariées sacramentellement. Il ne faut pas considérer cette différence comme étant d'ordre disciplinaire, mais plutôt comme marquant un statut ecclésial singulier.

Cette reconnaissance de « l'originalité » des personnes divorcées réengagées au sein de l'Eglise permet de dépasser la marginalité dans laquelle on les a repoussées. Pour Du Poset, il est inacceptable de dire des personnes divorcées réengagées qu'elles sont marginales au sein de l'Eglise. Comme le point de référence pour tous les baptisés est le Christ, c'est donc en rapport à lui que l'on doit situer toute personne quelle que soit sa situation.

"En bonne logique, pour qu'il existe une périphérie, une marginalité, doit exister un centre. Or, l'Eglise n'a pas de centre, elle est donc sans marge, sans marginaux. Chaque personne, chaque groupe est, dans l'Eglise, à sa manière, et cette manière

---

1) DU POSET, Robert, "Entendre l'Eglise" in Christus, no 120, tome 30, oct. 1983, p. 436.

importe à l'ensemble. (...) Le centre de gravité de l'Eglise n'est pas en elle, il est dans le Christ qui la renvoie vers le monde." (2)

Il importe donc de reconnaître que, dans leur différence et dans leur « originalité », les personnes divorcées réengagées et celles qui sont mariées sacramentellement font partie du même corps ecclésial. C'est ce que rappelle Du Poset, quand faisant référence au texte de saint Paul, il mentionne que le corps est composé de plusieurs membres et que chaque membre a son importance.

## 2. Créer un climat de fraternité et d'accueil

Traitant de la place des personnes divorcées réengagées au sein de la communauté chrétienne, Legrain pour sa part, rappelle qu'il est opportun de créer autour de ces dernières un climat de fraternité et d'accueil. Faisant référence à un texte publié en 1974 par la Commission épiscopale de la famille de France, Legrain propose trois pistes d'action pastorale.

"Etre attentif à ce qu'ils [les divorcés réengagés] expriment sur leur existence. Refaire avec eux l'histoire de leur vie passée. Examiner leur éventuel désir d'aller plus loin dans leur vie en Eglise." (3)

---

2) Ibid, p. 439.

3) Ibid, p. 149.

Reprendons brièvement ces pistes une par une.

a) Etre attentif à ce que les divorcés réengagés expriment sur leur existence

Dans le premier chapitre, on a remarqué que les personnes vivant une séparation ou un divorce sentent le besoin d'être soutenues et qu'elles se tournent notamment vers leurs parents, afin de pouvoir se dire et passer à travers les difficultés qu'elles rencontrent. Il paraît donc important d'attirer l'attention des membres de la communauté - et plus particulièrement des parents, frères et soeurs et amis-es de ces personnes -, afin qu'ils puissent porter attention à ce qu'elles vivent et à ce qu'elles ont à dire. Cette attention est d'autant plus nécessaire que les personnes séparées et divorcées passent souvent par les mêmes étapes que celles qui perdent un être cher et qui vivent un deuil.

b) Refaire avec eux l'histoire de leur vie passée

Dans l'attention à donner aux personnes divorcées réengagées, on notera le besoin que la plupart ressentent de parler de leur premier mariage, de leur séparation, de leur divorce. Elles ont besoin de se sentir acceptées et appuyées. Elles veulent réapprendre à vivre, soit seule, soit dans un deuxième engagement. Prendre le temps avec elles de refaire l'histoire de leur vie passée les aidera à y voir

plus clair, à approfondir la connaissance de soi, à se convaincre qu'elles ont du potentiel, que tout n'est pas terminé et qu'il y a possibilité de croître malgré les blessures plus ou moins profondes et ce, tout en respectant leur cheminement et ses lenteurs.

c) Examiner leur éventuel désir d'aller plus loin dans leur vie en Eglise.

Dans le premier chapitre, on a noté la volonté de plusieurs personnes divorcées réengagées de s'intéresser à la vie ecclésiale et même de s'y engager. L'Eglise elle-même, par le biais de l'exhortation apostolique Familiaris Consortio, incite les divorcés réengagés à participer à la vie de la communauté ecclésiale. A ce propos, Legrain déplore le fait que la position officielle de l'Eglise concernant l'accès aux sacrements pousse un certain nombre à s'éloigner, voire à se retirer de la communauté.

"Il serait déplorable en effet que des chrétiens, parce que écartés des sacrements, estiment qu'ils n'ont plus rien à faire en Eglise. Si les sacrements ne sont pas rien, ils ne sont pas tout non plus. (...) La pastorale vise donc ici fondamentalement à une mise en oeuvre globale de toute la vie chrétienne des divorcés remariés : fidélité aux devoirs actuels, engagements sociaux et ecclésiaux, souci d'une rencontre toujours meilleure avec le Christ et son Eglise, recherche d'une vie évangélique et théologale." (4)

---

4) LEGRAIN op. cit., p. 150.

Les membres de la communauté chrétienne sont donc incités à s'asseoir avec les divorcés réengagés pour réfléchir ensemble sur leur situation, de même que sur leur désir et sur les possibilités concrètes de poursuivre un cheminement de foi au sein de la communauté.

Legrain insiste sur l'importance de la place concrète à faire aux personnes divorcées réengagées dans la communauté chrétienne. Car celles-ci ont un besoin réel d'appartenance, que ce soit au milieu de groupes qui puissent les accueillir et les écouter, ou que ce soit dans un milieu paroissial qui favorise leur cheminement humain et chrétien.

### 3. Les composantes de l'attitude d'accueil

Le théologien pastoral Pierre de Locht invite à creuser le sens et les implications de l'attitude d'accueil. Pour que ce mot « accueil » ne soit pas qu'une incantation, que doit-il signifier ? De Locht rappelle qu'on ne peut "se retrancher derrière des comportements nets, catégoriques, sans compromissions" (5). Selon ce théologien, le chrétien ne peut ni juger ni condamner les personnes divorcées réengagées. "Il est appelé, à un titre spécial, à être accueil-

---

5) LOCHT, Pierre de, L'Eglise et l'échec de l'amour humain, Le Centurion, Paris, 1971, p. 151.

lant et loyal à l'égard de quiconque, quelle que soit sa situation." (6)

De Locht fait mention de trois composantes de l'attitude d'accueil vis-à-vis des divorcés réengagés. Citons-les :

a) Eviter de juger

Sans plus de préambule, De Locht mentionne à ce propos :

"Ayons (...) la sagesse de reconnaître que, non seulement nous n'avons pas le droit de juger les autres, mais que nous n'en avons pas les éléments." (7)

Cette affirmation s'applique à toutes les catégories de gens. En ce qui concerne les jugements qui sont portés à l'égard des divorcés réengagés, De Locht affirme :

"Cette tendance à juger les êtres (c'est-à-dire évaluer leur responsabilité pour les condamner) s'accompagne du préjugé que les divorcés et surtout les divorcés-remariés n'ont écouté que leur satisfaction ou leur égoïsme ; ils ont, pense-t-on, choisi la solution facile. Que d'injustice et d'inconscience ! Mesure-t-on tout ce qui peut se cacher d'épreuve, de déception, de perte de confiance en soi, derrière une séparation : cet amour qu'on avait cru unique, on le découvre impossible, illusoire.

---

6) Ibid, p. 151.

7) Ibid, p. 158.

La plus élémentaire vérité demande que l'on respecte cette souffrance." (8)

Cette souffrance, nous l'avons entendue s'exprimer au temps de l'observation et des tables rondes. De Locht insiste pour qu'on y soit sensible. A cela il ajoute :

"Si nous avions une âme de pauvre, il ne nous serait plus possible de juger, de condamner, de rejeter les divorcés. Sommes-nous donc, nous, des purs ? De quel droit pouvons-nous décréter que telle faute est plus grave que telle autre, comme si nous n'appartenions pas tous à ce même peuple de pécheurs. Quand on a quelque peu conscience de sa propre misère foncière, on ne peut rejeter les autres, les considérer comme « indignes » de la communauté chrétienne." (9)

Cette première composante consiste à apprendre à ne pas juger les divorcés réengagés, "c'est-à-dire à ne pas se désolidariser d'eux en les condamnant" (10) injustement, sans prendre la peine de les écouter. Cela nécessite également certaines prises de conscience. D'où la seconde composante qui suit.

b) Prendre conscience que l'échec est possible

Voilà une autre composante de l'attitude d'accueil. De Locht explique :

---

8) Ibid, p. 158-159 .

9) Ibid, p. 159.

10) Ibid, p. 167.

"Prendre conscience que l'échec est possible, chez les autres ... et même en soi [,] cela implique qu'on « démythifie » la grâce pour la situer dans le réel de l'existence, avec ses cheminements, ses épreuves, ses faux pas, ses recommencements, ses lentes croissances" (11).

Par « démythification » de Locht veut dire ceci : la grâce reçue lors du sacrement de mariage ne signifie pas « une réussite toute donnée » de la vie à deux. La réussite d'un foyer n'est pas garantie. Elle est à construire jour après jour et nécessite un dynamisme et un soutien mutuel. Et au bout de la ligne, il faut considérer que l'échec est possible, même pour les personnes de bonne volonté.

A cet égard, comprendre la situation d'échec comme étant une épreuve difficile à traverser, c'est respecter le cheminement des divorcés réengagés, "sans y voir, comme le dit De Locht, une solution d'égoïsme, [et] de facilité" (12).

### c) Devenir sacrement

Lorsqu'on utilise le mot « sacrement », on pense spontanément aux sept sacrements. Et plus précisément, en ce qui concerne notre sujet, on fait référence aux sacrements du pardon et de l'eucharistie. Pour De Locht, il en va autrement.

---

11) Ibid, p. 167.

12) Ibid, p. 169.

"Avant de parler des sept sacrements, dit-il, il faut se demander si les chrétiens et la communauté chrétienne sont sacrements : c'est-à-dire adoptent une attitude qui est signe de Jésus-Christ : ce Jésus, auquel les scribes et les pharisiens reprochaient « de faire bon accueil aux pécheurs et de manger avec eux » (Luc 15, 2)." (13)

Concrètement, de Locht souligne que pour être sacrement, une communauté chrétienne se doit de

"ne pas juger les divorcés, ne pas les tenir à l'écart, garder leur place dans la mission et dans l'apostolat (...). C'est ainsi que la communauté chrétienne sera signe du non-jugement, du pardon, de l'amour de Dieu en Jésus-Christ pour son peuple. Que signifient les sacrements sans cette attitude sacramentelle première et fondamentale ?" (14)

La communauté chrétienne est ainsi appelée à « devenir sacrement ». Elle est appelée à devenir signe de la présence du Christ, par son comportement quotidien, auprès des divorcés réengagés. Il lui incombe donc de se faire accueillante et d'être à l'écoute de toutes les personnes vivant une difficulté, un échec.

Allons plus loin. Si la communauté est ainsi appelée à devenir sacrement pour les personnes divorcées réengagées, on peut penser que ces dernières, lorsqu'elles se joignent à la communauté, peuvent également devenir « sacrement ».

---

13) Ibid, p. 160.

14) Ibidem.

Comment cela ? Par le témoignage de la miséricorde de Dieu à leur égard, par le pardon accordé à l'ex-conjoint pour les erreurs du passé, par le souci d'une parentalité responsable à l'égard de leurs enfants, par la solidarité manifestée à l'endroit de ceux et celles qui comme elles ont connu la séparation et le divorce, les personnes divorcées réengagées peuvent à leur manière propre et originale refléter ce qu'est l'identité chrétienne.

Du Poset, Legrain et de Locht ouvrent donc des avenues concrètes concernant la manière d'accueillir et de respecter les personnes divorcées réengagées. Les trois soulignent à leur manière l'importance d'un accueil large, qui englobe la relation interpersonnelle et communautaire, et qui ne se limite pas à la seule question de l'accès aux sacrements. Ces derniers sont importants, mais ils ne sont pas tout, comme disait Legrain. L'observation et l'écoute des divorcés réengagés montrent que l'accueil effectif et compréhensif des proches peut être un « sacrement » majeur de l'accueil et de la miséricorde du Christ.

#### 4. L'éthique avant la symbolique

Au sein de l'Eglise catholique, la symbolique prend beaucoup d'importance. La liturgie et les Ecritures en sont imbibées. Parmi les symboliques que l'on y trouve, il y en a une qui semble prendre beaucoup d'importance : il s'agit de la symbolique sexuelle qui exprime l'Alliance de Dieu avec son peuple. On la retrouve notamment dans le Cantique des cantiques, de même que chez saint Paul (15), qui s'sert pour exprimer notamment la relation du Christ avec l'Eglise et le rapport homme-femme.

Dans le sujet qui nous occupe, on sait quelle place primordiale occupe la symbolique époux-épouse, Christ-Eglise dans la pensée officielle de l'Eglise. Le divorce est rejeté parce qu'il porte atteinte à la symbolique profonde du mariage, qui se fonde sur l'union irrévocable du Christ et de l'Eglise.

Cette dimension symbolique, si importante soit-elle, ne dit pas tout de l'union conjugale. L'expérience du mariage, et éventuellement de la séparation, inclue aussi une dimension éthique : des personnes sont en cause, leur épaulement, leur survie. Aubert et Rémy (16) cherchent

---

15) A ce sujet, on peut se référer aux textes suivants: 1 Cor. 7, 1-7 ; 1 Cor. 7, 32-34 ; 1 Cor. 11, 3-10 ; Ga 3, 26-28 ; Co 3, 18 ; Ep 5, 21-33.

16) Jean-Marie Aubert est professeur émérite de l'Université de Strasbourg, théologien et membre de l'A.T.E.M. (Association de Théologiens pour l'Etude de la Morale),

utilement à éclairer ce rapport entre la symbolique chrétienne du mariage et l'éthique des personnes.

Afin de mieux saisir l'ampleur que prend la symbolique, portons un regard sur l'interprétation que donne saint Paul concernant la dialectique tête-corps.

a) La dialectique tête-corps

Chez Paul, la relation homme-femme se conçoit comme la relation de la tête au corps. La tête dirige le corps et le corps lui est soumis. Ainsi le mari est la tête de sa femme. Il existe donc entre les deux un rapport de dépendance et de soumission. Héritier de la mentalité patriarcale judaïque, saint Paul dira dans l'épître aux Ephésiens 5, 23-24 :

"Femmes, soyez soumises à vos maris, comme au Seigneur. Car le mari est le chef de la femme, tout comme le Christ est le chef de l'Eglise, lui le Sauveur de son corps. Mais, comme l'Eglise est soumise au Christ, que les femmes soient soumise en tout à leurs maris."

On peut dès lors représenter le rapport mari-épouse de la manière suivante :

Tête = homme = Christ

Corps = femme = Eglise

---

Pierre Rémy, aujourd'hui décédé, était prêtre mariste, professeur de théologie morale à l'institut catholique de Paris et était également membre de l'A.T.E.M..

La relation de l'homme et de la femme implique la soumission que doit avoir celle-ci envers son mari. Et cette relation tire son origine de ceci : le mari est la tête de sa femme, tout comme le Christ est la tête de l'Eglise. Or, comme l'Eglise tire sa dépendance du Christ, ainsi doit-il en être de la femme par rapport à son mari.

Manifestement, cette conception s'appuie sur la vision socio-culturelle du rapport homme-femme qui avait cours au temps de saint Paul. Cette vision contraste si fortement avec la conception que nous avons aujourd'hui de la relation homme-femme qu'il devient difficile à nos contemporains de saisir le sens originel de la symbolique pauliniennne.

b) Le rapport d'égalité

Aujourd'hui, la culture insiste sur l'égalité dans le rapport homme-femme. Pas étonnant dès lors que la symbolique chrétienne tirée de saint Paul ne parle guère à la sensibilité contemporaine. La dialectique tête-corps, les propos de soumission et de dépendance heurtent la conscience des gens. Cette symbolique demeure pour ainsi dire insignifiante et inefficace. Comme le note Jean-Marie Aubert :

"Du moment qu'une symbolique n'a de sens que lorsqu'elle part d'une donnée de fait, comprise et acceptée par ceux auxquels elle est destinée (sinon, le symbole ne renvoie plus à rien, il est muet), à ce moment-là il ne serait plus guère possible de justi-

fier par cette antique symbolique révolue la rigueur d'une structure institutionnelle et ses interdits." (17)

D'où les questions : faut-il rejeter la vieille symbolique qui ne parle plus ? Comment fonder les exigences de l'Eglise touchant le mariage de telle sorte qu'elles soient comprises aujourd'hui ? Comment trouver une symbolique qui épouse notre sensibilité contemporaine ?

Est-il possible de trouver dans l'Ecriture des propos qui soient consonnants avec notre contexte socio-culturel ? A cet effet, Pierre Rémy attire l'attention sur deux textes, dont un de saint Paul, qui ouvrent sur des perspectives symboliques autres. D'abord un texte de l'épître aux Ephésiens au chapitre 5, 21-33.

Vous qui craignez le Christ, soumettez-vous les uns aux autres ; femmes, soyez soumises à vos maris, comme au Seigneur. Car le mari est le chef de la femme, tout comme le Christ est le chef de l'Eglise, lui le Sauveur de son corps. Mais comme l'Eglise est soumise au Christ, que les femmes soient soumises en tout à leurs maris. Maris, aimez vos femmes comme le Christ a aimé l'Eglise et s'est livré pour elle ; il a voulu ainsi la rendre sainte en la purifiant avec l'eau qui lave et cela par la Parole ; il a voulu se la présenter à lui-même splendide, sans tache ni ride, ni aucun défaut ; il a voulu son Eglise sainte et irréprochable. C'est ainsi que le mari doit aimer sa femme, comme son propre corps. Celui qui aime sa femme, s'aime lui-même. Jamais personne n'a pris sa propre

---

17) AUBERT, Jean-Marie. "Dichotomie sexuelle, antiféminisme et structure d'Eglise" in Le Supplément Paris, Cerf, Juillet 1987, p. 62.

chair en aversion ; au contraire on la nourrit, on l'entoure d'affection comme le Christ fait pour son Eglise ; ne sommes-nous pas les membres de son corps ? C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère, il s'attachera à sa femme, et tous deux ne seront qu'une seule chair. Ce mystère est grand : je déclare qu'il concerne le Christ et l'Eglise.

En tout cas, chacun de vous, pour sa part, doit aimer sa femme comme lui-même, et la femme, respecter son mari.

Soulignons le verset 30, où il est dit que l'homme et la femme sont tous deux « membres du corps » du Christ. A ce titre, la femme n'est plus seule située du côté de l'Eglise, comme on a pu le voir précédemment. L'homme y est situé aussi. Ce qui nous amène à faire le passage du schéma précédent tiré de l'épître aux Ephésiens à un deuxième schéma qui se lirait ainsi :

Tête = Christ

Corps = homme et femme = Eglise

Le passage du premier schéma au second n'est pas sans nous faire constater l'ambivalence des textes pauliniens concernant le rapport homme-femme. Il s'avère par ailleurs, de souligner Rémy, "qu'il ne semble pas contraire à la dynamique de la pensée paulinienne de poursuivre cette recherche d'une pleine reconnaissance de l'égalité entre homme et femme en ce qui concerne la symbolique même Christ-

Eglise" (18), alors que la culture de saint Paul, voire même son propre tempérament, ne lui ont pas permis de développer pleinement cette dynamique.

Rémy cite un deuxième texte qui peut nous éclairer sur la notion d'égalité : il s'agit de Matthieu 19, 4-5.

"N'avez-vous pas lu que le Créateur, au commencement, les fit mâle et femelle et qu'il a dit : 'C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère et s'attachera à sa femme, et les deux ne feront qu'une seule chair'."

Pierre Rémy souligne que ce passage de Matthieu constitue l'affirmation que la fidélité du couple est mise en relation avec la différence des sexes. Une différence qui se vit dans un climat d'égalité et qui abolit, par le fait même, la répudiation unilatérale. En citant ce texte, Rémy atteste que la "différentiation sexuelle qui fait que l'humanité est composée d'hommes et de femmes, est ainsi le sommet de l'acte créateur" (19).

En lien plus étroit avec le sujet qui nous préoccupe, et concernant l'exclusion des personnes divorcées réengagées, Rémy souligne qu'il n'y a plus lieu d'en tenir compte si l'on "cesse de traiter la relation Christ-Eglise comme

---

18) REMY, Pierre. "Le mariage, signe de l'union du Christ et de l'Eglise. Les ambiguïtés d'une référence symbolique" in Revue des Sciences Philosophiques et Théologiques, t. 66, no 3, Juillet 1982, p. 406.

19) Ibid, p. 408.

une relation univoque" (20). Il explique son propos en mentionnant que tout baptisé a la mission de prophétiser "le mystère de l'Eglise unie au Christ" (21) et que lorsqu'un homme et une femme s'unissent par les liens du mariage, c'est en couple qu'ils le font (22). Certes le mariage est riche dans la symbolique qu'il contient. Peut-on pour autant pénaliser les couples qui échouent dans leur engagement matrimonial ?

Il ne s'agit pas là de brader l'exigence de fidélité que l'on trouve dans le sacrement du mariage, ni de remettre en cause son aspect symbolique. Cependant, pour Rémy, il "s'agit d'allier l'infini de l'exigence à l'infini de la miséricorde" (23) de Dieu.

Afin de mieux saisir l'enjeu d'un tel propos, allons plus loin dans notre réflexion en posant un regard sur le conflit qui existe entre la dimension éthique et la dimen-

---

20) Ibid, p. 414.

21) Ibidem.

22) Rémy s'appuie sur la thèse augustinienne du mystère nuptial du baptême qui dit ceci :

"C'est dans sa relation au baptême, qui introduit le chrétien dans le mystère du salut, que le mariage trouve fondamentalement sa signification de « sacramentum ». Le chrétien est appelé à exprimer, dans sa vie conjugale, un mystère dans lequel il est déjà entré par son baptême."

Tiré de : SCHMITT, E. Le mariage chrétien dans l'œuvre de saint Augustin, Etudes augustinianes, Paris, 1983, p. 257.

23) Ibid, p. 414.

sion symbolique, concernant les personnes divorcées réengagées et l'accès aux sacrements.

c) Conflit entre la dimension éthique et la dimension symbolique

On sait que la raison première que l'Eglise invoque pour refuser l'accès aux sacrements aux divorcés-réengagés est d'ordre symbolique. En effet, l'Eglise ne voit pas comment elle pourrait admettre ces personnes à célébrer l'eucharistie, qui est le signe par excellence de l'union du Christ et de l'Eglise, quand ces mêmes personnes, ayant reçu mission d'en témoigner par une vie de fidélité conjugale, en sont devenues par leur divorce un contre-témoignage. L'Eglise estime qu'elle se contredirait elle-même, si elle fermait les yeux sur la situation des divorcés réengagés.

Certes, une fois cette doctrine affirmée, l'Eglise parle ensuite le langage de l'accueil et de la compassion. Mais comme l'affirme Pierre Rémy, la priorité reste donnée à la dimension symbolique :

"L'Eglise est prête à pardonner. Ne le fait-elle pas actuellement, d'une certaine façon, quand elle proclame que les divorcés remariés ne doivent pas se sentir exclus de l'Eglise et qu'au contraire ils sont invités à prier, à célébrer communautairement leur foi, à entrer dans des groupes de réflexion et d'action ecclésiales ? Le seul point sur lequel l'Eglise ne transige pas

est celui de la cohérence de la symbolique sacramentaire." (24)

Mais si importante qu'elle soit, cette dimension symbolique sacramentaire est, répétons-le, plutôt mal comprise par les gens d'aujourd'hui. N'a-t-on pas écrit qu'en notre temps nous sommes "analphabètes en matière de symboles" ? (J. Shea). L'observation révèle que les gens donnent de plus en plus de priorité à la dimension éthique, c'est-à-dire à la vie des personnes, à leur "survie" à travers le drame qu'elles ont vécu, à leur chance de bonheur. On perçoit de plus en plus mal que l'Eglise paraisse condamner des gens qui ont plutôt un immense besoin d'être aidés et soutenus, notamment par les sacrements. Au temps de l'observation, une personne soulignait ainsi ce point :

"A mon avis, s'il y a des personnes qui ont besoin des sacrements, ce n'est pas les bien portants, ce sont les malades, les pécheurs. Et s'il y en a qui ont besoin de recevoir l'eucharistie, ce sont aussi les pécheurs. Parce qu'ils ont besoin de la force de Jésus Christ." (Homme de 45 ans)

Dans la pratique, de plus en plus de prêtres aussi font passer le point de vue éthique avant le point de vue symbolique. Mais cela ne va pas sans écartèlement, sans risque d'incohérence. Voyons le témoignage d'une personne divorcée-réengagée.

---

24) REMY, Pierre "Le rapport à l'Ecriture en morale matrimoniale", in Le Supplément, Paris, Cerf, Juillet 1987, p. 69.

"J'ai rencontré le curé au presbytère et je lui ai fait mention de ce que je vivais. Il m'a écouté attentivement. Je me suis senti comprise et respectée.

Le dimanche suivant, lors de son homélie, je ne l'ai pas reconnu. Il ne parlait pas des divorcés de la même manière que l'on en avait discuté ensemble auparavant. Je voulais me cacher en dessous du banc. Je me sentais mal. Je ne suis plus retournée dans ma paroisse." (Femme de 38 ans)

La pratique observée nous force donc à nous demander : Est-il acceptable que la dimension éthique prenne ainsi le pas sur la dimension symbolique ? Peut-on ainsi donner priorité à l'une ou l'autre dimension ? Les gens insistent pour dire que la pratique adoptée doit être celle que Jésus lui-même a mise en application en se portant au secours de la brebis perdue. Mais comment concilier pareille attitude avec l'insistance du Christ à défendre également le caractère indissoluble du mariage ? Comment tenir ensemble et la symbolique et l'éthique ?

Pour Rémy, l'éthique doit avoir le primat sur la symbolique. Elle renvoie, dit-il, à cette affirmation fondamentale de la Bible qui dit que : "le Dieu biblique est un Dieu éthique. Il dénonce tout ce qui va contre le respect de l'homme (et de la femme !)" (25). Il poursuit en disant qu'

"il est vain de prétendre le célébrer et le servir selon un culte et une symbolique contraires à ce respect. Le vrai Dieu est un Dieu libérateur. Ce qui ne signifie nullement l'élimination de la symbolique

---

25) Ibid, p. 66.

mais la nécessité de la rendre éthique."  
(26)

On ne peut donc plus penser pénaliser à vie ceux et celles qui ont échoué dans leur projet de mariage et qui ont à cœur de construire un nouveau foyer. En relisant les textes de l'évangile, nous voyons le Christ pardonnant sans cesse et insistant sur cette dimension « éthique » du pardon (27). De Locht, dans le chapitre précédent, rappelle cette dimension de l'échec qui guette tout le monde. Il rappelle également qu'il n'est dans le pouvoir de personne de s'instituer en juge.

On a noté déjà, au stade de l'observation, que des parents et des proches des personnes divorcées réengagées se refusent d'enfermer ces mêmes personnes dans « leur péché ». Les divorcés réengagés eux-mêmes espèrent se voir accueillis dans leur famille, dans leur communauté paroissiale comme des gens ayant le goût de se remettre en route et de fonder un nouveau foyer. Pour ces raisons donc, il faut concevoir, comme le précise Rémy, une pastorale qui soit soucieuse d'allier à la fois l'exigence et la miséricorde. Et pour les parents et les amis - qui sont rarement familiers avec la symbolique théologique du mariage - il n'est pas interdit de penser que l'attitude éthique doit avoir priorité sur la référence à la symbolique.

---

26) Idem.

27) A ce sujet, relire le texte de Matthieu 18, 21-22 : Le pardon entre frères.

INTERVENTION

## CHAPITRE VI

### POUR UN MEILLEUR ACCOMPAGNEMENT

L'observation entreprise auprès des personnes divorcées réengagées démontre combien est important l'accueil que ces dernières reçoivent de leurs parents, de leur famille et de leurs proches. Cet accueil se traduit de façon concrète par la possibilité d'être « reçu à la maison » et d'être écouté mais aussi par une aide morale, voire matérielle. L'accueil reçu de la part des parents et des proches constitue pour la plupart des divorcés réengagés un point de départ ou d'appui capital, une base de confiance primordiale. Concrètement, cela signifie que les premiers « agents de pastorale » auprès des divorcés réengagés sont leurs parents et leurs proches. Il n'est pas sûr qu'en pastorale on ait été suffisamment attentif à leur rôle.

Comment remédier à ce manque d'attention ? Comment rejoindre ces agents de première ligne ? Deux avenues se sont ouvertes à moi pour une intervention.

#### 1. Présence à une commission diocésaine

La première avenue qui s'est offerte fut la mise sur pied d'une nouvelle commission diocésaine, née de la volonté de certaines personnes désireuses de réfléchir sur la condition des divorcés réengagés. Lors de la deuxième ren-

contre tenue à Jonquière le 18 août 1988, je fus invité à me joindre aux membres de cette « commission de recherche et de réflexion sur la condition des personnes en situation de brisure conjugale » (1). Je considérais cette invitation comme une belle occasion de confronter ma pensée et de pousser plus loin ma recherche en réfléchissant avec d'autres sur la situation des divorcés réengagés.

Lors de la rencontre tenue à Alma le 10 avril 1989, on m'a demandé de faire part aux membres de la commission de la recherche que j'effectuais, en vue d'aider et de soutenir la réflexion du groupe. Après leur avoir communiqué le contenu de mon observation et des grandes lignes de mon effort d'interprétation, les membres furent invités à s'exprimer.

A l'occasion d'une autre rencontre tenue le 24 novembre 1989 à Alma, on m'a invité à nouveau, ce qui m'a permis d'aller plus loin dans l'échange. Lors de cette deuxième intervention, j'ai orienté mon discours vers une sensibilisation accrue du problème que vivent les personnes divorcées réengagées et sur le rôle important qu'ont à jouer les

---

1) Au moment où je me suis joint à la commission, cette dernière comptait quatorze membres. Elle en compte aujourd'hui une vingtaine. Ces personnes représentent différents mouvements et organismes oeuvrant dans le diocèse. Notons : UNICA, Reflets et Lumière, l'agence de rencontre CONCORDIA, l'Office de la famille, le centre COFAVIE. On note aussi la présence d'individus accompagnant soit un groupe d'accueil, de réflexion et de partage pour les divorcés, seuls ou réengagés, soit une personne bénévole visitant à domicile des femmes pauvres, défavorisées ou vivant seules.

parents et les proches auprès de ces dernières. Les membres de la commission se sont montrés très intéressés à cet angle d'approche. Je cite quelques commentaires :

"Les composantes de l'accueil, telles qu'énumérées, m'apparaissent être nouvelles. Et ce n'est pas mettre de côté l'enseignement de l'Eglise."

"L'intervention proposée va beaucoup aider les gens, qui ne sont pas de nature légalistes, à être présents aux divorcés réengagés."

"Cette approche permet de connaître les souffrances que vivent les divorcés réengagés. Elle va leur permettre de « redevenir quelqu'un » avec l'espoir de pouvoir refaire leur vie."

"Contrairement à d'autres documents officiels, ce n'est pas la sexualité qui prime (par exemple, vivre en frère et soeur), mais une bonne attitude d'accueil. En pastorale c'est très important."

"Cette approche va alimenter les gens oeuvrant en pastorale et qui veulent aider les divorcés réengagés."

Ces quelques remarques furent pour moi l'expression de la pertinence de mon travail de recherche. Et cela me réjouit d'autant plus que lors de la dernière rencontre, j'ai constaté l'intérêt des membres à vouloir pousser plus loin la réflexion amorcée et ce, dans le but de rejoindre les personnes divorcées réengagées sur le terrain réel de leur vécu, là où se vivent obstacles et victoires.

## 2. Contribution à une recherche du Conseil presbytéral

Au printemps 1988, le conseil presbytéral du diocèse de Chicoutimi s'est donné comme mandat, pour l'année pastorale 1988-1989, d'étudier la situation des personnes divorcées réengagées. Et comme mon travail de recherche coïncidait avec cette réflexion, une deuxième avenue se présentait à moi. Après un an de labeur, les membres de ce conseil ont produit une première version d'un document d'orientations pastorales. En septembre 1989, au moment d'apporter des corrections à ce document, le comité ad hoc chargé de la rédaction m'a invité à participer à ses travaux.

J'ai donc contribué à la révision du document en faisant valoir l'importance du rôle premier des parents et des proches comme « agents de pastorale » à l'égard des divorcés réengagés, de même que la nécessité d'aider ces derniers à être les meilleurs intervenants possibles. Les « recommandations » du document portaient sur divers intervenants tels que les prêtres, les agents pastoraux laïcs et les mouvements, mais rien n'était prévu au sujet des parents et des proches. Les membres du comité ont donc considéré ce nouvel apport et l'ont intégré dans leur document. Ainsi au point traitant des attitudes pastorales, parmi les voies proposées, on peut lire :

"L'accueil reçu de la part des parents et des proches constitue pour la plupart

des personnes divorcées réengagées dans une nouvelle union un point de départ ou d'appui capital, une base de confiance primordiale. Concrètement, cela signifie que les premiers « agents de pastorale » de ces personnes sont leurs parents et leurs proches. Par conséquent, il devient nécessaire de mettre en œuvre divers moyens pour aider ces derniers à être les meilleurs intervenants possible."

J'ai également proposé un moyen apte à aider les parents et les proches des divorcés réengagés à remplir ce rôle de soutien et d'accompagnateur. Il s'agit d'une animation auprès de ces derniers qui aurait comme objectifs :

- 1) de permettre aux gens de partager leurs questions, leurs malaises, leurs manières de se comporter devant un proche qui est divorcé et réengagé ;
- 2) de développer chez les parents et les proches une attitude d'accueil et de miséricorde ;
- 3) de valoriser leur action pastorale auprès des divorcés réengagés ;
- 4) d'informer les participants sur les trois dimensions de tout enseignement de l'Eglise sur les questions de morale :dimension universelle, particulière et singulière.

L'élaboration de cette animation s'inspire en partie des fruits de mon travail de recherche. Le contenu en est le suivant :

1. **Accueil et animation musicale** (10 min.)
2. **Présentation du thème** (10 min.)
3. **Réflexion : Lettre à Jésus** (Prière composée par une personne divorcée réengagée)
4. **Mon vécu** (35 min.)
  - 4.1 **Questionnement** (10 min.)
 

-Comment je me sens (ce que je vis) face au problème du divorce, selon que j'ai un proche qui vit cette situation (ou que je sois moi-même divorcé [e]) ?

-Quelle a été ma réaction quand j'ai appris que mon fils, ma fille, mon frère, ma soeur, mon ami (e) divorçait ?

4.2 **Exposé** (25 min.)

Le « drame » des divorcés réengagés

5. **Mon agir...** (30 min.)

5.1 **Questionnement** (10 min.)

-Face à un proche qui est divorcé, quelle aide lui ai-je apportée ou aurais-je aimé lui apporter ?

5.2 **Exposé** (20 min.)

Les composantes de l'attitude d'accueil

6. **Pause-santé**

7. **Je deviens éclaireur** (35 min)

7.1 **Questionnement** (10 min.)

-Ce que je comprends de l'enseignement officiel de l'Eglise face aux divorcés... ?

7.2 **Exposé** (30 min.)

Les trois dimensions de l'enseignement de l'Eglise sur les questions morales : dimensions universelle, particulière et singulière

8. **Remontée-évaluation** (15 min.)

8.1 Ce que j'ai appris de neuf...

8.2 Ce qui m'interroge encore...

8.3 L'appréciation de la rencontre...

La suggestion de ce moyen a été elle aussi bien accueillie. Les membres du comité ad hoc ont choisi de placer le plan de cette animation en annexe au document que produira le conseil presbytéral, et qui sortira probablement dans les premiers mois de 1990. Elle servira ainsi d'incitation pour un possible travail d'animation auprès des parents et des proches des divorcés réengagés.

**3. Une intervention auprès de parents et de proches**

Ce schéma d'animation proposé au comité ad hoc du conseil presbytéral, je l'ai d'abord « testé » à Roberval auprès d'un groupe de parents et de proches de divorcés réengagés auquel s'étaient jointes quelques personnes divor-

cées. Cette intervention s'inscrivait dans le cadre d'une animation mensuelle appelée « Réflexion et prière » et dont le thème était : accueil des divorcés dans l'Eglise. Elle s'est déroulée dans une maison de ressourcement du nom de « La Source d'Eau Vive » le samedi 28 octobre 1989. Grâce à la collaboration d'un confrère oeuvrant à titre d'animateur spirituel dans cette maison, je fus invité à me joindre à lui pour l'animation de cette rencontre. Vingt-neuf personnes étaient réunies. La majorité de ces gens étaient des habitués de la maison, les autres ayant été invités ou informés par le biais du feuillet paroissial ou le journal local. On y retrouvait des gens mariés, des célibataires, des personnes divorcées et des religieuses.

Certains participants se sont sentis dérangés dans leurs propres attitudes d'accueil alors qu'était abordé le « drame » des divorcés réengagés. A preuve le témoignage suivant :

"On nous a longtemps enseigné de bons principes religieux. Et aujourd'hui, il est difficile de s'en défaire. On aimerait bien être capable d'accueillir les divorcés réengagés, mais on a plus de misère à cause de ces principes..." (Une femme près de la soixantaine)

Pour d'autres, ce fut l'occasion de s'exprimer en toute sécurité, parce qu'ils se sentaient dans la bonne direction quant à l'accompagnement et l'aide procurés à des personnes divorcées réengagées.

"Ces personnes là (les divorcés réengagés), j'en ai dans mon entourage. J'essaie de leur apporter de l'affection, de l'amitié, du support, de l'encouragement."  
(Femme dans la trentaine)

"Lorsque ma soeur s'est séparée, j'étais d'accord avec elle. Sa situation était intenable. Par contre, lorsqu'elle a repris avec un autre gars, je n'étais pas bien."  
(Femme dans la quarantaine)

Ces quelques témoignages sont l'écho de ce qui a pu se dire et se vivre lors de cette rencontre. Je ne puis certes évaluer objectivement toute la portée de cette intervention. Par contre, l'accueil prôné à l'égard des divorcés réengagés s'est vu concrétisé par des mots tels le « respect » et « ne pas juger ». L'évaluation de la rencontre, qui a été faite à vive voix, démontre l'impact qu'elle a eu chez les participants.

- "Je suis heureuse de l'éclairage reçu. Je me rends compte que la fidélité à la loi n'est pas inconciliaible avec la miséricorde."
- "Cette rencontre m'a permis de saisir que j'ai à accueillir les divorcés réengagés et non pas à les juger."
- "J'ai redécouvert le regard de Jésus."
- "J'ai beaucoup apprécié le fait que face aux divorcés, il faut être sacrement, témoin du Christ."
- "J'ai bien aimé la rencontre. Ça m'a sensibilisé beaucoup."

Ces quelques réflexions sont donc évocatrices des crises de conscience qui se sont faites à cette rencontre. Cependant certaines personnes sont demeurées sur leur appétit. Elles auraient aimé approfondir davantage l'éclairage

concernant la morale et ses trois dimensions (universelle, particulière et singulière).

—"Il me semble que le cœur du problème est la position de l'Eglise. Nous aimerions en savoir plus sur cette position et sur ses débouchés."

—"J'ai beaucoup apprécié les nuances apportées au niveau de la dimension universelle, particulière et singulière. Est-ce que tout le monde est au courant de ces nuances ?"

—"J'ai mieux compris la vision de l'Eglise. Je vais être moins mal à l'aise face aux personnes qui vont communier."

Cette dernière intervention est pour le moins convainquante quant au fait qu'il faut trouver des moyens pour aider les parents et les proches des personnes divorcées réengagées à être de meilleurs intervenants auprès de ces dernières. Que ce soit de la part du comité ad hoc et particulièrement des personnes ayant participé à cette démarche, je n'ai senti aucune résistance face à l'approche proposée. Notons cependant que les deux personnes responsables de l'animation pastorale à la maison de ressourcement ont, au dire de mon confrère, ressenti un certain malaise. Les ayant rejoints, l'une d'elles m'a expliqué son malaise en lien avec le cadre dans lequel se font habituellement les rencontres. Elle avait peur qu'un tel sujet ne répondent pas au désir des gens. Quant à elle, elle s'est dite enchantée de la rencontre.

"J'ai apprécié tous les renseignements que vous avez donnés. Ça nous a permis de voir ce que ces personnes (les divorcés réengagés) ont à vivre. De plus, ça m'a

permis d'identifier des manières de vivre et du comment agir à l'égard de ces personnes. J'ai donc trouvé important que vous donniez ce genre de rencontre."

L'attitude des gens, voire l'intervention d'une personne ayant osé s'exprimer malgré un léger handicap, m'a permis de constater qu'il avait été bon pour eux de se savoir « agent de première ligne ». Certains d'entre eux se sont sentis confirmés dans leur action, si modeste soit-elle.

"A une femme qui vivait la situation du divorce, je me suis fait attentive à elle. J'essayais de lui donner des conseils, de l'aider comme je le pouvais..." (Un homme dans la trentaine)

Suite à cela, une personne rejointe quelque temps après à son domicile, m'a fait part de ses commentaires en lien avec la pertinence d'une telle intervention et des objectifs visés. Voici son propos :

"La rencontre a permis à une personne en particulier de pouvoir se dire. Elle a ainsi senti qu'elle n'avait pas mal agi en accueillant tel individu ayant vécu un divorce."

Après la rencontre, elle a senti que les gens étaient paisibles, comme si on venait de leur enlever un poids de sur les épaules. Bref, dit-elle, "c'est ce que les gens devaient savoir". Je demeure donc assuré de la pertinence de rencontres comme celle-là dans laquelle la parole est

donnée aux gens et avec qui on va plus loin dans la réflexion et dans les attitudes d'accueil à adopter.

### Quelques mises en garde

L'animation de cette rencontre n'a été l'objet d'aucune difficulté apparente. Cependant pour éviter tout risque d'incompréhension ou de malentendu, il importe de se montrer attentif aux points suivants :

1. Etre clair sur les objectifs visés par la rencontre afin d'éviter toute équivoque.
2. Aller chercher la motivation des participants.
3. Réaffirmer l'importance du mariage sacramental et l'indissolubilité.
4. S'assurer de bien posséder le contenu traitant des trois dimensions de l'enseignement de l'Eglise sur les questions morales.

Après la rencontre et à la suite des commentaires obtenus, nous avons constaté l'importance donnée à l'exposé traitant des trois dimensions de l'enseignement de l'Eglise sur les questions morales. Pour ce faire, je propose de prévoir un peu plus de temps, voire quinze minutes de plus, afin d'être en mesure d'élaborer plus longuement sur ce point.

J'espère donc que ce type d'animation saura servir à plusieurs endroits afin d'apporter l'éclairage nécessaire aux parents et aux proches des personnes divorcées réengagées. Car les différents témoignages reçus pendant et après cette rencontre m'ont convaincu de son bien-fondé.

PROSPECTIVE

## CHAPITRE VII

### A FORCE DE PERSUASION

Je ne puis terminer ce mémoire sans repenser à ce couple que j'ai rencontré à l'autome 1986, alors que j'étais stagiaire à la paroisse St-Mathias de Jonquière. C'est en réponse à leur cri que j'ai entrepris ce projet de mémoire. Etant retourné les voir pour leur annoncer mon désir de réfléchir sur la situation des personnes divorcées réengagées, ils m'ont dit ceci :

"Nous sommes heureux de savoir que nous avons été entendus et que quelqu'un n'a pas été sourd à notre souffrance."

#### 1. Sur un sentier

Si j'avais à résumer ce mémoire en une image, je dirais qu'il ressemble à un long sentier. Au début, je ne savais trop dans quel sens m'orienter. Il me semblait que tout avait été dit sur les personnes divorcées réengagées. Et pourtant, à mes yeux, ça restait insuffisant. Par quel angle nouveau pouvais-je aborder ce problème ? La position de l'Eglise, elle est bien connue, et il n'y avait rien à faire de plus en raison de sa teneur.

Pendant que j'essayais de trouver une piste quelconque, mes guides me prévenaient du danger de me heurter à

un mur. Mais je ne voulais pas lâcher prise. A force de débroussailler, mes guides et moi-même avons cru que si un sentier un peu neuf pouvait s'ouvrir, ce serait à la suite d'une observation attentive des pratiques pastorales actuelles et surtout d'une écoute bienveillante des personnes divorcées réengagées elles-mêmes.

En cours de route, j'ai bien failli rebrousser chemin, tant le parcours était obstrué. Mais il y avait toujours le souvenir de ce couple qui me hantait. Le fait qu'il souffrait d'avoir été laissé à lui-même, d'avoir été mis de côté par l'attitude d'un prêtre et des gens qui le jugeaient, me donnait le courage de poursuivre. Il y avait également mon contact avec mes amis du mouvement Reflets et Lumière. Je ne pouvais rester sourd à leurs souffrances et à leur désir de bonheur.

Peu à peu, un chemin s'est ouvert à moi. J'ai découvert l'importance de l'accueil à l'égard des personnes divorcées réengagées, accueil dans ce qu'elles sont et dans ce qu'elles vivent. Dès lors, j'ai pris conscience que la situation pastorale n'était pas bloquée, mais qu'une petite brèche pouvait être pratiquée.

En vivant les fins de semaines de ressourcement avec ces personnes, j'ai pris conscience de l'importance de donner priorité à la personne plutôt qu'à l'étiquette. En les écoutant se dire et en échangeant avec elles, j'ai communiqué

à leur drame et me suis réjoui de leurs petites et grandes victoires. J'ai découvert chez ces femmes et chez ces hommes des gens ouverts à l'amour de Dieu et à sa miséricorde, avec l'espérance de vivre heureux et épanouis. J'ai vu ces personnes cheminer et réussir à « prendre leur place ».

Ensemble, nous avons vécu l'Evangile au quotidien. Ce n'était plus la loi qui primait, mais la personne. Que de prises de conscience, que d'amour vécu et témoigné, que de pardon accordé ! Que d'accueil vécu en simplicité et ouvrant sur un « nouveau possible », un « nouvel avenir ».

C'est cet ensemble de faits qui m'a conduit à l'aboutissement de ce mémoire. Avec les personnes divorcées réengagées, j'ai découvert qu'il est possible d'ouvrir un nouvel avenir. Et ce, en les considérant comme des personnes avec qui il fait bon faire route, plutôt que de les considérer comme des « cas problèmes ».

## 2. L'impact sur l'agent

Ce travail de réflexion, amorcé il y a deux ans et demi, a été pour moi une occasion de cheminement, de croissance et de transformation. Cette recherche m'a d'abord permis de me situer face aux personnes divorcées réengagées.

De fait, je me rappelle cette rencontre avec le couple vivant à St-Mathias. Devant leur soif d'accueil, de respect, devant leur souffrance, je ne savais trop quoi dire. Je ne savais quelle position prendre et ce, par crainte ou peur de les blesser ou de me fourvoyer. La même chose s'est produite lors de mes deux premières fins de semaines vécues au sein de Reflets et Lumière. Je me sentais mal à l'aise, car je ne savais pas comment me situer. Aujourd'hui, je m'aperçois que le temps a fait son oeuvre. Je sens une plus grande aisance dans ma façon d'être avec les personnes divorcées réengagées et dans le « quoi penser ».

La décision de me donner un temps de réflexion en lien avec mon agir pastoral a suscité chez moi un nouveau regard quant à ma pratique. Préférant de beaucoup l'action pastorale à la réflexion, j'ai pris conscience qu'il était bon d'allier les deux pour un meilleur rendement et pour de meilleures initiatives. Les différentes étapes de la méthode praxéologique m'en ont convaincu.

Si j'ai réussi à mener à terme une telle entreprise, c'est grâce à mon insertion dans le mouvement Reflets et Lumière. J'y ai d'abord été confronté au vécu des personnes divorcées réengagées. A leur contact, et grâce à mon travail de réflexion, j'ai formé ma pensée et forgé mon agir pastoral.

Au fil des mois, le « quoi faire pour eux », en parlant des divorcés réengagés, s'est transformé dans un « comment être avec ». Cette nouvelle manière de voir a changé mon attitude et mon comportement. Comme agent de pastorale, je ne me vois plus comme étant celui qui doit « faire des choses pour » les gens, mais comme celui qui doit « être avec ». Je me découvre maintenant comme étant un baptisé marchant avec d'autres personnes, essayant de faire la vérité sur différents aspects de notre vie.

### 3. Quelques souhaits

En pensant au couple rencontré à St-Mathias et aux personnes avec qui je chemine dans le mouvement Reflets et Lumière, je me permets ici d'exprimer mon espérance. J'ose croire que ces souhaits ne seront pas perçus comme utopiques mais plutôt comme des appels à des possibles changements d'attitudes et d'ouverture du cœur de la part des gens formant la communauté paroissiale.

Ainsi, je souhaite que ...

Je souhaite que les parents, les frères, les soeurs et les amis-es des personnes divorcées réengagées prennent davantage conscience du rôle important qu'ils ont à jouer dans l'accueil de ces dernières.

Je souhaite qu'à l'exemple du père de la parabole, les parents et les proches des personnes divorcées réengagées sortent au-devant de ces dernières pour les accueillir en essayant de voir au-delà des événements qui se sont passés.

Je souhaite que les communautés chrétiennes paroissiales développent une plus grande attitude d'accueil à l'égard des personnes divorcées réengagées en permettant à ces dernières de s'impliquer au sein de leurs mouvements et de leurs organismes pastoraux.

Je souhaite que la communauté chrétienne, par la présence et l'action des parents et des proches des personnes divorcées réengagées, soit davantage attentive au drame que vivent les familles reconstituées en leur prêtant une oreille attentive et un soutien adéquat.

Je souhaite que la pastorale diocésaine et paroissiale fasse le deuil d'un seul modèle de famille, dite traditionnelle, et qu'elle oriente son action vers les différents modèles de familles existant.

Je souhaite qu'il y ait de plus en plus de mouvements et de groupes permettant aux personnes divorcées réengagées de se réunir pour échanger sur leur vécu, retrouver confiance en elles-mêmes et reprendre leur place dans le réseau ecclésial, en se sentant au clair avec la position officielle de l'Eglise.

Je souhaite que l'Eglise diocésaine puisse mettre en place des moyens afin d'apporter un éclairage nécessaire aux personnes divorcées réengagées et à leurs parents et proches concernant l'enseignement ecclésial à ses divers niveaux : universel, particulier et singulier.

Je souhaite que chaque communauté chrétienne devienne sacrement du Christ par ses attitudes d'accueil à l'égard des personnes divorcées réengagées. En retour, la communauté pourra également bénéficier du témoignage de ces personnes : témoignage de souffrance surmontée, de pardon accordé, de justice accomplie, de prière persévérente, etc.

Je souhaite que les agents pastoraux, prêtres, diacres et laïcs, parents et proches des personnes divorcées réengagées, sans pour autant négliger la dimension symbolique sacramentelle du mariage, tiennent compte en premier de la dimension éthique à l'égard des personnes divorcées réengagées.

Je souhaite que les pasteurs, responsables de communautés chrétiennes, en collaboration avec les diacres et les agents pastoraux laïcs, organisent des rencontres permettant aux parents et aux proches des personnes divorcées réengagées de devenir de meilleurs intervenants auprès de ces dernières.

Voilà quelques élans de mon espérance. Je crois que c'est en prenant l'une ou l'autre piste que suggèrent ces quelques énoncés, que notre Eglise pourra formuler concrètement à l'endroit des personnes divorcées réengagées une parole d'espérance.

# BIBLIOGRAPHIE

ASSOCIATION DE THEOLOGIENS POUR L'ETUDE DE LA MORALE. "Le problème pastoral des chrétiens divorcés et remariés" in Le Supplément, Paris, Cerf, no 109, mai 1974, pp 125-154.

AUBERT, Jean-Marie, "Dichotomie sexuelle, antiféminisme et structure d'Eglise" in Le Supplément, Paris, Cerf, no Juillet 1987, pp. 53-62.

BEAUMONT, Henri, "Les divorcés remariés dans l'Eglise" in Revue Notre-Dame, no 2, février 1987, pp. 1-12.

BEGIN, Benoit, "La dimension sociologique dans la pastorale du divorce" in Sciences pastorales, Université Saint-Paul, no 7, 1988, pp. 31-56.

BLANCHET, Mgr Bertrand, "Une pastorale de la miséricorde pour les blessés de notre Eglise" in Eglise Canadienne, vol. 17, no 8, 15 décembre 1983, pp. 241-242.

BOULANGER, Viateur, "L'accès des divorcés-remariés aux sacrements" in Nouveau dialogue, 1982, pp. 23-28.

BOURGY, P., DINGEMANS, L., HUYOIT, P., NATALIS, J., Le remariage des divorcés, Dossiers libres, Paris, Cerf, 1978, 124 pages.

BOVON, François, "La parabole de l'enfant prodigue (Luc 15, 11-32)" in L'oeuvre de Luc, Paris, Cerf, 1987, pp. 29-71.

CAILHIER, Yves, "Peut-on encore se marier pour la vie ?" in Revue Notre-Dame, no 11, décembre 1988, pp. 1-13.

Carter, Cardinal G. Emett, "La famille chrétienne" in La documentation catholique, no 1795, t. 77, 2 novembre 1980, pp. 999-1000.

CHABOT, Paul-Eugène, "Le couple" in Revue Notre-Dame, no 7, juillet-août 1984, pp. 1-13.

CHAPUT, Gérald, "La pastorale des divorcés remariés" in Communauté chrétienne, no 138, novembre-décembre 1984, pp. 511-519.

CHAPUT, Gérald, "Les divorcés-remariés chez-nous" in L'Eglise canadienne, vol XV, no 4, 15 octobre 1981, pp. 111-119.

CHAUTARD, Guy, "Les petits chiens sont sous la table" in Christus, no 120, tome 30, octobre 1983, pp. 415-447.

CONCILE OECUMENIQUE VATICAN II (1967) Constitutions, Décrets, Déclarations, Paris, Centurion, 1967, 1012 pages.

CONFERENCE DES EVEQUES CATHOLIQUES DU CANADA, "Renforcer le mariage ? Faciliter le divorce ?" in Eglise canadienne, vol. XVIII, no 21, 1985, pp. 643-645.

CRAMPON, A., "Evangile selon Saint Luc. Chap. XV, 7-26" in La Sainte Bible, Tornaci, 24 février 1904, pp. 268-269.

CROUZEL, Henri, "Divorce et remariage dans l'Eglise primitive" in Nouvelle Revue Théologique, tome 98, Décembre 1976, pp 891-917.

CROUZEL, Henri, L'Eglise primitive face au divorce, Coll. Théologie historique, no 13, Paris, Beauchesne, 1971, 410 pages.

CURRAN, Charles E., "Le divorce, Point de vue de la théologie morale" in Le Supplément, Paris, Cerf, no 113, mai 1975, pp. 337-272.

DA SILVA, Madeleine, "Les personnes divorcés et remariés dans l'Eglise" in Approches, no 10, septembre 1988, pp. 7-17.

DALOZ, Lucien, Dieu a visité son peuple : une lecture spirituelle de Luc, Desclée de Brouwer, 1985, pp. 118-122.

DANIELOU, Jean, MARROU, André, "Corneille et Cyprien" in Nouvelles Histoire de l'Eglise. I Des origines à Grégoire le Grand, Paris, Seuil, 1963, pp. 229-237.

DEROME. André, Réflexion sur l'accueil en Eglise des personnes divorcées-réengagées, Office de pastorale familiale, Joliette, Québec, 1987, 15 pages.

DINECHIN, Olivier de, "Fragilités conjugales" in Etudes, tome 368, no 6, Juin 1988, pp. 747-758.

DOLTO, F., et SEVERIN, G., "Parabole de l'enfant prodigue" in L'Evangile au risque de la psychanalyse, tome II, Paris, Seuil, 1977, pp. 59-76.

DUMAIS, Marcel, "Approche historico-critique d'un texte : la parabole du père et de ses deux fils (Luc 15, 11-32)" in Science et Esprit, vol. 33, mai-septembre 1981, fascicule 2, Montréal, Ed. Bellarmin, pp. 191-214.

DU POSET, Robert, "Entendre l'Eglise" in Christus, no 120, tome 30, octobre 1983, pp. 428-440.

DU POSET, Robert, "Entendre l'Eglise" in Christus, no 120, octobre 1983, pp. 428-440.

DUPONT, Jacques, "Le fils prodigue" in Assemblées du Seigneur, no 17, Paris, Cerf, 1972, pp. 64-72.

DUPONT, Jacques, "Réjouissez-vous avec moi !" in Assemblées du Seigneur, no 55, Paris, Cerf, 1974, pp. 70-79.

DURAND, Guy, Le rapport entre le droit et la morale dans les déclarations du magistère, Dossier et analyse. Faculté de théologie, Université de Montréal, automne 1986, 41 pages.

DURAND, Guy, "L'Eglise et la sexualité" in Revue Notre-Dame, no 3, mars 1988, pp 1-12.

DURRWELL, F.X., "Indissoluble et destructible mariage" in Revue de droit canonique, no 36, 1986, pp. 214-242.

GAUDEMEL, Jean, Le mariage en occident, Paris, Cerf, 1987, 522 pages.

GAUDEMEL, Jean, "Les remariages" in L'Eglise dans l'Empire romain (IV e-V e siècle) Tome III, Paris, Sirey, 1958, pp. 546-548.

GAUTHIER, Pierre Les nouvelles familles Montréal, Ed. Saint-Martin, 1986, 135 pages.

GIORGIO, Girardet, "Un père incroyable, qui ne respecte pas les règles (15, 11-32)" in Lecture politique de l'évangile de Luc, Bruxelles, Ed. Vie ouvrière, 1978, pp. 159-165.

GRAND'MAISON, Jacques, "Le prodigue et les retours actuels" in La seconde Evangélisation, tome II, no 2, Outils d'appoint, Montréal, Fides 1973, p. 56.

GRELOT, P., "Le père et ses deux fils : Luc XV 11-32. Essai d'analyse structurale" 1 ere partie, in Revue Biblique, Paris, no 84, 1977, pp. 321-348.

GRELOT, P., "Le père et ses deux fils : Luc XV 11-32. De l'analyse structurale à l'herméneutique", 2 e partie, in Revue Biblique, Paris, no 84, 1977, pp. 538-565.

GROUPES D'ENTREVERNES, "Il fallait faire la fête" in Signes et paraboles, Sémiotique et texte évangélique, Paris, Seuil, 1972, pp. 92-142.

HARING, Bernard, "Pastorale pour les divorcés et les époux illégitimes" in Concilium, no 55, 1970, pp. 113-120.

JACQUEMET, G., "Divorce civil" in Catholicisme, hier-aujourd'hui - demain, Tome 3, Paris, Letouzey et Ané, 1952, pp. 911-930.

JACQUEMET. G., "Mariage" in Catholicisme, hier - aujourd'hui - demain, tome 8, Paris, 1977, pp. 461-490.

JEAN-PAUL II, "Une parabole de la réconciliation" in Encyclique Réconciliation et pénitence Exhortation apostolique post-synodale « Reconciliatio et Paenitentia », Montréal, Editions Fides, 1985, pp. 21-24.

JEAN-PAUL II, Les tâches de la famille chrétienne dans le monde d'aujourd'hui. Exhortation apostolique «Familiaris Consortio », Montréal, Editions Paulines, 1982. 180 pages.

JEAN-PAUL II, "Rencontre avec les jeunes, Montréal, 11 septembre 1984" in Paroles d'un pèlerin. Tous les discours du Pape Jean-Paul II au Canada, Québec, Ed. Anne Sigier, 1984, pp. 87-94.

JULIEN, Jacques, "L'alliance éprouvée" in Christus, no 120, tome 30, octobre 1983, pp. 388-400.

LE BOURGEOIS, Mgr Armand, "Les divorcés remariés sont membres à part entière de l'Eglise" in Revue Notre-Dame, no 2, février 1987, pp. 13-24.

LE BOURGEOIS, Mgr., "Le problème des divorcés remariés" in La Documentation catholique, no 1706, tome 78, 17 octobre 1976, pp. 885-887.

LE DU, Jean, Le fils prodigue ou les chances de la transgression, Coll. Série évangile, no 1, 1974, 59 pages.

LE NOIR, L'abbé, "Lapses" in Dictionnaire de théologie, L-Mer, no 8, Ed. Louis Vivès, Paris 1875, pp. 43-44.

LEBEL, Mgr Robert, "Pour une Eglise de la miséricorde" in Eglise Canadienne, vol. 14, no 1, 4 septembre 1980, pp. 9-15.

LEBEL, Mgr Robert, "La vie sacramentelle et les divorcés-remariés" in Communauté chrétienne, vol. 23, no 138, novembre-décembre 1984, pp.

LEBLANC, André, "La parole de Dieu livrée aux marginaux" in Communauté chrétienne, no 138, novembre-décembre 1984, pp. 501-510.

LECRIVAIN, Philippe, "Vivre en Eglise" in Christus, no 120, tome 30, octobre 1983, pp. 441-452.

LEGARE, Mgr Henri, "Une théologie du mariage et de la famille" in La Documentation Catholique, no 1795, tome 77, 2 novembre 1980, pp. 998-999.

LEGRAIN, Michel, Aujourd'hui le mariage ?, Paris, Mame, 1988, 63 pages.

LEGRAIN, Michel, Les divorcés remariés, Paris, Centurion, 1987, 192 pages.

"Les 43 propositions du Synode des Evêques sur la Famille" in La Documentation Catholique, no 1809, tome 17, 7 juin 1981, pp. 537-1000.

LOCHT, Pierre de, L'Eglise et l'échec de l'amour humain, Paris, Centurion, 1971, 172 pages.

MACINA, M.R. "Un modèle pour délier les divorcés remariés : l'admission provisoire des lapsi par Cyprien de Carthage" in Le Supplément, Paris, Cerf, no 165, Juin 1988, pp. 94-134.

MANDOUZE, André et al., "Cyprien de Carthage", Histoire des Saints et de la sainteté chrétienne, Tome II "La semence des martyrs", (30-313), Paris, Hachette, 1987, pp. 121-130.

MENNE, Ferdinand, "L'Ethique sexuelle de l'Eglise et les rôles des sexes dans l'Eglise" in Concilium, no 154, 1980, pp. 23-35.

MORIN, Georgette, "Sept ans de pastorale auprès des séparés et divorcés: in Eglise canadienne, vol. XIII, no 2, 27 septembre 1989, p. 49.

NOUVEAUX SERVICES DANS LA PAROISSE, série 2. "Pastorale auprès des divorcés" Novalis, 1985, 49 pages.

"Parmi-nous les divorcés-remariés" in Fêtes et saisons, no 293, mars 1975, 34 pages.

PIROT ET CLAMER, "Evangile selon Saint Luc, XV, 11-18, in La Sainte Bible, Paris, Ed. Letouzey et Ané, 1950, pp. 190-195.

POULET, Dom Charles, "L'époque de Saint Cyprien" in Histoire du christianisme, fascicule 2, Paris, 1932, pp. 169-176.

PROVENCHER, Normand, "L'accès des divorcés remariés aux sacrements" in Studia canonica, vol 14, 1980, pp. 89-106.

RAMAROSOM, L. "Le coeur du troisième évangile : Luc 15" in Biblica, no 60, 1979, pp. 348-360.

RATZINGER, Joseph, "Lettre du Cardinal Ratzinger sur les 42 propositions du Synode" in Documentation catholique, no. 1806, tome 78, 1981, pp. 385-394.

RAYMOND, Gilles, La réconciliation et la maturation des consciences, notes de cours, 11 pages.

REMY, Pierre, "Le rapport à l'Ecriture en morale matrimoniale" in Le Supplément, Paris, Cerf, Juillet 1987, pp. 63-72.

REMY, Pierre, "Le mariage, signe de l'union du Christ et de l'Eglise. Les ambiguïtés d'une référence symbolique" in Revue des Sciences Philosophiques et Théologiques, tome 66, no 3, Juillet 1982, pp. 397-415.

RIPPLE, Paula, Le divorce et la séparation chez les catholiques, Montréal, Fides, 1982, 167 pages.

ROBILLARD, J.A., "La parabole du fils aîné" in La Vie Spirituelle, Paris, Cerf, Mai 1962, no. 483, pp. 531-544.

ROBINSON, Mgr Geoffrey, Mariage, divorce et nullité, Novalis/Le Chalet, 1986, 95 pages.

ROBITAILLE, Lucien, "Pour une pastorale « à la carte » à l'intention des divorcés" in Communauté chrétienne, vol 17, no 100, Juillet-août 1978, pp. 366-373.

SCHMITT, E., Le mariage chrétien dans l'œuvre de saint Augustin, Etudes Augustiniennes, Paris, 1983, 318 pages.

SEQUIERA, John Baptist, Tout mariage entre baptisés est-il nécessairement sacramental ? Paris, Cerf, 1985, 743 pages.

SHEA, John, "Telling Jesus' stories" in Credence cassette, 1981, Kansas City.

SHERLOCK, Mgr., "A propos d'une loi sur le divorce : lettre de Mgr Sherlock au ministre canadien de la justice" in Documentation catholique, 6 mai 1984, no. 1873, tome 81, pp. 493-494.

SOCIETE CANADIENNE DE THEOLOGIE, Le divorce, Montréal,  
Fides, 1973, 237 pages.

SOCIETE D'HISTOIRE CHRETIENNE, "Le passé de Cyprien" in  
2000 ans de christianisme, tome 1, Aufadi, Paris et  
S.H.C. International, 1975, pp. 132-135.

STEIN, D., "Le statut des femmes dans les lettres de Paul"  
in Lumière et Vie, no 139, Saint Paul Aujourd'hui,  
septembre-octobre 1978, pp. 63-85.

STOGER, A., L'évangile selon saint Luc, vol. 2, Paris,  
Desclée, 1968, pp. 162-173.

THEVENOT, Xavier, Repères éthiques pour un monde nouveau,  
2 e édition, Ed. Salvator, 1983, 165 pages.

VILLIEN, A., "Divorce" in Dictionnaire de théologie  
catholique, 4, 2 e partie, Paris, 1920, pp. 1455-1478

# ANNEXES

ZONE PASTORALE DE JONQUIERE

TABLE-RONDE REGROUANT DES  
PERSONNES DIVORCEES REENGAGEES

---

1. ACCUEIL ET SOUTIEN

1.1 Nous ne sommes pas sans savoir que l'expérience du divorce est une expérience qui est difficile à vivre. Lorsque c'est arrivé, qui s'est fait le plus proche de vous ?

1.2 Lorsque vous avez décidé de rebâtir une nouvelle union avec un nouveau conjoint, quelle a été la réaction de :

- vos parents ?
- vos enfants (si vous en avez) ?
- vos frères et soeurs ?
- vos amis-es ?
- vos collègues de travail ?

1.3 Dans votre situation actuelle, comment vous êtes-vous senti accueilli par :

- le prêtre de votre communauté paroissiale ?
- les gens de la paroisse ?

2. LA POSITION OFFICIELLE DE L'EGLISE

Vous connaissez la position officielle de l'Eglise en ce qui concerne l'inadmissibilité des divorcés réengagés au sacrement de l'eucharistie et au sacrement du pardon.

2.1 Quelle importance a pour vous cette position officielle de l'Eglise, et comment réagissez-vous devant cette position ?

2.2 Quels ont été les facteurs, les personnes qui vous ont permis de prendre une telle position ?

- famille ?
- prêtre ?
- amis-es ?
- autre ?

2.3 A la suite de cette prise de décision ou face à ce que vous vivez actuellement, quel est ou quels sont les sentiments qui vous habite ou qui vous ont habité face à votre relation au Christ, et face à Dieu ?

- vous êtes-vous senti aimé ?
- coupable ?
- honteux ?
- indifférent ?
- rejeté ?

-accueilli ?  
 -compris ?

### 3. ENGAGEMENT PASTORAL OU AUTRE

"Avec le Synode, j'exhorterai chaleureusement les pasteurs et la communauté des fidèles dans son ensemble à aider les divorcés remariés. Avec une grande charité, tous feront en sorte qu'ils ne se sentent pas séparés de l'Eglise, car ils peuvent et même ils doivent, comme baptisés, participer à sa vie. On les invitera à écouter la Parole de Dieu, à assister au Sacrifice de la messe, à persévérer dans la prière, à apporter leur contribution aux œuvres de charité et aux initiatives de la communauté en faveur de la justice, à élever leurs enfants dans la foi chrétienne ..."1

3.1 Suite à ce que nous venons de lire, comment définissez-vous votre engagement dans l'Eglise ?

(eucharistie, présence aux démunis, solidarité avec les pauvres, engagement dans certains mouvements et/ou services paroissial, etc.)

3.2 Etes-vous engagé dans un mouvement ou un service quelconque dans votre communauté paroissiale ?

Si oui,

-Est-ce que les gens connaissent votre situation ?  
 -Etes-vous à l'aise ?  
 -Les gens avec qui vous travaillez sont-ils à l'aise ?

3.3 Comment vous situez-vous face à un engagement pastoral paroissial ?

3.4 Pour ceux et celles qui sont engagés-es en pastorale ou dans un mouvement ou service se rattachant à une œuvre d'aide aux démunis ou autre chose du genre, comment vous sentez-vous au sein de la paroisse où vous êtes engagé-e ?

-rejetée ?  
 -accueillie ?  
 -épiée ?

---

1) JEAN-PAUL II, Les tâches de la famille chrétienne dans le monde d'aujourd'hui, Exhortation pastorale « Familiaris Consortio », Montréal, Editions Paulines, 1982, no 84.

#### 4. SOURCE DE SCANDALE

"L'Eglise, cependant, réaffirme sa discipline, fondée sur l'Ecriture Sainte, selon laquelle elle ne peut admettre à la communion eucharistique les divorcés remariés. Ils se sont rendus eux-mêmes incapables d'y être admis car leur état et leur condition de vie est en contradiction objective avec la communion d'amour entre le Christ et l'Eglise, telle qu'elle s'exprime et est rendue présente dans l'Eucharistie. Il y a par ailleurs un autre motif pastoral particulier : si l'on admettait ces personnes à l'Eucharistie, les fidèles seraient induits en erreur et comprendraient mal la doctrine de l'Eglise sur l'indissolubilité du mariage."<sup>2</sup>

4.1 Pensez-vous que la décision que vous avez prise quant à aller communier peut étonner ou scandaliser les gens ?

- vos enfants ?
- vos parents ?
- vos frères et soeurs ?
- vos amis-es ?
- vos collègues de travail ?
- les personnes qui viennent à l'église ?

4.2 Vous a-t-on demandé d'être discret, de faire en sorte que ça ne paraisse pas trop, de ne pas en parler ?

Si oui, pour quelle (s) raison (s) vous l'a-t-on demandé ?

- pour éviter un scandale ?
- pour ne pas faire parler les gens pour rien ?

#### 5. ACCES AUX SACREMENTS

5.1 La paroisse à laquelle vous allez à la messe, est-elle autre que celle dans laquelle vous résidez ?

- Si oui, qu'est-ce qui vous a amené à le faire ?
- Etes-vous plus à l'aise ?
- Est-ce l'heure qui vous accommode ?

5.2 Dans l'un ou l'autre des cas, est-ce que le pasteur connaît votre situation ?

- Si oui, comment réagit-il ?

## 6. ACCUEIL

6.1 Dans l'expérience que vous avez vécue au moment de votre séparation et de votre divorce, vous avez sans nul doute cherché à mieux vivre humainement et chrétientement. Qu'est-ce que l'Eglise a fait pour vous y aider ?

6.2 Qu'est-ce que vous attendiez d'elle à ce moment là ?

6.3 Et aujourd'hui, par quel (s) moyen (s) peut-elle assurer la réussite de votre seconde union ?

6.4 Dans l'expérience que vous avez vécue, pouvez-vous nommer des faits, des phrases, des comportements qui vous ont fait chaud au cœur ?

## ANNEXE 2

ZONE PASTORAL DE JONQUIERE  
RENCONTRE AVEC LES PRETRES

## 1. POSITION OFFICIELLE DE L'EGLISE

1.1 Comment vous sentez-vous face à la position officielle de l'Eglise, concernant les divorcés réengagés ?

1.2 Quand vous avez à l'appliquer à une personne divorcée ou à un couple divorcé réengagé, comment leur présentez-vous la position de l'Eglise ?

## 2. ACCES AU SACREMENT DE L'EUCHARISTIE

Certaines personnes divorcées réengagées, de peur de scandaliser du monde, ou encore par peur d'être jugées, fréquentent d'autres paroisses à l'occasion de la messe dominicale.

Comment réagissez-vous devant cet état de fait ?

## 3. ACCUEIL DE LA COMMUNAUTE

3.1 Quels sont les « feed-back » que vous entendez de la part de vos paroissiens et de vos paroissiennes, en ce qui concerne la présence de personnes divorcées réengagées à l'eucharistie ?

3.2 Quelles sont leurs réactions lorsque les divorcés réengagés s'engagent dans des mouvements, dans des services paroissiaux (CPP, C.I.S., Conseil de fabrique, etc) ?

## ANNEXE 3

## COMMUNAUTE DOMINICALE

Vous vous retrouvez à la messe de samedi soir ou du dimanche. Vous remarquez une personne que vous connaissez bien. Vous savez qu'elle est divorcée et remariée civilement.

Au moment de la communion, cette personne s'avance pour aller communier. Quelle est votre réaction ?

Dans la liste qui suit, encercler l'expression qui se rapproche le plus de votre pensée.

- a) L'Eglise ne permet pas aux divorcés réengagés de communier.
- b) Cette personne a le droit d'y aller, c'est son affaire.
- c) C'est un scandale, elle vit dans le péché.
- d) Si ces gens-là peuvent communier, c'est qu'on favorise le divorce.
- e) Pourquoi me forcer à pratiquer ma religion, si on permet à tout le monde de communier ?
- f) Je suis heureux-se de constater qu'on leur permet de communier.
- g) Cette personne n'a pas sa place ici.
- h) Autres :

## ENGAGEMENT PASTORAL

Vous êtes membre d'une association paroissiale quelconque. Comme à chaque année, en septembre, vous êtes en période de recrutement.

Or, voilà que vous arrive une personne qui reconnaît être divorcée et réengagée. Elle veut faire partie de votre organisation. Quelle est votre réaction?

Dans la liste qui suit, encercllez l'expression qui se rapproche le plus de votre pensée.

- a) On ne peut pas l'admettre, elle est divorcée.
- b) On l'accepte, parce qu'elle va nous faire connaître un aspect de la réalité qui les concerne, et qu'on ne connaît pas.
- c) Il faut d'abord regarder qu'est-ce que les autres vont penser de cela.
- d) Il n'y a pas de problème. On n'est pas obligé de dire qu'elle est divorcée.
- e) On l'accueille. Avant d'être une personne divorcée, c'est une croyante. Elle est membre de notre communauté.
- f) Autres:

## LA POSITION OFFICIELLE DE L'EGLISE

Vous avez un fils qui est séparé. Il a un bon travail. Il est respecté. Il n'a jamais caché sa foi et il va à la messe régulièrement.

Il y a presqu'un an, il a fait la connaissance d'une femme qui, elle aussi, est séparée.

Or, voilà qu'un dimanche midi, il s'amène chez vous pour partager le repas familial. Il vous annonce qu'il a le désir de refaire sa vie avec la femme qui est avec lui.

Il vous demande quelle sera la position de l'Eglise face à sa nouvelle situation. Comme vous avez l'habitude de vous dire la vérité entre vous, quelle sera votre réponse?

Dans la liste qui suit, encercler la ou les expressions qui se rapproche le plus de votre pensée.

- a) L'Eglise ne te permettra plus d'aller communier parce que tu vas vivre avec une autre personne.
- b) Trouve-toi une paroisse où les prêtres seront d'accord.
- c) L'Eglise te permettra d'aller communier, pourvu que tu n'aies aucune relation sexuelle avec ta conjointe.
- d) L'Eglise te permettra d'aller à la messe sans que tu ailles communier.
- e) L'Eglise ne te permettra pas d'aller communier, parce que tu vas scandaliser du monde.
- f) Tu pourras aller communier, il n'y a plus de problème, les prêtres sont d'accord.
- g) Tu pourras aller communier, pourvu que tu sois bien avec ta conscience.
- h) Il faudra que tu en parles avec un prêtre avant d'aller communier.
- i) Tu ne pourras plus aller à la messe, parce qu'aux yeux de l'Eglise, tu seras excommunié.
- j) Autres :

## LE TEMOIGNAGE

Vous êtes animateur (trice) en pastorale du baptême. A six semaines de la fête de Pâques, un couple se présente. Les parents vous font part de leur désir de faire baptiser leur enfant lors de la Veillée Pascale. Ils sont mariés et désirent suivre le cours de préparation au baptême. Vous acceptez.

Quelques jours plus tard, un autre couple se présente. Les parents manifestent également le désir de faire baptiser leur enfant lors de la Veillée Pascale. Ils sont divorcés réengagés. Ils ont aussi l'intention de suivre le cours de préparation au baptême. Quelle sera votre réponse?

Dans la liste qui suit, encercler l'expression qui se rapproche le plus de votre pensée.

- a) Il n'y a pas de problème. Le baptême aura lieu comme vous le demandez.
- b) De peur que monsieur le curé ne soit pas d'accord, on ne lui dira pas qu'ils sont divorcés-remariés.
- c) Il n'est pas question qu'on les accepte. Cela risquera de scandaliser du monde.
- d) Il n'est pas question qu'on les accepte. Ils n'apporteront pas un beau témoignage.
- e) On les accepte malgré leur situation. On voit qu'ils ont la foi.
- f) Il faut leur suggérer de faire un baptême en privé.
- g) Autres: